

Année universitaire 2020 - 2021

IAE CLERMONT AUVERGNE

DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX

REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET

A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES

Conseil de Gestion de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 23 juin 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

**Extrait de procès-verbal signé par le Directeur de composante en PJ*

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Un étudiant en retard sera accepté dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de L'IAE Clermont Auvergne.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Licence	Licence Professionnelle	Master
<p>La présence en TD de toutes les UE est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.</p> <p>En cas de retard à un un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.</p> <p>A partir de la 4^{ème} absence justifiée ou non en TD dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.</p>	<p>L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent.</p> <p>En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.</p> <p>En cas d'absence injustifiée dans une même matière pour un même semestre, l'étudiant sera déclaré défaillant dès la 3^{ème} absence et passera en seconde chance.</p> <p>En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue programmée ou non programmée, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.</p> <p>Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.</p> <p>En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.</p>	<p>L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent.</p> <p>En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.</p> <p>En cas d'absence injustifiée dans une même matière pour un même semestre, l'étudiant sera déclaré défaillant dès la 3^{ème} absence et passera en seconde session.</p> <p>En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue programmée ou non programmée, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.</p> <p>Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.</p> <p>En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.</p>

Nombre d'absences tolérées pour les épreuves d'évaluation continue :

La composante distingue-t-elle les absences justifiées des absences injustifiées (oui/non) : OUI

Licence	Licence Professionnelle	Master
<p>En cas d'absence justifiée à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.</p> <p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.</p>	<p>En cas d'absence justifiée à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence justifiée à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.</p> <p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.</p>	<p>En cas d'absence justifiée à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence justifiée à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.</p> <p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.</p>

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validés en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- L'étudiant doit repasser en 2nde chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- L'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2nde chance les EC qu'il a validés.

Dérogations éventuelles aux MCCC dans le cadre de la situation sanitaire liée au COVID19

Ces dérogations aux MCCC précisent les conditions et modalités d'évaluation pour les étudiants si la situation pandémique durant l'année se dégradait. Elles s'appliquent pour toutes les formations de l'IAE Clermont Auvergne.

Cas spécifique de l'évaluation des UE (hors stages) :

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions éventuelles de mobilité afférentes, de la fermeture éventuelle de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux évaluations seront mises en œuvre ; ces dernières évaluations en contrôle continu en présentiel pourront être alors suspendues.

Selon la situation sanitaire, des adaptations ou des modalités de substitution pourront être mises en œuvre et pourront être:

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral)
- Des travaux à rendre en ligne
- La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées
- Le passage de la deuxième évaluation continue pendant la période des évaluations terminales (en prenant en compte la note déjà attribuée si c'est le cas)
- Si aucune note attribuée, la transformation de l'évaluation continue en évaluation terminale

Dans le souci de la réussite de l'étudiant, il est garanti l'existence d'un « délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification ». Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours.

Si des évaluations sont réalisées à distance, un rattrapage sera proposé en présentiel aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion, et ce; si les conditions sanitaires le permettent.

Cas spécifique de l'évaluation des stages :

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions éventuelles de mobilité afférentes, de la fermeture éventuelle de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux stages seront adoptées : jusqu'à 8 semaines de stage réalisées quelle que soit la durée initiale prévue, la période de stage est validée ; pour moins de 8 semaines de stage, il y a nécessité pour l'étudiant de travailler en complément sur un mémoire ou un rapport de 20 pages ; pour les étudiants n'ayant pas de stage, ce dernier sera remplacé par un mémoire ou un rapport de 40 pages. Les thèmes des mémoires ou des rapports seront définis par l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la période de confinement national et des éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), les responsables de formation pourront, toujours dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de stage et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

PROJET N° 2020-06 – n°13

CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'IAE CLERMONT AUVERGNE

DELIBERATION PORTANT SUR

LE CONSEIL DE GOUVERNANCE EN DISTANCIEL DE JUIN 2020,

APRES en avoir délibéré,

- Approbation du PV du Conseil de Gouvernance du 24 mars 2020
Approuvé à l'unanimité

- **MCCC année universitaire 2020-2021**
 - LP Logistique et Pilotage des Flux
 - LP Management et Gestion des Organisations
 - LP Métiers de la GRH
 - LP Management des Activités commerciales
 - LP Assurance Banque Finance
 - LP Comptabilité Finance
 - LP Commerce Distribution
 - Licence Gestion
 - M Gestion de production, Logistique, Achats
 - M Management stratégique
 - M Gestion des Ressources humaines
 - M Marketing Vente
 - M Comptabilité Contrôle Audit
 - M. Finance

- **Maquette d'enseignement 2020-2021**
 - Compétences Licence Gestion
 - LP Métiers de la GRH – Assistant RH
 - M Management stratégique
 - M Management de projets, Innovation et Transformation numérique
 - M Gestion des Ressources humaines
 - M Marketing Vente
 - M Comptabilité Contrôle Audit
 - M Finance

- **Tarification**
 - M Carrière de la Banque et de l'Assurance : Conseiller clientèle professionnelle
 - M Conformité et Contrôle des Risques juridiques et financiers
 - LP Assurance Banque Finance : Chargé de clientèle

Delphine MEULLE-CHERVIN
Présidente du Conseil de Gouvernance



**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**
Année universitaire 2020 - 2021

Licence Mention Gestion

Conseil de Gestion de l'IAE : avis favorable le 23/06/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours 1 Comptabilité Finance
 - Semestres 1 et 2 Sandrine Espinouze sandrine.espinouze@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Stéphane Gourbeyre stephane.gourbeyre@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Sylvie Domergue sylvie.domergue@uca.fr
- Parcours 2 Management
 - Semestres 1 et 2 Sandrine Espinouze sandrine.espinouze@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Stéphane Gourbeyre stephane.gourbeyre@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Sylvie Domergue sylvie.domergue@uca.fr
- Parcours 3 Comptabilité Finance Langues Vivantes
 - Semestres 1 et 2 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Mércia Mathot mercia.mathot@uca.fr
- Parcours 4 Management Langues Vivantes
 - Semestres 1 et 2 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Mércia Mathot mercia.mathot@uca.fr
- Parcours 5 Business Administration
 - Semestres 1 et 2 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Mércia Mathot mercia.mathot@uca.fr

Contact en scolarité :

- Parcours 1 Comptabilité Finance
- Parcours 2 Management
- Parcours 3 Comptabilité Finance Langues Vivantes
- Parcours 4 Management Langues Vivantes
- Parcours 5 Business Administration
 - Semestres 1 et 2 Christelle Montigné Christelle.MONTIGNE@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Ludivine L'Helgoualch ludivine.l_helgoualch@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Pauline BESSE pauline.besse@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Elsa Granette elsa.granette@uca.fr

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET STAGES

Article 1. Dispositions générales

Le Portail des Licences DEG comporte quatre mentions : Droit, Economie, Gestion et AES.

Chaque mention est structurée en 3 niveaux (N1, N2 et N3) de deux semestres chacun. (Cf. Annexes). Ces semestres sont organisés en unités d'enseignement (UE) regroupées en blocs de connaissances et compétences (bloc fondamental, bloc transversal, bloc complémentaire). Une unité d'enseignement peut être composée d'une ou plusieurs matières (ou « éléments constitutifs ») (cf. Annexes).

Au niveau 1 (N1) et au niveau 2 (N2) de la licence, les UE des blocs fondamentaux et transversaux sont obligatoires. A ces niveaux (N1 et N2), il est également nécessaire de choisir au moins une UE au sein des blocs complémentaires parmi celles proposées. Au niveau 3 (N3), les étudiants font un choix de parcours.

L'inscription aux UE des blocs complémentaires (N1 et N2) ou au parcours (N3) est à faire obligatoirement en ligne (<https://inscription.uca.fr>). Au premier semestre en cas d'absence de choix, l'étudiant sera affecté d'office à l'UE du bloc complémentaire qui correspond au bloc fondamental de la mention. Au semestre suivant, en l'absence de choix, l'étudiant sera affecté automatiquement à l'UE du bloc complémentaire du semestre précédent.

L'étudiant peut changer d'UE de bloc complémentaire à chaque semestre. Une fois ce choix effectué, celui-ci est définitif pour le semestre en question.

Pour les étudiants redoublants et les étudiants « **Ajournés Admis Conditionnels** » AJAC (cf. article 9), l'inscription n'est pas automatique et est obligatoire sur le site d'inscription (<https://inscription.uca.fr>). Pour les AJAC, il est nécessaire de s'inscrire aux 2 années.

Article 2. Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)

Article 2.1 Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux (CM) ou en travaux dirigés (TD).

Des groupes de cours magistraux peuvent être constitués aux semestres impairs (S1, S3, S5) et aux semestres pairs (S2, S4, S6) pour les UE de tous les blocs.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail, les étudiants ayant obtenu le statut responsable associatif, étudiant artiste, engagement réserviste et les sportifs de haut niveau. Les demandes doivent être adressées *uniquement* à la Scolarité.

Article 2.2 Assiduité

La présence en TD de toutes les Unités d'Enseignement est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

Pour les TD, à partir de la 3ème absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière. Il bénéficie alors des évaluations de seconde chance.

En cas d'absence à une évaluation continue (EvC), se reporter à l'article 4 (relatif aux évaluations).

Article 2.3 Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 2.4 Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017, le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant **selon la capacité d'accueil des groupes choisis,**
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...),
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...).

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Etudiant salarié (joindre un certificat de l'employeur précisant la nature de l'emploi, le nombre d'heures hebdomadaires effectuées, la durée du contrat de travail)
- Etudiant en situation de handicap permanent ou temporaire (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiant chargé de famille (joindre un justificatif)
- Etudiant bénéficiant à l'UCA d'un statut permettant un RSE (joindre la décision de l'Université) : (préciser le statut)
- Etudiant inscrit en double cursus (le RSE n'est possible que dans l'inscription seconde)
- Etudiante enceinte (joindre les documents attestant cet état)
- Etudiant en situation de longue maladie (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiant entrepreneur (joindre un justificatif)

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines après la date de début de semestre ou 2 semaines après la signature d'un contrat de travail. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

- a) Pour l'évaluation initiale :
- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
 - les matières avec une évaluation continue (EvC) exclusivement sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
 - pour les matières en partie en évaluation terminale (EvT) et en partie en évaluation continue (EvC), aucune épreuve de substitution à l'évaluation continue (EvC) ne sera organisée, la note obtenue en évaluation terminale (EvT) sera retenue à la matière.
- b) Pour l'évaluation en seconde chance, un rattrapage est organisé par matière (EC) à l'exclusion des parcours professionnels pour les mentions Droit et AES.

Article 2.5 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 2.6 Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement des Licences du portail Droit, Economie, Gestion se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

Article 3. Stages

Le stage est obligatoirement couvert par une convention de stage délivrée par l'UCA. Aucun départ en stage n'est autorisé sans convention de stage signée par l'ensemble des parties.

Pour toute demande de stage, les étudiants doivent en amont remplir la demande de convention de stage disponible sur l'ENT. La demande et les pièces justificatives doivent être adressées au bureau des stages de la licence DEG minimum 1 mois avant le début du stage.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 juin 2019.

Article 3.1 Stages dans les mentions AES et Droit

En dehors des dispositions spécifiques prévues dans les parcours professionnels de la licence mention AES et Droit, le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, sous réserve du respect des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de trois jours ouvrés. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Spécificités des parcours professionnels des mentions Droit et AES : la durée du stage obligatoire est de six semaines minimum. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et horaires de cours et d'examens. Le stage est affecté de 6 ECTS pour le parcours « Métiers de l'Immobilier » et de 3 ECTS pour le parcours « Assistant Juridique ». Pour ce dernier une alternative (mémoire) à l'obligation de stage peut être proposée par le responsable de la formation ou le responsable d'année, sous réserve de pouvoir justifier d'une recherche effective de stages infructueux.

Article 3.2 Stages dans la mention Gestion

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines et au maximum de 12 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire. **En Licence 3 année Gestion, le stage pourra commencer le lundi 12 avril 2021 après la fin des évaluations (EvT) du semestre 6 (le samedi 8 avril 2021).**

Article 3.3 Stages dans la mention Economie

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves en évaluation continue (EvC) ou en évaluation terminale (EvT), au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Mesures spécifiques liées au confinement

En cas de maintien de restrictions liées au COVID-19, il sera possible d'utiliser des modes d'évaluation à distance. Ces évaluations pourront être effectuées soit à travers l'Espace Numérique de Travail (noté A), soit sous la forme d'un oral (O). Les deux options seront conservées pour les épreuves de la 2ème chance pour pouvoir s'adapter aux effectifs concernés dans chaque matière (notation "O ou A").

En cas de test sur l'ENT en temps contraint, une procédure d'appel numérique sera effectuée 30 minutes avant le début du test pour permettre la connexion du maximum d'étudiants. De plus, une épreuve de remplacement sous la forme d'un oral sera proposée aux étudiants qui n'auront finalement pas pu se connecter ou effectuer le test dans des conditions normales. Selon les effectifs, cette épreuve pourra prendre la forme d'un oral.

L'oral à distance pourra être réalisé en visioconférence ou par téléphone.

Les étudiants seront informés de la forme précise de chaque évaluation et du calendrier au plus tard 15 jours avant les épreuves.

Article 4.1 Evaluation continue (EvC)

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux évaluations continues (EvC) sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux épreuves par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par épreuve évaluée en EvC sera proposée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution en EvC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en évaluation de seconde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en évaluation de seconde chance.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,

- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

** Liste non exhaustive. En dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Article 4.2 Evaluation terminale (EvT)

L'absence aux évaluations terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer l'évaluation de seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'étude.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte des examens pour les étudiants en situation de handicap sur le site du SUH et affichée sur le lieu d'enseignement.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Article 5. Organisations des examens

Article 5.1 Principes

Pour les matières évaluées exclusivement en continu, il n'y a pas d'évaluations terminales lors de la phase d'évaluation initiale.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une évaluation initiale et une seconde chance en fin d'année universitaire.

Article 5.2 Evaluation initiale

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies en annexes.

Article 5.3 Seconde chance : Etudiants concernés

Les étudiants admis (ADM) lors de l'évaluation initiale ne sont pas concernés par la seconde chance. Tous les étudiants ajournés (AJ), ajournés admis conditionnels (AJAC) et défaillants (DEF) à l'évaluation initiale sont concernés. Un étudiant passe les épreuves de seconde chance pour tout semestre non validé et non compensé.

Les étudiants boursiers AJ ou DEF sont obligés de se présenter à la seconde chance (présence aux examens contrôlée par le CROUS).

Article 5.4 Seconde chance : Modalités

L'étudiant passe l'épreuve de seconde chance pour toutes les matières non validées dans le cadre d'une UE non validée, qu'elles aient été évaluées en EvC ou en EvT lors de l'évaluation initiale. La meilleure des 2 notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance est retenue. Si l'étudiant a été défaillant en évaluation initiale, seule sa note de 2^{nde} chance sera prise en compte.

Article 5.5 Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé. Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est possible pour les épreuves écrites ou orales dont la durée de composition est inférieure à une heure. Pour les épreuves dont la durée est supérieure à une heure, les étudiants peuvent être autorisés à sortir à partir de la fin de la première heure.

VALIDATION ET ADMISSION

Article 6. Crédits, Compensation et Capitalisation

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs matières, chaque matière est affectée d'une valeur en ECTS (cf. Annexes).

Chaque semestre comporte 30 ECTS. La licence est obtenue après validation de 180 ECTS (6 semestres rapportant chacun 30 ECTS). L'échelle des valeurs en coefficients est identique à celle des crédits. Toute unité d'enseignement validée est acquise définitivement et capitalisée. Toute matière obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement et capitalisée.

Attention : les matières évaluées à la fois en EvT et en EvC sont acquises uniquement si la moyenne EvT + EvC est supérieure ou égale à 10/20. En seconde chance, la note obtenue remplace les notes (EvT + EvC) si celle-ci est supérieure à la note de l'évaluation initiale.

Article 6.1 Règles de Compensation au niveau 1

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.2 Règles de Compensation au niveau 2

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 2 nécessite à la fois:

- la validation du bloc fondamental (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 2 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc transversal et le bloc complémentaire sont compensables entre eux ou avec le bloc fondamental. Le bloc fondamental n'est pas compensable avec le bloc transversal et le bloc complémentaire. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.3 Règles de Compensation au niveau 3

Mentions Droit et AES

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois:

- la validation du bloc fondamental (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc transversal et le bloc complémentaire sont compensables entre eux ou avec le bloc fondamental. Le bloc fondamental n'est pas compensable avec le bloc transversal et le bloc complémentaire. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Mention Economie

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois:

- la validation du bloc fondamental (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc transversal et le bloc professionnalisation sont compensables entre eux ou avec le bloc fondamental. Le bloc fondamental n'est pas compensable avec le bloc transversal et le bloc professionnalisation. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Mention Gestion

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois:

- la validation du bloc fondamental (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc fondamental n'est pas compensable avec le bloc transversal et le bloc complémentaire. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.4 Règles de Compensation pour les qualifications complémentaires

Pour les étudiants inscrits en qualification complémentaire, les UE choisies pour cette qualification complémentaire se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 7. Jury d'examen

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jurys notamment pour l'obtention de la mention.

Article 8. Mention

La mention au diplôme est calculée sur la base de la dernière année d'études. Les seuils sont les suivants :

- mention Très Bien : moyenne supérieure à 16/20.
- mention Bien : moyenne supérieure à 14/20 et strictement inférieure à 16/20.
- mention Assez Bien : moyenne supérieure à 12/20 et strictement inférieure à 14/20.

Article 9. Progression des études

Le passage au niveau 2 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 60 crédits qui correspondent aux semestres 1 et 2 du niveau 1 ;
- ou si l'étudiant(e) a validé un minimum de 45 crédits dans l'année. L'étudiant devra alors valider le niveau en cours, ainsi que les crédits non validés du niveau précédent. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens du niveau inférieur. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage au niveau 3 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 120 crédits qui correspondent aux deux premiers niveaux de la licence;
- ou si l'étudiant(e) a obtenu 60 crédits du niveau 1 et validé au minimum 45 crédits du niveau 2. Dans ce cas, l'étudiant(e) inscrit au niveau 3 devra obtenir les crédits manquants du niveau inférieur. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens du niveau inférieur. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage au niveau 3 pour les parcours Assistant Juridique et Métier de l'immobilier des mentions Droit et AES est conditionné à la satisfaction d'une procédure de sélection.

PASSERELLES ET CHANGEMENTS D'ORIENTATION

Article 10. Passerelles

Après le S1, le passage dans une autre mention se fait automatiquement. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la précédente mention, il devra, lors des épreuves de la seconde chance, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la nouvelle mention.

Après le S2, sauf dispositions spécifiques (voir infra), si l'étudiant a suivi les UE du bloc complémentaire de la mention demandée du niveau 1, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé les UE de ce bloc complémentaire. S'il n'a pas suivi les UE du bloc complémentaire de la mention demandée, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la mention demandée.

Après le S3 et le S4, sauf dispositions spécifiques (voir infra), le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la nouvelle mention. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la précédente mention, il devra, lors des épreuves de seconde chance, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la nouvelle mention.

Article 10.1 Passage de la licence mention Droit vers la licence mention Economie ou mention Gestion

Avec une qualification complémentaire Economie (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC économie de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Economie.

Avec une qualification complémentaire Gestion (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC gestion de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Gestion.

Article 10.2 Passage d'une licence mention Economie ou Gestion vers une licence mention Droit ou AES

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une qualification complémentaire droit ou sciences sociales dans la mention Economie ou dans la mention Gestion est admis automatiquement en S5 de la mention choisie (Droit ou AES).

Article 10.3 Passage de la licence mention Gestion vers la licence mention Economie et inversement

Ce passage est automatique après le S2 et le S3. Après le S4, si l'étudiant a suivi les UE du bloc complémentaire de la mention demandée, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé les UE du bloc complémentaire de la mention demandée, (avec ou sans QC).

QUALIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES ET DOUBLE LICENCE

Article 11. Inscription

L'étudiant doit prendre une inscription administrative supplémentaire pour l'obtention d'une qualification complémentaire (QC) ou d'une double licence. La date limite d'inscription est fixée 15 jours après le début des cours magistraux. Les étudiants AJAC (ajournés et admis conditionnels) sont exclus de ces 2 dispositifs.

L'inscription administrative en double licence est conditionnée au suivi et à la validation des UE du bloc complémentaire de la mention demandée, relatives à la deuxième licence et à l'avis favorable du Comité Licence Droit-Economie-Gestion via une commission pédagogique. Pour les étudiants en réorientation au cours du premier cycle des études supérieures, un imprimé de VES pour accéder aux doubles-diplômes est à retirer à la scolarité. Seuls les étudiants ayant obtenu un avis favorable de la commission de VES pourront y accéder.

Article 11.1 Inscription en qualification complémentaire (QC)

L'inscription administrative supplémentaire a lieu en niveaux 1 et 2. L'étudiant doit obligatoirement suivre les UE du bloc complémentaire correspondant au bloc fondamental de sa mention pour accéder à une QC.

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit et les UE en Economie du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4.

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit et les UE en Gestion du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les UE en Droit du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les UE en Gestion du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les UE en Droit du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les UE en Sciences sociales du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les UE en Economie du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les UE en Langues vivantes du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les UE en Langues vivantes du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6

Article 11.2 Pour la double licence

L'inscription administrative supplémentaire s'effectue en niveau 3.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Economie du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Droit (parcours privé) - Gestion (parcours comptabilité-finace ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Gestion du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Gestion.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - Droit (parcours public ou privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - Gestion (parcours comptabilité-finance ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie si :

- l'étudiant a été inscrit en QC de Gestion du S1 au S4 ;
- l'étudiant valide les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - Droit (parcours privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion si :

- l'étudiant a été inscrit en QC d'Economie du S1 au S4 ;
- l'étudiant valide les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence AES (parcours général) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et les UE en Economie du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence AES (parcours général) - Droit (parcours privé ou public)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

ANNEXES

MAQUETTES DE LA FORMATION

Maquettes des niveaux 1 à 3 en pages suivantes.

Remarques : pour chaque niveau :

EvC : Evaluation continue ; EvT : Evaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves pour l'évaluation continue est donné à titre indicatif

Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Principe général de compensation :

	Compensation intégrale	Blocs non compensables	Choix de la compensation asymétrique
Niveau 1	X		
Niveau 2		A	B, C
Niveau 3		A	B, C

Pour les niveaux 2 et 3, le bloc A compense les blocs B et C mais le bloc A n'est pas compensé par les blocs B ou C.

Détails des blocs de connaissances et de compétences :

	Intitulé des blocs de connaissances et de compétences + UE qui les composent	Crédits attribués aux blocs	Indiquer (X) les blocs compensés par aucun autre
Niveau 1	Bloc A fondamental - Compétences fondamentales en Economie Gestion (UE 1 A 1, UE 1 A 2, UE 1 A 3 a ou UE 1 A 3 b)	18	
	Bloc B transversal - Compétences relationnelles et linguistiques (UE 1 B 1, UE 1 B 2 / UE 1 B 3, UE 1 B 3 / UE 1 B 4, UE 1 B 2 / UE 1 B 1, UE 1 B 4, UE 1 B 5)	6	
	Bloc C complémentaire - Compétences complémentaire en Gestion (UE 1 C G 1, UE 1 C G 2) ou en Economie (UE 1 C E 1, UE 1 C E 2) ou en Droit (UE 1 C D 1, UE 1 C D 2) ou en Sciences Sociales (UE 1 C S 1, UE 1 C S 2) ou en Santé (UE 1 C Santé 1, UE 1 C Santé 2, UE 1 C Santé 3) ou en Arbitrage Sportif (UE 1 C G 1, UE 1 C A 1)	6	
	Bloc A fondamental - Compétences fondamentales en Economie Gestion (UE 2 A 1, UE 2 A 2, UE 2 A 3, UE 2 A 4 a ou UE 2 A 4 b)	18	
	Bloc B transversal - Compétences relationnelles et linguistiques (UE 2 B 1 a, UE 2 B 2 a ou UE 2 B 2 c ou UE 2 B 2 d / UE 2 B 1 b, UE 2 B 2 b, UE 2 B 3 a / UE 2 B 1 a, UE 2 B 2 b, UE 2 B 3 b / UE 2 B 1 a, UE 2 B 4, UE 2 B 5)	6	

	Bloc C complémentaire - Compétences complémentaire en Gestion (UE 2 C E 1, UE 2 C G 2) ou en Economie (UE 2 C E 1, UE 2 C G 2) ou en Droit (UE 2 C D 1, UE 2 C D 2) ou en Sciences Sociales (UE 2 C S 1, UE 2 C S 2) ou en Santé (UE 2 C Santé 1, UE 2 C Santé 2, UE 2 C Santé 3) ou en Arbitrage sportif (UE 2 C A 1, UE 2 C A 2)	6	
Niveau 2	Bloc A fondamental Compétences fondamentales en Economie Gestion (UE 3 A 1, UE 3 A 2, UE 3 A 3 a ou UE 3 A 3 b, UE 3 A 4 a ou UE 3 A 4 b, UE 3 A 5 a ou UE 3 A 5 b)	18	X
	Compétences fondamentales en Gestion (UE 4 A 1, UE 4 A 2, UE 4 A 3 a ou UE 4 A 3 b, UE 4 A 4 a ou UE 4 A 4 b, UE 4 A 5, UE 4 A 6)	18	
	Bloc B transversal Compétences relationnelles et linguistiques (UE 3 B 1, UE 3 B 2)	6	
	Compétences relationnelles et linguistiques (UE 4 B 1) UE libre (UE 4 B 2)	3 3	
Bloc C complémentaire Compétences complémentaire en Gestion (UE 3 C G 1, UE 3 C G 2 a ou UE 3 C G 2 b) ou en Economie (UE 3 C E 1, UE 3 C G 2 a ou UE 3 C G 2 b) ou en Droit (UE 3 C D 1, UE 3 C D 2) ou en Sciences Sociales (UE 3 C S 1, UE 3 C S 2) ou en compétences professionnalisantes en Gestion (UE 3 C P 1, UE 3 C P 2 a ou UE 3 C P 2 b) ou en Arbitrage sportif (UE 3 C G 1, UE 3 C A 2 c)	6		
Compétences complémentaire en Gestion (UE 4 C G 1 ou UE 4 C G 2 a ou UE 4 C G 2 b ou UE 4 C G 2 c) ou en Economie (UE 4 C E 1 ou UE 4 C E 2 a ou UE 4 C E 2 b ou UE 4 C E 2 c) ou en Droit (UE 4 C D 1, UE 4 C D 2) ou en Sciences Sociales (UE 4 C S 1, UE 4 C S 2) ou en compétences professionnalisantes en Gestion (UE 4 C P 1, UE 4 C P 2 a ou UE 4 C P 2 b, UE 4 C P 3) ou en Arbitrage sportif (UE 4 C A 1, UE 4 C A 2)	6		

Niveau 3	<p>Bloc A fondamental</p> <p>Bloc A Compétences fondamentales en Gestion (UE 5 A 1, UE 5 A 2 a, UE 5 A 3 a, UE 5 A 4 a ou UE 5 A 4 b, UE 5 A 5 a ou UE 5 A 5 b) ou Fundamental skills in Accounting, Finance, Management (UE 5 A M 1 b, UE 5 A M 2 b, UE 5 A M 3 b, UE 5 A M 4 b, UE 5 A M 5 b)</p>	18	X
	<p>Bloc A Compétences fondamentales en Comptabilité Finance (UE 6 A CF 1, UE 6 A CF 2, UE 6 A CF 3 a, UE 6 A CF 4 a ou UE 6 A CF 5 b, UE 6 A CF 6 a ou UE 6 A CF 6 b) ou en Management Marketing (UE 6 A M 1 a, UE 6 A M 2, UE 6 A M 3, UE 6 A M 4, UE 6 A M 5, UE 6 A M 6 a ou UE 6 A M 6 b) ou in Skills in Accounting, Finance, Management (UE 6 A M 1 b, UE 6 A 2 b, UE 6 A CF 3 b, UE 6 A CF 4 b, UE 6 A M 5 b)</p>	18	
	<p>Bloc B transversal</p> <p>Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques (UE 5 B 1 a, UE 5 B 2 a) ou Bloc B Skills in relationship and linguistics (UE 5 B 1 b, UE 5 B 2 a, UE 5 B M 2 b ou UE 5 B 2 c)</p>	6	
	<p>Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques en Comptabilité Finance (UE 6 B CF 1, UE 6 B 2, UE 6 B CF 3 a ou UE 6 B 3 b ou UE 6 B 3 c ou UE 6 B 3 d) ou Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques en Management Marketing (UE 6 B M 1, UE 6 B 2, UE 6 B M 3 a ou UE 6 B 3 b ou UE 6 B 3 c ou UE 6 B 3 d) ou Bloc B Skills in relationship and linguistics (UE 6 B CF 1 b, UE 6 B 2 b, UE 6 B 3 a FLE ou UE 6 B 3 b ou UE 6 B 3 c ou UE 6 B 3 d ou UE 6 B 3 e ou UE 6 B CF 3 f ou UE 6 B M 3 g)</p>	6	
	<p>Bloc C complémentaire</p> <p>Bloc C CF Compétences complémentaires en Comptabilité Finance (UE 5 C CF 1, UE 5 C CF 2, UE 5 C CF 3 a ou UE 5 C CF 3 b) ou Bloc C M Compétences complémentaires en Management (UE 5 C M 1, UE 5 C M 2, UE 5 C M 3 a, UE 5 C M 4) ou Bloc C CF M Complementary skills in Accounting, Finance, Management (UE 5 C M 3 b, UE 5 C CF 3 b)</p>	6	
	<p>Bloc C CF Compétences complémentaires en Comptabilité Finance (UE 6 C CF 1, UE 6 C CF 2) ou Bloc C M Compétences complémentaires en Management Marketing (UE 6 C M 1 a, UE 6 C M 2) ou Bloc C CF M Complementary skills in Accounting, Finance, Management (UE 5 C M 1 b, UE 5 C CF 2 b)</p>	6	

Licence Gestion

Parcours standard = Modalité 1

Parcours renforcé = Modalité 2 Aides personnalisés Réopass
ou Modalité 3 Aides personnalisés Remédiation

NIVEAU 1

Niveau 1 en compensation intégrale

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 51 crédits

Avec le choix de l'UE Compétences complémentaire en Gestion

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :



Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI Si dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...), il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences.

LICENCE 1 ^{ère} année Gestion	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC / EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 1	30													
Bloc A Compétences fondamentales en Economie Gestion (bloc fondamental)	18													
UE 1 A 1 Introduction à l'économie	6	6	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h	
UE 1 A 2 Mathématiques 1 : indices et analyse	6	6	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h	
Cours selon parcours :														
UE 1 A 3 a Grandes fonctions de l'entreprise	6	6	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h	
UE 1 A 3 b Main functions of the firm	6	6	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h	
Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6													
Modalité 1 : Outils et Méthodes														
UE 1 B 1 Méthode du travail universitaire	3	3	EVC		2	E ou O ou M		1	M		1	M		
UE 1 B 2 Anglais appliqué à l'Economie et la Gestion et Anglais de conversation	3	3	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**	
Modalité 2 : Aides personnalisés Réopass														
UE 1 B 3 Aides personnalisés Réopass	4	4	EVC		2	E ou O ou M		1	O ou E		1	O ou E	**	
UE 1 B 3 Anglais appliqué à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**	
Modalité 3 : Aides personnalisés Remédiation														
UE 1 B 4 Remédiation	4	4	EVC		2	E ou O ou M		1	O ou E		1	O ou E	**	
UE 1 B 2 Anglais appliqué à l'Economie et la Gestion et Anglais de conversation	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**	
Bloc C G Compétences complémentaires en Gestion	6													
UE 1 C G 1 Fondements de la Gestion Ressources Humaines	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 1 C G 2 Jeux d'entreprise	3	3	EVC		2	E ou M		1	M		1	M		
Bloc C G Compétences complémentaires en Economie	6													
UE 1 C E 1 Histoire des organisations et des faits économiques	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 1 C E 2 Economie et institutions européennes	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h	

Bloc C D Compétences complémentaires en Droit	6												
UE 1 C D 1 Qu'est-ce que le droit ?	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h
UE 1 C D 2 Introduction au droit privé	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h
Bloc C S Compétences complémentaires en Sciences Sociales	6												
UE 1 C S 1 Introduction à la sociologie	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h
UE 1 C S 2 Introduction à la science politique	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h
Bloc C A Compétences en Arbitrage sportif	6												
UE 1 C G 1 Fondements de la Gestion Ressources Humaines	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h
UE 1 C A 1 Réflexivité et compétences transversales (UE)	3	3	EVC		2	M		1	M		1	M	
Bloc C LV Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
UE 1 C LV 1 Business English		3	EVC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Langues au choix :		6											
UE 1 C LV 2 a Allemand		6	EVC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
UE 1 C LV 2 b Espagnol		6	EVC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)			EVC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

LICENCE 1 ^{ère} année Gestion	Crédits	Coef . Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC / EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 2														
Bloc A Compétences fondamentales en Economie Gestion (bloc fondamental)	18													
UE 2 A 1 Système d'information comptable	5	5	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h	
UE 2 A 2 Mathématiques et Statistiques descriptives	5	5	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h	
UE 2 A 3 Microéconomie 1 : Marchés et prix	4	4	EVC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
Cours selon parcours :														
UE 2 A 4 a Macroéconomie 1 : Grandes Fonctions	4	4	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h	
UE 2 A 4 b Macroeconomics1: Aggregate functions and macroeconomic equilibrium	4	4	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h	
Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6													
Cours selon modalités pédagogiques														
Modalité 1 : Outils et Méthodes														
UE 2 B 1 a Anglais appliqué à l'Economie et la Gestion et Anglais de conversation	3	3	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**	
Cours selon parcours :														
UE 2 B 2 a Outils et usages numériques	3	3	EVC		2	E ou TP		1	E ou A*	1h	1	E ou A*	1h	
UE 2 B 2 c Ingresando en el mundo profesional	3	3	EVC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**	
UE 2 B 2 d Erste Schritte ins Berufsleben	3	3	EVC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**	
Modalité 2 : Aides personnalisés Réopass														
UE 2 B 1 b Anglais appliqué à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**	
UE 2 B 2 b Informatique de gestion	1	1	EVC		2	E ou TP		1	E ou A*	1h	1	E ou A*	1h	
UE 2 B 3 a Réopass	3	3	EVC		2	E ou O ou M		1	O ou E		1	O ou E	**	
Modalité 3 : Aides personnalisés Remédiation														
UE 2 B 1 a Anglais appliqué à l'Economie et la Gestion et Anglais de conversation	3	3	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**	
UE 2 B 2 b Informatique de gestion	1	1	EVC		2	E ou TP		1	E ou A*	1h	1	E ou A*	1h	
UE 2 B 3 b Remediation	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**	

Bloc C G Compétences complémentaires en Gestion	6												
UE 2 C E 1 Grands problèmes économiques contemporains	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 C G 2 Principes de Management	3	3	EVT		1	E	2h				1	E	1h
Bloc C E Compétences complémentaires en Economie (QC)													
UE 2 C E 1 Grands problèmes économiques contemporains	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 C G 2 Principes de Management	3	3	EVT		1	E	2h				1	E	1h
Bloc C D Compétences complémentaires en Droit	6												
UE 2 C D 1 Droit civil 1 (Droit de la famille)	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 C D 2 Organisation administrative et juridictionnelle	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h
Bloc C S Compétences complémentaires en Sciences Sociales	6												
UE 2 C S 1 Sociologie	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 C S 2 Science politique	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h
Bloc C A Compétences en Arbitrage sportif	6												
UE 2 C A 1 Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	3	3	EVC		2	M ou O		1	M ou O		1	M ou O	**
UE 2 C A 2 Pratique et analyse de la pratique (UE)	3	3	EVC et EVT	50%/ 50%	2	E ou O ou A		1	E ou O ou A		1	E ou O ou A	**
Bloc C LV Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion													
UE 2 C LV 1 Business English		3	EVC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Langues au choix :		3											
UE 2 C LV 2 a Allemand		3	EVC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 2 C LV 2 b Espagnol		3	EVC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 2 C LV 2 c Autre (sous réserve d'acceptation)			EVC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours au choix :		3											
UE 2 C LV 3 a Computing and Digital Uses		3	EVC		2	E ou TP		1	E ou A*	1h	1	E ou A*	1h
UE 2 C LV 3 b Chinois (pour grands débutants)		3	EVC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Bloc D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes * Machine

Licence Gestion– NIVEAU 2

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 46 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

LICENCE 2ème année Gestion	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 3														
Bloc A Compétences fondamentales en Economie Gestion (bloc fondamental)	18													
UE 3 A 1 Comptabilité de gestion	4	4	EvC		2	E			1	E	1,5h	1	E	1h
UE 3 A 2 Droit des contrats	2	2	EvT		1	E	1,5h					1	E	1h
Cours selon parcours :														
UE 3 A 3 a Macroéconomie 2 : les politiques économiques	4	4	EvC		2	E			1	E	1,5h	1	E	1h
UE 3 A 3 b Macroeconomics 2: Economic policy	4	4	EvC		2	E			1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon parcours :														
UE 3 A 4 a Microéconomie 2 : Comportements microéconomiques	4	4	EvC		2	E			1	E	1,5h	1	E	1h
UE 3 A 4 b Microeconomics 2: Producer and consumer behavior	4	4	EvC		2	E			1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon parcours :														
UE 3 A 5 a Probabilités 1	4	4	EvC		2	E			1	E	1,5h	1	E	1h
UE 3 A 5 b Probability 1	4	4	EvC		2	E			1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6													
UE 3 B 1 Anglais appliqué à l'Economie et la Gestion	3	3	EvC		2	O ou E			1	O ou E		1	O ou E	**
UE 3 B 2 Projet personnel et professionnel	3	3	EvC		2	O ou M			1	O ou M		1	O ou M	**
Bloc C G Compétences complémentaires en Gestion	6													
UE 3 C G 1 Communication	3	3	EvT		1	E	2h					1	E	1h
Cours selon parcours :														
UE 3 C G 2 a L'entreprise et ses marchés	3	3	EvT		1	E	1,5h					1	E	1h
UE 3 C G 2 b International Business	3	3	EvC		2	E			1	E	1,5h	1	E	1h

Bloc C E Compétences complémentaires en Economie	6												
UE 3 C E 1 Economie du développement	3	3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Cours selon parcours :													
UE 3 C E 2 a L'entreprise et ses marchés	3	3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
UE 3 C E 2 b International Business	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc C D Compétences complémentaires en Droit	6												
UE 3 C D 1 Droit civil 1 (Droit des obligations)	3	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 3 C D 2 Droit commercial	3	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Bloc C S Compétences complémentaires en Sciences Sociales	6												
UE 3 C S 1 Histoire des idées politiques	3	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 3 C S 2 Problèmes démographiques contemporains	3	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Bloc C P Compétences complémentaires professionnalisantes en Gestion	6												
UE 3 C P 1 Enseignements professionnalisants Gestion de projet	3	3	EvC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	**
Cours à choix													
UE 3 C P 2 a Enseignements professionnalisants Economie –Gestion*	3	3											
soutien Comptabilité Finance			EvC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	**
soutien Management Marketing			EvC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 3 C P 2 b Enseignements professionnalisants Droit AES*	3	3											
soutien Droit Privé			EvC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	**
soutien Droit Public			EvC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	**
Bloc C A Compétences en Arbitrage sportif	6												
UE 3 C G 1 Communication	3	3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 3 C A 2 c Réflexivité et compétences transversales (UE)	3	3	EvC		2	M		1	M		1	M	
Bloc C LV Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion													
Langues au choix													
UE 3 C LV 1 a Allemand		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 3 C LV 1 b Espagnol		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 3 C LV 1 c Autre (sous réserve d'acceptation)			EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours au choix :													

UE 3 C LV 2 a Business English		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 3 C LV 2 b Chinois (niveau HSK1)		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

*Ouverture des sous parcours en fonction des effectifs étudiants

LICENCE 2ème année Gestion	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 4														
Bloc A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18													
UE 4 A 1 Economie financière	3	3	EvC		2	E			1	E	1,5h	1	E	1h
UE 4 A 2 Comptabilité approfondie	4	4	EvC		2	E			1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon parcours :														
UE 4 A 3 a Banques et marchés financiers	2	2	EvT		1	E	1,5h					1	E	1h
UE 4 A 3 b Banking and financial markets	2	2	EvT		1	E	1,5h					1	E	1h
Cours selon parcours :														
UE 4 A 4 a Probabilités 2 et compléments d'algèbre/d'analyse	4	4	EvC		2	E			1	E	1,5h	1	E	1h
UE 4 A 4 b Probability 2 and additional topics in algebra and analysis	4	4	EvC		2	E			1	E	1,5h	1	E	1h
UE 4 A 5 Théorie des organisations	3	3	EvC		2	E			1	E	1,5h	1	E	1h
UE 4 A 6 Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E			1	O ou E		1	O ou E	**
Bloc B 1 Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	3													
UE 4 B 1 Outils et usages numériques	3	3	EvC		2	E ou TP			1	E ou A*	1h	1	E ou A *	1h
Bloc B 2 UE libre (bloc transversal)	3													
UE 4 B 2 1 cours au choix dans le catalogue des UE libres (UE libre)	3	3												
Intelligence économique			EvT		1	E	1,5h					1	E	1h
Anglais de conversation (annualisé)			EvC		2	O ou E			1	O ou E		1	O ou E	**
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")			EvC		2	O ou E			1	O ou E		1	O ou E	**
Engagement associatif														
Culture														
Sport														
Autre (catalogue des UE libres)														

Bloc C G Compétences complémentaires en Gestion	6												
UE 4 C G 1 Fondements du marketing	3	3	EVT		1	E	1,5h				1	E	1h
Cours selon parcours :													
UE 4 C G 2 a Gestion de Production	3	3	EVT		1	E	2h				1	E	1h
UE 4 C G 2 b Creando una empresa	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 4 C G 2 c Das Unternehmen und sein Umfeld	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Bloc C E Compétences complémentaires en Economie	6												
UE 4 C E 1 Microéconomie 3 : équilibre général et bien être, économie industrielle	3	3	EVT		1	E	2h				1	E	1h
Cours selon parcours :	3	3											
UE 4 C E 2 a Economie régionale et aménagement du territoire	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 4 C E 2 b Creando una empresa	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 4 C E 2 c Das Unternehmen und sein Umfeld	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Bloc C D Compétences complémentaires en Droit	6												
UE 4 C D 1 Droit civil 2	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h
UE 4 C D 2 Droit budgétaire	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h
Bloc C S Compétences complémentaires en Sciences Sociales	6												
UE 4 C S 1 Sociologie de l'Etat et de l'Administration	3	3	EVT		1	E	1h				1	E	1h
UE 4 C S 2 Sociologie du travail et des organisations	3	3	EVT		1	E	2h				1	E	1h
Bloc C P Compétences complémentaires professionnalisantes en Gestion	6												
UE 4 C P 1 Enseignements professionnalisants vers l'apprentissage	2	2	EvC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	**
Cours au choix :													
UE 4 C P 2 a Enseignements professionnalisants Accompagnement vers les Métiers de la Gestion	2	2	EvC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 4 C P 2 b Enseignements professionnalisants Accompagnement vers les Métiers du Droit	2	2	EvC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 4 C P 3 Projet tutoré stage	2	2	EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou E	**
Bloc C LV Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
UE 4 C LV 1 Leadership			EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

Langues au choix		3											
UE 4 C LV 2 a Allemand			EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 4 C LV 2 b Espagnol			EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 4 C LV 2 c Autre (sous réserve d'acceptation)			EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours au choix :		3											
UE 4 C LV 3 a Anglais de conversation		3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 4 C LV 3 b Chinois (niveau HSK1)		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Bloc C A Compétences en Arbitrage sportif	6												
UE 4 C A 1 Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	3	3	EvC		2	M ou O		1	M ou O		1	M ou O	
UE 4 C A 1 Pratique et analyse de la pratique (UE)	3	3	EvC et EvT	50%/50%	2	E ou O ou A		1	E ou O ou A		1	E ou O ou A	
Bloc D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
ECTS Semestre 4													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes * Machine

Licence Gestion– NIVEAU 3

Parcours Comptabilité Finance

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 46 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Semestre 5

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale				RSE avec aménagements des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
UE 5 A 1 Droit social	4	4	EvT		1	E ou A°	2h				1	E ou A°	1h
UE 5 A 2 a Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
UE 5 A 3 a Statistique inférentielle	4	4	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 5 A 4 a Contrôle de gestion	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 A 4 b Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 5 A 5 a Stratégie d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 A 5 b Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
UE 5 B 1 a Anglais de conversation et Préparation TOEIC	3	3	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
UE 5 B 2 a Jeu d'entreprise	3	3	EvC		2	E ou M		1	M		1	M	
Bloc C CF Compétences complémentaires en Comptabilité Finance (bloc complémentaire)	6												
UE 5 C CF 1 Fiscalité 1	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 C CF 2 Droit des sociétés	2	2	EvT		1	E ou A°	2h				1	E ou A°	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 5 C CF 3 a Politique et actualité économique	2	2	EvT		1	E ou A°	2h				1	E ou A°	1h
UE 5 C CF 3 b International Business Export	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h

Semestre 6													
Bloc A Compétences fondamentales en Comptabilité Finance (bloc fondamental)	18												
UE 6 A CF 1 Contrôle de gestion approfondi	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A CF 2 Comptabilité des sociétés	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A CF 3 a Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 6 A CF 4 a Finance d'entreprise	4	4	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
UE 6 A CF 5 b Financial Accounting	4	4	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 6 A CF 6 a Mathématiques financières	4	4	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
UE 6 A CF 6 b Financial mathematics	4	4	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
UE 6 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
UE 6 B CF 1 Informatique à la Comptabilité Finance	2	2	EvC		2	E ou TP		1	E ou A *	1h	1	E ou A*	1h
UE 6 B 2 Anglais de conversation et Préparation TOEIC	1	1	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
Cours au choix :	3	3											
UE 6 B CF 3 a Conférences Métiers Comptabilité Finance (cours annualisé) et Projet personnel et professionnel	3	3	EvC		2	O ou M ou A°		1	M ou A°		1	O ou M ou A°	**
UE 6 B 3 b Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 B 3 c Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 B 3 d Engagement civique (annualisé)	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Bloc C CF Compétences complémentaires en Comptabilité Finance (bloc complémentaire)	6												
UE 6 C CF 1 Droit des contrats	2	2	EvT		1	E ou A°	2h				1	E ou A°	1h
UE 6 C CF 2 Fiscalité 2	4	4	EvT		1	E	2				1	E	1

Bloc D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

A* Machine

A° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les EC suivants sont validés de la manière suivante lorsque la mention Gestion correspond à la seconde mention :

- mention droit en première inscription : au semestre 5, les « UE 5 A 1 Droit social » et « UE 5 A 2 a Anglais des affaires » du Bloc A Compétences fondamentales sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 au bloc A Compétences fondamentales en Droit privé. L' « UE 5 B 1 a Anglais de conversation / Préparation TOEIC » du Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 au bloc B Compétences transversales en Droit privé. Les « UE 5 C CF 2 Droit des sociétés » et « UE 5 C CF 3 a Politique et actualité économique » du Bloc C CF Compétences complémentaires sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 au bloc C Compétences complémentaires en Droit privé. Au semestre 6, les « UE 6 A CF 3 a Anglais des affaires » et « UE 6 A CF 6 a Mathématiques financières » du Bloc A Compétences fondamentales par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 au bloc A Compétences fondamentales en Droit privé. Les « UE 6 B 2 Anglais de conversation / Préparation TOEIC » et « UE 6 B CF 3 a Conférences Métiers Comptabilité Finance (cours annualisé) / Projet personnel et professionnel » du Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 au bloc B Compétences transversales en Droit privé. L' « UE 6 C CF 1 Droit des contrats » du Bloc C CF Compétences complémentaires est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 au bloc C Compétences complémentaires en Droit privé.
- mention économie en première inscription : au semestre 5, l'« UE 5 A 3 a Statistique inférentielle » du Bloc A Compétences fondamentales est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement de « Statistique Inférentielle » du semestre 5 du bloc A fondamental de la mention Economie. Les « UE 5 A 2 a Anglais des affaires du bloc A Compétences fondamentales et « UE 5 B 1 a Anglais de conversation / Préparation TOEIC » du bloc B Compétences relationnelles et linguistiques sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 5 du bloc transversal de la mention Economie. L' « UE 5 C CF 3 a Politique et actualité économique » du Bloc C CF Compétences complémentaires est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 du bloc A fondamental de la mention Economie. Au semestre 6, les « UE 6 A CF 4 a Finance d'entreprise » et « UE 6 A CF 6 a Mathématiques financières » du Bloc A Compétences fondamentales sont validées

par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 du bloc A fondamental de la mention Economie. Les « UE 6 A CF 3 a Anglais des affaires » du Bloc A Compétences fondamentales et « UE 6 B 2 Anglais de conversation / Préparation TOEIC » du bloc B Compétences relationnelles et linguistiques sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 6 de la mention Economie. L' « UE 6 B CF 3 a Conférences Métiers Comptabilité Finance (cours annualisé) / Projet personnel et professionnel » du bloc B Compétences relationnelles et linguistiques est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement de Projet Personnel Professionnel du semestre du bloc professionnalisation de la mention Economie.

Licence Gestion– NIVEAU 3

Parcours Comptabilité Finance Langues Vivantes

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance Langues vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 5													
Bloc A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
UE 5 A 1 Droit social	4	4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 5 A 2 b Social issues and trends	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 5 A 3 b Statistical inference	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 A 4 b Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 A 5 b Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
UE 5 B 1 b Social issues and trends	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Cours au choix :	3	3											
UE 5 B 2 b Project Management	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 B 2 c Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Bloc C CF Compétences complémentaires en Comptabilité Finance (bloc complémentaire)	6												
UE 5 C CF 1 Fiscalité 1	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 C CF 2 Droit des sociétés	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 5 C CF 3 b International Business Export	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc C LV Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
UE 5 C LV 1 Business English		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

Cours au choix		3											
UE 5 C LV 2 a Negociando en español		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 C LV 2 b Verhandeln auf Deutsch		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 C LV 2 c Autre (sous réserve d'acceptation)		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours au choix		3											
UE 5 C LV 3 a Konflikte im Unternehmen lösen		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 C LV 3 b Resolviendo conflictos		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 C LV 3 c Autre (sous réserve d'acceptation)		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

Semestre 6

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance Langues vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EVC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc A Compétences fondamentales en Comptabilité Finance (bloc fondamental)	18												
UE 6 A CF 1 Contrôle de gestion approfondi	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A CF 2 Comptabilité des sociétés	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A 3 b Doing business in different cultures	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 A CF 5 b Financial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A CF 6 b Financial mathematics	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
UE 6 B CF 1 Informatique à la Comptabilité Finance (TD en anglais)	2	2	EvC		2	E ou TP		1	E ou A*	1h	1	E ou A*	1h
UE 6 B CF 2 Conférences Métiers Comptabilité Finance (cours annualisé) et Professional personal project	1	1	EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	**
Cours au choix :	3	3											
UE 6 B 3 CF a Microfinance and social performance	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 B 3 b Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 B 3 c Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 B 3 d Engagement civique (annualisé)	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 B 3 e Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**

Bloc C CF Compétences complémentaires en Comptabilité Finance (bloc complémentaire)	6												
UE 6 C CF 1 Droit des contrats	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 6 C CF 2 Fiscalité 2	4	4	EvT		1	E	2				1	E	1
Bloc C LV Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
UE 6 C LV 1 Doing business in different cultures		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Langues - au choix		6											
UE 6 C LV 2 a Allemand		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 6 C LV 2 b Espagnol		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 6 C LV 2 c Autre (sous réserve d'acceptation)		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Bloc D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

A* Machine

Licence Gestion– NIVEAU 3

Parcours Comptabilité Finance option Arbitrage sportif

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 46 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

Semestre 5

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance option Arbitrage sportif	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale				RSE avec aménagements des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
UE 5 A 1 Droit social	4	4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 5 A 2 a Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 5 A 3 a Statistique inférentielle	4	4	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 5 A 4 a Contrôle de gestion	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 A 4 b Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 5 A 5 a Stratégie d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 A 5 b Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6		EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	
UE 5 B Arbitrage 1 Réflexivité et compétences transversales	3	3	EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	
Cours au choix													
UE 5 B 1 a Anglais de conversation et Préparation TOEIC	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 5 B 2 a Jeu d'entreprise	3	3	EvC		2	E ou M		1	M		1	M	
Bloc C CF Compétences complémentaires en Comptabilité Finance (bloc complémentaire)	6												
UE 5 C CF 1 Fiscalité 1	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 C CF 2 Droit des sociétés	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 5 C CF 3 a Politique et actualité économique	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 5 C CF 3 b International Business Export	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h

Semestre 6

Bloc A Compétences fondamentales en Comptabilité Finance (bloc fondamental)	18												
UE 6 A CF 1 Contrôle de gestion approfondi	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A CF 2 Comptabilité des sociétés	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A 3 CF a Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 6 A CF 4 a Finance d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A CF 5 b Financial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 6 A CF 6 a Mathématiques financières	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A CF 6 b Financial mathematics	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
UE 6 B Arbitrage 1 Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	3	3	EvC		2	Mou O		1	Mou O		1		
UE 6 B Arbitrage 2 Pratique et analyse de la pratique (UE)	3	3	EvC et EvT	50% / 50%	2	E ou O ou A		1	E ou O ou A		1		
Bloc C CF Compétences complémentaires en Comptabilité Finance (bloc complémentaire)	6												
UE 6 C CF 1 Droit des contrats	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 6 C CF 2 Fiscalité 2	4	4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Bloc D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes A* Machine

Licence Gestion– NIVEAU 3

Parcours Management

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 53 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale				RSE avec aménagements des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 5													
Bloc A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
UE 5 A 1 Droit social	4	4	EvT		1	E ou A°	2h				1	E ou A°	1h
UE 5 A 2 a Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
UE 5 A 3 a Statistique inférentielle	4	4	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 5 A 4 a Contrôle de gestion	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 A 4 b Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 5 A 5 a Stratégie d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 A 5 b Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
UE 5 B 1 a Anglais de conversation et Préparation TOEIC	3	3	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
UE 5 B 2 a Jeu d'entreprise	3	3	EvC		2	E ou M		1	M		1	M	
Bloc C M Compétences complémentaires en Management (bloc complémentaire)	6												
UE 5 C M 1 Entreprise et fiscalité	1	1	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 C M 2 Big Data et Innovation	1	1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 5 C M 3 a Gestion des ressources humaines	2	2	EvT		1	E ou A°	2h				1	E ou A°	1h
UE 5 C M 4 Management et organisation d'entreprise	2	2	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h

Semestre 6													
Bloc A Compétences fondamentales en Management Marketing (bloc fondamental)	18												
UE 6 A M 1 a Introduction à la logistique d'entreprise	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A M 2 Management de projet	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A M 3 Management des PME	3	3	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
UE 6 A M 4 Marketing opérationnel	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A M 5 Management d'Univers Marchand Retail	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 6 A M 6 a Principes de la relation client	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A M 6 b Customer Relationship Management	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
UE 6 B M 1 Informatique appliquée au Management Marketing	2	2	EvC		2	E		1	1	1,5h	1	E	1h
UE 6 B 2 Anglais de conversation et Préparation TOEIC	1	1	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
Cours au choix :	3	3											
UE 6 B M 3 a Conférences Métiers Management Marketing (cours annualisé) et Projet personnel et professionnel	3	3	EvC		2	O ou M ou A°		1	M ou A°		1	O ou M ou A°	**
UE 6 B 3 b Pépité - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 B 3 c Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 B 3 d Engagement civique (annualisé)	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Bloc C M Compétences complémentaires en Management (bloc complémentaire)	6												
UE 6 C M 1 a Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
UE 6 C M 2 Gestion financière	2	2	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h

Bloc D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

A* Machine

A° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les EC suivants sont validés de la manière suivante lorsque la mention Gestion correspond à la seconde mention :

- mention droit en première inscription : au semestre 5, les « UE 5 A 1 Droit social » et « UE 5 A 2 a Anglais des affaires » du Bloc A Compétences fondamentales sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 au bloc A Compétences fondamentales en Droit privé. L' « UE 5 B 1 a Anglais de conversation / Préparation TOEIC » du Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 au bloc B Compétences transversales en Droit privé. L' « UE 5 C M 3 a Gestion des ressources humaines » de Bloc C M Compétences complémentaires en Management est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 au bloc C Compétences complémentaires en Droit privé. Au semestre 6, l' « UE 6 A M 3 Management des PME » du Bloc A Compétences fondamentales est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 au bloc A Compétences fondamentales en Droit privé. Les « UE 6 B 2 Anglais de conversation / Préparation TOEIC » et « UE 6 B M 3 a Conférences Métiers Management Marketing (cours annualisé) / Projet personnel et professionnel » du Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 au bloc B Compétences transversales en Droit privé. Les « UE 6 C M 2 Gestion financière » et « UE 6 C M 1 a Anglais des affaires » du Bloc C M Compétences complémentaires sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 au bloc C Compétences complémentaires en Droit privé.

- mention économie en première inscription : au semestre 5, l' « UE 5 A 3 a Statistique inférentielle » du Bloc A Compétences fondamentales est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement de « Statistique Inférentielle » du semestre 5 du bloc A fondamental de la mention Economie. Les « UE 5 A 2 a Anglais des affaires du bloc A Compétences fondamentales et « UE 5 B 1 a Anglais de conversation / Préparation TOEIC » du bloc B Compétences relationnelles et linguistiques sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 5 du bloc transversal de la mention Economie. Les « UE 5 C M 3 a Gestion

des ressources humaines » et « UE 5 C M 4 Management et organisation d'entreprise » du Bloc C M Compétences complémentaires sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 du bloc transversal de la mention Economie. Au semestre 6, l'« UE 6 A M 3 Management des PME» du Bloc A Compétences fondamentales est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 du bloc A fondamental de la mention Economie. Les « UE 6 C M 1 a Anglais des affaires » du Bloc C M Compétences complémentaires et « UE 6 B 2 Anglais de conversation / Préparation TOEIC » du bloc B Compétences relationnelles et linguistiques sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 6 de la mention Economie. L' « UE 6 B M 3 a Conférences Métiers Comptabilité Finance (cours annualisé) / Projet personnel et professionnel » du bloc B Compétences relationnelles et linguistiques est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement de Projet Personnel Professionnel du semestre du bloc professionnalisation de la mention Economie. L' « UE 6 C M 2 Gestion financière » du Bloc C M Compétences complémentaires est validée en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement « Analyse financière » au semestre 6 du bloc fondamental de la mention Economie

Licence Gestion– NIVEAU 3

Parcours Management Langues Vivantes

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 55 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management Langues vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 5													
Bloc A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
UE 5 A 1 Droit social	4	4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 5 A 2 b Social issues and trends	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 5 A 3 b Statistical inference	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 A 4 b Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 A 5 b Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
UE 5 B 1 b Social issues and trends	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Cours au choix :	3	3											
UE 5 B M 2 b Project Management	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 B 2 c Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Bloc C M Compétences complémentaires en Management (bloc complémentaire)	6												
UE 5 C M 1 Entreprise et fiscalité	1	1	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 C M 2 Big Data et Innovation	1	1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 5 C M 3 b International Business communication	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 C M 4 Management et organisation d'entreprise	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc C LV Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
UE 5 C LV 1 Business English		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours au choix		3											
UE 5 C LV 2 a Negociando en español		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

UE 5 C LV 2 b Verhandeln auf Deutsch		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 C LV 2 c Autre (sous réserve d'acceptation)		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours au choix		3											
UE 5 C LV 3 a Konflikte im Unternehmen lösen		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 C LV 3 b Resolviendo conflictos		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 C LV 3 c Autre (sous réserve d'acceptation)		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management Langues vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 6													
Bloc A Compétences fondamentales en Management Marketing (bloc fondamental)	18												
UE 6 A M 1 b Tools of international trade and logistics	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A M 2 Management de projet	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A M 3 Management des PME	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A M 4 Marketing opérationnel	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A M 5 Management d'Univers Marchand Retail	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A M 6 b Customer Relationship Management	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
UE 6 B M 1 Informatique appliquée au Management Marketing	2	2	EvC		2	E		1	1	1,5h	1	E	1h
UE 6 B M 2 Conférences Métiers Management Marketing (cours annualisé) et Professional personal project	1	1	EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	**
Cours au choix :	3	3											
UE 6 B 3 b Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 B 3 c Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 B 3 d Engagement civique (annualisé)	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 B 3 e Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 6 B 3 f International marketing	3	3	EvC		2	E		1	1	1,5h	1	E	1h
Bloc C M Compétences complémentaires en Management (bloc complémentaire)	6												
UE 6 C 1 b Doing business in different cultures	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 C M 2 Gestion financière	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h

Bloc C LV Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
UE 6 C LV 1 Doing business in different cultures		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Langues - au choix													
UE 6 C LV 2 a Allemand		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 6 C LV 2 b Espagnol		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 6 C LV 2 c Autre (sous réserve d'acceptation)		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Bloc D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

A* Machine

Licence Gestion– NIVEAU 3

Parcours Management option Arbitrage sportif

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 53 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management option Arbitrage sportif	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 5													
Bloc A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
UE 5 A 1 Droit social	4	4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 5 A 2 a Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 5 A 3 a Statistique inférentielle	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 5 A 4 a Contrôle de gestion	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 A 4 b Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 5 A 5 a Stratégie d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 A 5 b Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
UE 5 B Arbitrage 1 Réflexivité et compétences transversales	3	3	EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	
Cours au choix													
UE 5 B 1 a Anglais de conversation et Préparation TOEIC	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 5 B 2 a Jeu d'entreprise	3	3	EvC		2	E ou M		1	M		1	M	
Bloc C M Compétences complémentaires en Management (bloc complémentaire)	6												
UE 5 C M 1 Entreprise et fiscalité	1	1	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 C M 2 Big Data et Innovation	1	1	EvT		1	E	1h				1	E	1h

UE 5 C M 3 a Gestion des ressources humaines	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 5 C M 4 Management et organisation d'entreprise	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Semestre 6													
Bloc A Compétences fondamentales en Management Marketing (bloc fondamental)	18												
UE 6 A M 1 a Introduction à la logistique d'entreprise	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A M 2 Management de projet	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A M 3 Management des PME	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A M 4 Marketing opérationnel	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A M 5 Management d'Univers Marchand Retail	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
UE 6 A M 6 a Principes de la relation client	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A M 6 b Customer Relationship Management	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
UE 6 B Arbitrage 1 Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	3	3	EvC		2	Mou O		1		Mou O	1		
UE 6 B Arbitrage 2 Pratique et analyse de la pratique (UE)	3	3	EvC et EvT	50% / 50%	2	E ou O ou A		1		E ou O ou A	1		
Bloc C M Compétences complémentaires en Management (bloc complémentaire)	6												
UE 6 C M 1 a Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 C M 2 Gestion financière	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes A* Machine

Licence Gestion– NIVEAU 3

Parcours Business Administration

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Business Administration	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 5													
Bloc A Fundamental skills in Accounting, Finance, Management (bloc fondamental)	18												
UE 5 A M 1 b Fundamentals of sales	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 A M 2 b Social issues and trends	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 5 A M 3 b Statistical inference	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 A M 4 b Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 A M 5 b Corporate strategy													
Bloc B Skills in relationship and linguistics (bloc transversal)	6												
UE 5 B 1 b Social issues and trends	1	1	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 5 B 2 a Business Game	2	2	EvC		2	E ou M		1	M		1	M	
Cours au choix :	3	3											
UE 5 B M 2 b Project Management	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 B 2 c Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc C CF M Complementary skills in Accounting, Finance, Management (bloc complémentaire)	6												
UE 5 C M 3 b International Business communication	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 C CF 3 b International Business Export	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc C LV Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
UE 5 C LV 1 Business English		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours selon parcours :		3											
UE 5 C LV 2 a Negociando en español		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

UE 5 C LV 2 b Verhandeln auf Deutsch		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 C LV 2 c Autre (sous réserve d'acceptation)			EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 C LV 2 d FLE pour Erasmus / accords bilatéraux		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours selon parcours :		3											
UE 5 C LV 3 a Konflikte im Unternehmen lösen		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 C LV 3 b Resolviendo conflictos		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 C LV 3 c Autre (sous réserve d'acceptation)			EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 C LV 3 d FLE pour Erasmus / accords bilatéraux		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

LICENCE 3ème année Business Administration	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale				RSE avec aménagements des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EVT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 6													
UE 6 A Skills in Accounting, Finance, Management (bloc fondamental)	18												
UE 6 A M 1 b Customer Relationship Management	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A 2 b Doing business in different cultures	2	4	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 A CF 3 b Financial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A CF 4 b Financial mathematics	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 A M 5 b Tools of international trade and logistics	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 B Skills in relationship and linguistics (bloc transversal)	6												
UE 6 B CF 1 b Computing and Digital Uses	2	2	EvC		2	TP		1	A *	1h	1	A*	1h
UE 6 B 2 b Professional personal project	1	1	EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	**
Cours au choix :	3	3											
UE 6 B 3 a FLE pour Erasmus / accords bilatéraux	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	**
UE 6 B 3 b Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 B 3 c Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 B 3 d Engagement civique (annualisé)	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 B 3 e Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 6 B CF 3 f Fiscalité 2	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 B M 3 g Management de projet	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc C CF M Complementary skills in Accounting, Finance, Management (bloc complémentaire)	6												
UE 5 C M 1 b International marketing	3	3	EvC		2	E		1	1	1,5h	1	E	1h
UE 5 C CF 2 b Microfinance and social performance	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Bloc C LV Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													

UE 6 C LV 1 Doing business in different cultures		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Langues - au choix		6											
UE 6 C LV 2 a Allemand		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 6 C LV 2 b Espagnol		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 6 C LV 2 c Autre (sous réserve d'acceptation)		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 6 C LV 2 d FLE pour Erasmus / accords bilatéraux	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	**
Bloc D Professionnal Skills (Internship)													
Internship de 4 weeks to 12 weeks													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes - A* Machine

Le Catalogue des UE libres Licence Gestion niveau 2 et Cours à choix Licence Gestion niveau 3

Niveau 2 Régime d'examen

Anglais de conversation : Cours de conversation animé par les lecteurs américains et irlandais.

L'objectif est d'améliorer la compréhension et production orale de l'étudiant en travaillant avec des anglophones. Thèmes typiques : débat, jeux de rôle, table ronde, projet en groupe (élire un président, faire un sondage ...) – 20h TD annualisés.

Engagement associatif et pédagogique : l'évaluation se fait sur la base de la remise d'un rapport en fin d'année universitaire la scolarité licence (50 % de la note) ainsi que d'une évaluation effectuée par les membres de l'association (50 % de la note finale) qui assurent le suivi de l'étudiant (ex : AFEV).

Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants") : Dès le mois de juin et avant la reprise des cours en septembre, les étudiants français souhaitant être parrains/marraines d'un étudiant étranger se font connaître auprès de Marion Girard (Marion.GIRARD@uca.fr) pour connaissance des modalités du parrainage et de l'évaluation.

Intelligence économique (20 heures CM):

Le cours Intelligence économique a pour objectifs de permettre à l'étudiant :

- De comprendre la place et le rôle de l'intelligence économique vis-à-vis de la stratégie d'entreprise.
- De maîtriser les différents objectifs, éléments et processus constitutifs d'une démarche d'intelligence économique.

S'appuyant sur des exemples concrets, le contenu de la formation sera structuré comme suit :

- Stratégie d'entreprise et intelligence économique.
- Diagnostic stratégique : analyse concurrentielle et barrières à l'entrée d'un secteur.
- Principes et méthodologie de la recherche d'information.
- Présentation des outils technologiques intervenant dans une démarche d'intelligence économique.

A défaut de choix dans le catalogue des UE libres, l'étudiant ayant comme inscription pédagogique le bloc fondamental de la Licence Gestion sera inscrit au cours d'Intelligence économique.

Pour l'ensemble des autres matières proposées dans le cadre de l'UE libre se reporter au catalogue des UE libre de l'UCA sur l'ENT.

Niveau 3 Régime d'examen

Engagement civique et pédagogique (L3) :

Découvrir l'enseignement, acquérir des méthodes pédagogiques pour l'enseignement en situations réelles.

- Tutorat en L1 dans les matières fondamentales en gestion et parrainage d'étudiants de L1 Gestion
- Interventions dans des écoles primaires partenaires (anglais, aides aux devoirs,...)
- Interventions dans des lycées (animation d'ateliers sur la vie étudiante).

Pour l'engagement civique, l'évaluation se fait sur la base de la remise d'un rapport en fin d'année universitaire auprès de la scolarité licence (50 % de la note) ainsi que d'une évaluation effectuée par les référents de l'UE Engagement civique (50 % de la note finale) qui assurent le suivi de l'étudiant.

L'engagement représente environ 2h par semaine d'interventions pédagogiques sur le terrain auquel il faut ajouter un accompagnement.

L'inscription est prévue en octobre après sélection des dossiers. La présentation de ce module aura lieu en septembre.

Au niveau 3, l'étudiant inscrit en Licence Gestion doit choisir un cours au sein du cours à choix de Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques.

Cependant, si l'étudiant a déjà pris un de ces cours au niveau 2 au sein du catalogue des UE libres, il ne pourra pas choisir à nouveau ce cours au niveau 3.

Pour les parcours Comptabilité Finance et Management, les quatre cours au choix du niveau 3 du Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques sont :

- Conférences Métiers Comptabilité Finance (cours annualisé) / Projet personnel et professionnel
- Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat
- Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")
- Engagement civique

A défaut de choix de cours, l'étudiant sera inscrit au cours de « Conférences Métiers Comptabilité Finance (cours annualisé) / Projet personnel et professionnel ».

Pour le parcours Comptabilité Finance Langues Vivantes, les quatre cours au choix du niveau 3 du Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques sont :

- Chinois
- Microfinance and social performance
- Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat
- Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")
- Engagement civique

A défaut de choix de cours, l'étudiant sera inscrit au cours de « Microfinance and social performance ».

Pour le parcours Management Langues Vivantes, les quatre cours au choix du niveau 3 du Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques sont :

- Chinois
- International Marketing
- Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat
- Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")
- Engagement civique

A défaut de choix de cours, l'étudiant sera inscrit au cours de « International Marketing ».

Pour le parcours Business Administration, les sept cours au choix du niveau 3 du Bloc B Compétences relationnelles et linguistiques sont :

- Chinois
- Fiscalité 2
- Management de projet
- Français Langue étrangère
- Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat
- Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")
- Engagement civique

A défaut de choix de cours, l'étudiant francophone sera inscrit au cours de « Management de projet » et l'étudiant non francophone au cours de « Français Langue étrangère ».

Le plagiat : Attention – Le plagiat est interdit et sanctionné !

1 – Quand y a-t-il plagiat ?

Le plagiat est constitué notamment dans les cas suivants :

- recopiage sans utiliser les guillemets ni citer les sources, même s'il s'agit d'une seule phrase ;
- recopiage, même partiel, d'un travail fait par quelqu'un d'autre, qu'il s'agisse d'un camarade, d'un devoir trouvé ou acheté sur internet ou obtenu dans un cours privé, d'une correction donnée par un enseignant dans un autre groupe, d'un ouvrage ou d'une revue ou d'un site internet ;
- paraphrase sans aucun apport personnel.

Et ce qu'il s'agisse d'une copie d'examen, d'un devoir à la maison, d'un mémoire, d'un rapport...

Nous attirons en particulier votre attention sur le fait qu'une préparation faite à la maison doit rester un travail personnel. Recopier un travail trouvé ailleurs, même partiellement, et le remettre à votre chargé de TD sous votre nom est un plagiat.

2 – Pourquoi le plagiat est-il interdit ?

Le plagiat est une fraude. En plagiant, vous trompez le correcteur de votre devoir en lui faisant croire qu'il s'agit de votre travail personnel. Vous vous appropriez le travail de quelqu'un d'autre sans avoir l'honnêteté de le signaler explicitement.

Vous êtes à l'Université pour apprendre à travailler, à réfléchir et à écrire par vous-même. En recopiant le travail d'autrui, vous ne répondez pas à ce qui est attendu de vous. Il est normal que vous en subissiez les conséquences.

3 – Quels sont les risques d'être sanctionné ?

Ils sont très importants. Vos correcteurs ont l'habitude du style et du mode d'écriture des étudiants. Ils repèrent très facilement les formulations trop savantes ou inhabituelles dans une copie. Par ailleurs, une simple recherche sur internet suffit à retrouver les sources utilisées, sans compter l'existence de logiciels de détection qui peuvent également être mobilisés.

4 – Que risque-t-on ?

- Au minimum une perte de points, plus ou moins importante, selon la part du travail qui a fait l'objet du plagiat
- une note pouvant aller jusqu'à 1/20 pour un plagiat important ;
- une poursuite en conseil de discipline, y compris pour un devoir à la maison, puisque le plagiat est une fraude.

5- Comment l'éviter ?

- En citant vos sources (quel auteur ? quel ouvrage ? quelle note de jurisprudence ? quel journal ? quel site internet ?) ;
- en utilisant les guillemets pour signaler toute citation ;
- en évitant d'être tenté. Aux examens, vous devez venir sans aucune note ni aucun document. Les téléphones portables, smartphones, tablettes numériques, et autres moyens de communication avec l'extérieur, même éteints, sont strictement interdits

Le Calendrier universitaire 2020/2021

Calendrier universitaire	
Licences AES -Droit - Economie - Gestion	
<u>Semestres impairs des niveaux 1 à 3</u>	
Pré-rentrée Universitaire	Semaine 36 (le mardi 1 septembre 2020)
Début des cours	Lundi 7 septembre 2020
Début des TD	Lundi 21 septembre 2020
Vacances de Toussaint	Du lundi 26 octobre au lundi 2 novembre 2020 matin
Fin des cours des semestres impairs	Samedi 12 décembre 2020 après les enseignements
Examens des semestres impairs des niveaux 1, 2 et 3	Du lundi 14 décembre au samedi 19 décembre 2020 et du lundi 4 janvier au samedi 9 janvier 2021
Vacances de Noël	Du lundi 21 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021 matin
<u>Semestres pairs des niveaux 1 à 3</u>	
Reprise des cours	Semaine du 11 janvier 2021
Début des TD	Semaine du 25 janvier 2021
Vacances d'hiver	Du lundi 15 février au lundi 22 février 2021
Vacances de printemps	Du lundi 12 avril au lundi 26 avril 2021 matin
Fin des cours	Samedi 3 avril 2021 après les enseignements
Examens des semestres pairs des niveaux 1, 2 (pour AES – Droit – Economie – Gestion), niveau 3 (pour AES – Droit – Economie)	Du lundi 6 avril au samedi 10 avril 2021 et du lundi 26 avril au mercredi 5 mai 2021
Examens du semestre pair du niveau 3 de la Licence Gestion	Du lundi 6 avril au samedi 10 avril 2021
<u>Examens de deuxième chance</u>	
des semestres impairs des niveaux 1, 2 et 3	Du mercredi 9 juin au mercredi 16 juin 2021
<u>Examens de deuxième chance</u>	
des semestres pairs des niveaux 1, 2 et 3	Du lundi 28 juin au mardi 6 juillet 2021

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2020 – 2021

Licence Professionnelle

Assurance, banque, finance : chargé de clientèle

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 23/06/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique :

JONVAUX Rodolphe, rodolphe.jonvaux@uca.fr, 04 73 17 77 29

Contact en scolarité :

BERNARD Marion, marion.bernard@uca.fr, 04 73 17 77 64

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, les cours magistraux et/ou en TD en présentiel pourront être complétés pour assurer la continuité pédagogique, par des dispositifs pédagogiques à distance (en ligne sur la plateforme moodle ou par d'autres moyens), cours, exercices et activités encadrées, etc. Les étudiants doivent se connecter régulièrement et poursuivre le travail du semestre. Les étudiants n'étant pas en mesure de consulter les dispositifs en ligne se signalent auprès du responsable de formation le plus tôt possible.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC. Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)

- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (EvC) et/ou par des examens terminaux (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable De l'enseignement. Une seule session de substitution par EvC sera proposée.
- En cas d'absence au EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Article 4.2 Evaluations en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,

- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, l'évaluation en présence pourra être adaptée de la façon suivante :

Des adaptations ou des modalités de substitution seront prévues et pourront être:

- *Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral)*
- *Des travaux à rendre en ligne*
- *La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées*
- *Le passage de la deuxième évaluation continue pendant la période des évaluations terminales (en prenant en compte la note déjà attribuée si c'est le cas)*
- *Si aucune note attribuée, la transformation de l'évaluation continue en évaluation terminale*

Il sera garanti l'existence d'un « délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification ». Ce délai ne pourra être inférieur à 10 jours.

Si des évaluations seront été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé en présentiel aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion ; si les conditions sanitaires le permettent.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Alternance– Expérience professionnelle :

Article 5 Alternance

La Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle, comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité d'éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), le responsable de formation pourra, dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de contrat d'alternance et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

IV - Modalités de compensation:

Article 6

Les enseignements des licences professionnelles de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et les périodes en entreprise, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et des périodes en entreprise.

Pour chaque semestre, une session initiale de contrôle des connaissances est organisée.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée à la fin de l'année universitaire.

Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, les périodes en entreprises et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

LICENCE Professionnelle, mention : Assurance, banque, finance : chargé de clientèle

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences											
			Evaluation Initiale				RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : La banque et le système bancaire EC 1 : Les fondamentaux de l'économie EC 2 : L'anglais bancaire et financier EC 3 : La gestion financière EC 4 : Les marchés de capitaux	9	2 2 3 2	EvC EvC EvC EvC		2 2 2 2	E ou O E ou O E ou O E ou O			1 1 1 1	E E E E	1 h 1 h 1 h 1 h	1 1 1 1	E E E E	1 h 1 h 1 h 1 h
UE 2 : Environnement bancaire et les risques EC 1 : Le droit de la banque et de l'assurance EC 2 : La fiscalité des particuliers EC 3 : L'environnement international	9	3 3 3	EvC EvC EvC		2 2 2	E ou O E ou O E ou O			1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h	1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h
UE 3 : Déclencher les prises de consciences EC 1 : Déclencher les prises de conscience pour développer les bonnes pratiques de la relation client, acquérir les clés pour adapter la posture de communication selon les situations clients	3	3	EvT		1	O	40 mn		1	E	1 h	1	E	1 h
UE 4 : Qualifier les propos du client EC 1 : Pratiquer la découverte interactive et qualifier les projets du client et amorcer les solutions les plus adaptées	6	6	EvT		1	O	40 mn		1	E	1 h	1	E	1 h
UE 5 : Mémoire EC 1 : Mémoire de spécialité	3	3	M		1	M			1	M		-	-	-

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances													
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session					
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
UE 6 : Ouverture EC 1 : La méthodologie du mémoire, du projet et du rapport EC 2 : Les mathématiques financières EC 3 : Le système monétaire et financier EC 4 : la réglementation et la conformité EC 5 : Gestion de la relation Client	6	1 1 1 2 1	EvC EvC EvC EvC EvC		2 2 2 2 2	A A A A A				1 1 1 1 1	E E E E E	1 h 1 h 1 h 1 h 1 h	1 1 1 1 1	E E E E E	1 h 1 h 1 h 1 h 1 h	
UE 7 : Conseiller et proposer des solutions EC 1 : Statuer sur l'opportunité de l'entrée en relation, remporter l'adhésion et assurer le suivi EC 2 : Identifier des solutions EC 3 : Traiter les besoins de financement	3	1 1 1	EvT EVT EVT		1 1 1	O E E	40 mn 3 h 30 3 h 30						1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h	
UE 8 : Contribuer au résultat de son établissement EC 1 : Actionner les leviers de développement EC2 : Développer la satisfaction client EC3 : Contribuer à l'accroissement du PNB	3	1 1 1	EvT EVT EVT		1 1 1	E E E	2 h 2 h 2 h						1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h	
UE 9 : Le projet tuteuré EC 1 : Mise en place d'une action spécifique	9	9			1	M et S	20 mn									
UE 10 : Application des acquis EC 1 : alternance sur l'année universitaire	9	9			1	M et S	15 mn									

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif **Uniquement dans le cas d'une pandémie A = les épreuves de contrôle continu qui n'ont pas été déjà réalisées seront remplacées par des épreuves en ligne via l'ENT et messagerie UCA**

REMARQUES : Calendrier de formation LICENCE PROFESSIONNELLE Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
 Il y a deux groupes G1 et G2 qui suivent cette formation avec chacun un calendrier spécifique

Semestre 1	
Réunion de rentrée	14 septembre 2020 G1 et 28 septembre 2020 G2
Début des cours	14 septembre 2020 G1 et 28 septembre 2020 G2
Fin des cours	15 janvier 2021 G1 et 29 janvier 2021 G2
Début Vacances de Noël	Néant
Fin Vacances de Noël	Néant
Semestre 2	
Début des cours	2 février 2021 G1 et le 2 février 2021 G2
Fin des cours	28 avril 2020 G1 et 28 mai 2021 G2
Début Vacances d'Hiver	Néant
Fin Vacances d'Hiver	Néant
Début Vacances de Printemps	Néant
Fin Vacances de Printemps	Néant
Stage alterné	Néant
Date début stage alterné	Néant
Date fin stage alterné	Néant
Stage fin de formation	Néant
Date début stage	Néant
Date fin stage	Néant
Soutenance de stage au plus tard	Néant
Durée de stage alterné ou non	Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
Minimum	Néant
Maximum	Néant

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Assurance, banque, finance : chargé de clientèle



Licence Professionnelle Assurance, banque, finance : chargé(e) de clientèle
Groupe 1

602 Heures et 14 septembre 2020 au 1 septembre 2021

09/2020		10/2020		11/2020		12/2020		01/2021		02/2021		03/2021		04/2021		05/2021		06/2021		07/2021		08/2021		09/2021			
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap		
1	Mar		Jeu		Dim		Tous.	1	Mar		Ven		J. de l'an		Lun		1er Mai	1	Mar		Jeu		Dim		1	Mer	
2	Mer		Ven		Lun			2	Mer		Sam				Mar			2	Mer		Ven		Lun		2	Jeu	
3	Jeu		Sam		Mar			3	Jeu		Dim				Mer			3	Jeu		Sam		Mar		3	Ven	
4	Ven		Dim		Mer			4	Ven		Lun			Jeu				4	Ven		Dim		Mer		4	Sam	
5	Sam		Lun		Jeu			5	Sam		Mar			Ven				5	Sam		Lun		Jeu		5	Dim	
6	Dim		Mar		Ven			6	Dim		Mer			Sam				6	Dim		Mar		Ven		6	Lun	
7	Lun		Mer		Sam			7	Lun		Jeu			Dim				7	Lun		Mer		Sam		7	Mar	
8	Mar		Jeu		Dim			8	Mar		Ven			Lun				8	Mar		Jeu		Dim		8	Mer	
9	Mer		Ven		Lun			9	Mer		Sam			Mar				9	Mer		Ven		Lun		9	Jeu	
10	Jeu		Sam		Mar			10	Jeu		Dim			Mer				10	Jeu		Sam		Mar		10	Ven	
11	Ven		Dim		Mer			11	Ven		Lun			Jeu				11	Ven		Dim		Mer		11	Sam	
12	Sam		Lun		Jeu			12	Sam		Mar			Ven				12	Sam		Lun		Jeu		12	Dim	
13	Dim		Mar		Ven			13	Dim		Mer			Sam				13	Dim		Mar		Ven		13	Lun	
14	Lun		Mer		Sam			14	Lun		Jeu			Dim				14	Lun		Mer		Fête Nat.		14	Mar	
15	Mar		Jeu		Dim			15	Mar		Ven			Lun				15	Mar		Jeu		Dim		Assomp.	15	Mer
16	Mer		Ven		Lun			16	Mer		Sam			Mar				16	Mer		Ven		Lun		16	Jeu	
17	Jeu		Sam		Mar			17	Jeu		Dim			Mer				17	Jeu		Sam		Mar		17	Ven	
18	Ven		Dim		Mer			18	Ven		Lun			Jeu				18	Ven		Dim		Mer		18	Sam	
19	Sam		Lun		Jeu			19	Sam		Mar			Ven				19	Sam		Lun		Jeu		19	Dim	
20	Dim		Mar		Ven			20	Dim		Mer			Sam				20	Dim		Mar		Ven		20	Lun	
21	Lun		Mer		Sam			21	Lun		Jeu			Dim				21	Lun		Mer		Sam		21	Mar	
22	Mar		Jeu		Dim			22	Mar		Ven			Lun				22	Mar		Jeu		Dim		22	Mer	
23	Mer		Ven		Lun			23	Mer		Sam			Mar				23	Mer		Ven		Lun		23	Jeu	
24	Jeu		Sam		Mar			24	Jeu		Dim			Mer				24	Jeu		Sam		Mar		24	Ven	
25	Ven		Dim		Mer			25	Ven		Noël			Jeu				25	Ven		Dim		Mer		25	Sam	
26	Sam		Lun		Jeu			26	Sam		Mar			Ven				26	Sam		Lun		Jeu		26	Dim	
27	Dim		Mar		Ven			27	Dim		Mer			Sam				27	Dim		Mar		Ven		27	Lun	
28	Lun		Mer		Sam			28	Lun		Jeu			Dim				28	Lun		Mer		Sam		28	Mar	
29	Mar		Jeu		Dim			29	Mar		Ven			Jeu				29	Mar		Jeu		Dim		29	Mer	
30	Mer		Ven		Lun			30	Mer		Sam							30	Mer		Ven		Lun		30	Jeu	
31			Sam					31	Jeu		Dim							31			Sam		Mar		31		
		0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0		0,0	0,0			0,0	0,0	

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires 602 heures

86 jours

Périodes en entreprise possible

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques.

	09/2020		10/2020		11/2020		12/2020		01/2021		02/2021		03/2021		04/2021		05/2021		06/2021		07/2021		08/2021		09/2021	
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap
1	Mar		Jeu		Dim	Tous.	Mar		Ven	J. de l'an	Lun		Lun		Jeu		Sam	1er Mai	Mar		Jeu		Dim		Mer	
2	Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar		Mer		Ven		Dim		Mer		Ven		Lun		Jeu	
3	Jeu		Sam		Mar		Jeu		Dim		Mer		Jeu		Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven	
4	Ven		Dim		Mer		Ven		Lun		Jeu		Jeu		Dim	Pâques	Mar		Ven		Dim		Mer		Sam	
5	Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven		Ven		Lun	L. Pâques	Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim	
6	Dim		Mar		Ven		Dim		Mer		Sam		Sam		Mar		Jeu		Dim		Mar		Ven		Lun	
7	Lun		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim		Lun		Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar	
8	Mar		Jeu		Dim		Mar		Ven		Lun		Mar		Jeu		Sam	Victoire	Mer		Jeu		Dim		Mer	
9	Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar		Mer		Ven		Dim		Mer		Ven		Lun		Jeu	
10	Jeu		Sam		Mar		Jeu		Dim		Mer		Jeu		Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven	
11	Ven		Dim		Mer	Armist.	Ven		Lun		Jeu		Jeu		Dim		Mar		Ven		Dim		Mer		Sam	
12	Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven		Sam		Lun		Mer		Dim		Lun		Jeu		Dim	
13	Dim		Mar		Ven		Dim		Mer		Sam		Dim		Mar		Jeu	Ascens.	Mer		Dim		Mar		Lun	
14	Lun		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim		Lun		Mer		Ven		Lun		Mer	Fête Nat.	Sam		Mar	
15	Mar		Jeu		Dim		Mar		Ven		Lun		Mar		Jeu		Sam		Mer		Jeu		Dim	Assomp.	Mer	
16	Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar		Mer		Ven		Dim		Mer		Ven		Lun		Jeu	
17	Jeu		Sam		Mar		Jeu		Dim		Mer		Jeu		Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven	
18	Ven		Dim		Mer		Ven		Lun		Jeu		Mer		Dim		Mar		Mer		Dim		Mer		Sam	
19	Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven		Ven		Lun		Mer		Mer		Lun		Jeu		Dim	
20	Dim		Mar		Ven		Dim		Mer		Sam		Sam		Mar		Jeu		Mer		Dim		Mar		Lun	
21	Lun		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim		Lun		Mer		Ven		Mer		Lun		Mer		Mar	
22	Mar		Jeu		Dim		Mar		Ven		Lun		Mar		Jeu		Sam		Mer		Mar		Jeu		Mer	
23	Mer		Ven		Lun		Mer		Sam		Mar		Mer		Ven		Dim		Mer		Ven		Lun		Jeu	
24	Jeu		Sam		Mar		Jeu		Dim		Mer		Mer		Sam		Lun	Pentecôte	Jeu		Jeu		Sam		Ven	
25	Ven		Dim		Mer		Ven	Noël	Lun		Jeu		Jeu		Dim		Mar		Mer		Dim		Mer		Sam	
26	Sam		Lun		Jeu		Sam		Mar		Ven		Ven		Lun		Mer		Mer		Sam		Jeu		Dim	
27	Dim		Mar		Ven		Dim		Mer		Sam		Sam		Mar		Jeu		Mer		Dim		Mar		Lun	
28	Lun		Mer		Sam		Lun		Jeu		Dim		Dim		Mer		Ven		Mer		Lun		Mer		Mar	
29	Mar		Jeu		Dim		Mar		Ven				Lun		Jeu		Sam		Mer		Mar		Jeu		Mer	
30	Mer		Ven		Lun		Mer		Sam				Mer		Ven		Dim		Mer		Mer		Ven		Jeu	
31			Sam				Jeu		Dim				Mer				Lun		Mer		Sam		Mar			
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020-2021**

**Licence Professionnelle
Commerce et distribution**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 23/06/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

COLOMBEL Lionel, lionel.colombel@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques :

- Parcours : Management du point de vente

Contact en scolarité :

FERNANDES DA-SILVA Céline, celina.fernandes_da_silva@uca.fr, 04 73 17 78 31

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, les cours magistraux et/ou en TD en présentiel pourront être complétés pour assurer la continuité pédagogique, par des dispositifs pédagogiques à distance (en ligne sur la plateforme moodle ou par d'autres moyens), cours, exercices et activités encadrées, etc. Les étudiants doivent se connecter régulièrement et poursuivre le travail du semestre. Les étudiants n'étant pas en mesure de consulter les dispositifs en ligne se signalent auprès du responsable de formation le plus tôt possible.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EVC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée ou non** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable de l'enseignement. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluations en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, l'évaluation en présence pourra être adaptée de la façon suivante :

- *Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral).*

- Des travaux à rendre en ligne.
- La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées.

La procédure doit garantir l'existence d'un délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification. Ce délai ne peut être inférieur à 2 semaines.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion ; si les conditions sanitaires le permettent.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Alternance – Expérience professionnelle :

Article 5 Alternance

La Licence professionnelle Commerce et Distribution - Parcours Management du point de vente, comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la durée du confinement national et des éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), le responsable de formation pourra, dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de contrat d'alternance et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

IV Modalités de compensation :

Article 6

Les enseignements des licences professionnelles de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage ou alternance, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage ou alternance.

Pour chaque semestre une évaluation initiale de contrôle des connaissances et des compétences est organisée. En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée à la fin de l'année universitaire.

Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage, l'alternance et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

LICENCE Professionnelle : Commerce et distribution, parcours management du point de vente

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Relations Ventes EC 1 : Techniques de négociation EC 2 : Droit de la consommation	6	6	3 3	EvC EvC		2 min 2 min	E	1h30	1 1	E E	1h 1h30	1 1	E E	1h 1h
UE 2 : Environnements Fournisseurs EC 1 : Gestion de production, approvisionnements, logistique EC 2 : Informatique	6	6	3 3	EvC EvC		2 min 2 min			1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 3 : Management du Point de Vente EC 1 : Merchandising EC 2 : Marketing des services du Point de Vente EC 3 : Comptabilité, Contrôle de gestion appliqué au Point de Vente EC 4 : Gestion des Ressources Humaines EC 5 : Management et Animation d'équipes du Point de Vente EC 6 : Anglais du commerce S1	18	18	3 3 3 3 3 3	EvC EvC EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min 2 min 2 min			1 1 1 1 1 1	E E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h 1h	1 1 1 1 1 1	E E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 4 : E-Commerce EC 1 : E-marketing EC 2 : Identité numérique	3	3			2 min					1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC							1	E	1h	1	E	1h
		1	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Gestion des relations commerciales EC 1 : Politique relationnelle et fidélisation EC 2 : Comportement du consommateur	3	3			2 min					1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC							1	E	1h	1	E	1h
		1	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
UE 6 : Management des Environnements du Point de Vente EC 1 : Analyse du marché de la Zone de Chalandise EC 2 : Stratégies de Distributeurs EC 3 : Environnement Multicanal EC 4 : Communication commerciale et promotion des ventes du Point de Vente EC 5 : Droit de la Distribution EC 6 : Anglais du commerce S2	6	6			2 min					1	E	1h	1	E	1h
		1	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		1	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		1	EvC		min					1	E	1h	1	E	1h
		1	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		1	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
UE 7 : Actions professionnalisées Projets Tuteurés EC 1 : Projets Tutorés	9	9			1	M et S M	45 min			1	M et S M	45 min	-	-	-
UE 8 : Actions professionnalisées Alternance EC 1 : Alternance	9	9			1	M et S ou M	45 min			1	M et S ou M	45 min	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)
En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle Commerce-Distribution

Semestre 1	
Réunion de rentrée	14 septembre 2020
Début des cours	14 septembre 2020
Fin des cours	23 janvier 2021
Début Vacances de Noël	22 décembre 2019
Fin Vacances de Noël	07 janvier 2020
Semestre 2	
Début des cours	1 ^{er} février 2021
Fin des cours	09 avril 2021
Début Vacances d'Hiver	néant
Fin Vacances d'Hiver	néant
Début Vacances de Printemps	néant
Fin Vacances de Printemps	néant
Stage alterné	non
Stage fin de formation	non
Date début alternance	1er/09/2020
Date fin alternance	30/09/2021
Soutenance de stage au plus tard	10/09/2021

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Commerce et Distribution



IAE Clermont Auvergne - School of Management
11 boulevard Charles de Gaulle - Tsa 10405 - 63001 Clermont-Ferrand cedex

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE DISTRIBUTION Parcours MANAGEMENT DU POINT DE VENTE 420 heures du 14 septembre au 10 septembre 2021

	09/2020		10/2020		11/2020		12/2020		01/2021		02/2021		03/2021		04/2021		05/2021		06/2021		07/2021		08/2021		09/2021					
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap		
1	Mar		Jeu		Dim	Tous.	1	Mar		Ven	J. de l'an	Lun		1	Lun		Jeu		Sam	1er Mai	1	Mar		Jeu		Dim		1	Mer	
2	Mer		Ven		Lun		2	Mer		Sam		Mar		2	Mar		Ven		Dim		2	Mer		Ven		Lun		2	Jeu	
3	Jeu		Sam		Mar		3	Jeu		Dim		Mer		3	Mer		Sam		Lun		3	Jeu		Sam		Mar		3	Ven	
4	Ven		Dim		Mer		4	Ven		Lun		Jeu		4	Jeu		Dim	Pâques	Mar		4	Ven		Dim		Mer		4	Sam	
5	Sam		Lun		Jeu		5	Sam		Mar		Ven		5	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		5	Sam		Lun		Jeu		5	Dim	
6	Dim		Mar		Ven		6	Dim		Mer		Sam		6	Sam		Mar		Jeu		6	Dim		Mar		Ven		6	Lun	
7	Lun		Mer		Sam		7	Lun		Jeu		Dim		7	Dim		Mer		Ven		7	Lun		Mer		Sam		7	Mar	
8	Mar		Jeu		Dim		8	Mar		Ven		Lun		8	Lun		Jeu		Sam	Victoire	8	Mar		Jeu		Dim		8	Mer	
9	Mer		Ven		Lun		9	Mer		Sam		Mar		9	Mar		Ven		Dim		9	Mer		Ven		Lun		9	Jeu	
10	Jeu		Sam		Mar		10	Jeu		Dim		Mer		10	Mer		Sam		Lun		10	Jeu		Sam		Mar		10	Ven	
11	Ven		Dim		Mer	Armist.	11	Ven		Lun		Jeu		11	Jeu		Dim		Mar		11	Ven		Dim		Mer		11	Sam	
12	Sam		Lun		Jeu		12	Sam		Mar		Ven		12	Ven		Lun		Mer		12	Sam		Lun		Jeu		12	Dim	
13	Dim		Mar		Ven		13	Dim		Mer		Sam		13	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	13	Dim		Mar		Ven		13	Lun	
14	Lun		Mer		Sam		14	Lun		Jeu		Dim		14	Dim		Mer		Ven		14	Lun		Mer	Fête Nat.	Sam		14	Mar	
15	Mar		Jeu		Dim		15	Mar		Ven		Lun		15	Mar		Jeu		Sam		15	Mar		Jeu		Dim	Assomp.	15	Mer	
16	Mer		Ven		Lun		16	Mer		Sam		Mar		16	Mer		Ven		Dim		16	Mer		Ven		Lun		16	Jeu	
17	Jeu		Sam		Mar		17	Jeu		Dim		Mer		17	Mer		Sam		Lun		17	Jeu		Sam		Mar		17	Ven	
18	Ven		Dim		Mer		18	Ven		Lun		Jeu		18	Jeu		Dim		Mar		18	Ven		Dim		Mer		18	Sam	
19	Sam		Lun		Jeu		19	Sam		Mar		Ven		19	Ven		Lun		Mer		19	Sam		Lun		Jeu		19	Dim	
20	Dim		Mar		Ven		20	Dim		Mer		Sam		20	Sam		Mar		Jeu		20	Dim		Mar		Ven		20	Lun	
21	Lun		Mer		Sam		21	Lun		Jeu		Dim		21	Dim		Mer		Ven		21	Lun		Mer		Sam		21	Mar	
22	Mar		Jeu		Dim		22	Mar		Ven		Lun		22	Lun		Jeu		Sam		22	Mar		Jeu		Dim		22	Mer	
23	Mer		Ven		Lun		23	Mer		Sam		Mar		23	Mar		Ven		Dim		23	Mer		Ven		Lun		23	Jeu	
24	Jeu		Sam		Mar		24	Jeu		Dim		Mer		24	Mer		Sam		Lun	Pentecôte	24	Jeu		Sam		Mar		24	Ven	
25	Ven		Dim		Mer		25	Ven	Noël	Lun		Jeu		25	Jeu		Dim		Mar		25	Ven		Dim		Mer		25	Sam	
26	Sam		Lun		Jeu		26	Sam		Mar		Ven		26	Ven		Lun		Mer		26	Sam		Lun		Jeu		26	Dim	
27	Dim		Mar		Ven		27	Dim		Mer		Sam		27	Sam		Mar		Jeu		27	Dim		Mar		Ven		27	Lun	
28	Lun		Mer		Sam		28	Lun		Jeu		Dim		28	Dim		Mer		Ven		28	Lun		Mer		Sam		28	Mar	
29	Mar		Jeu		Dim		29	Mar		Ven				29	Lun		Jeu		Sam		29	Mar		Jeu		Dim		29	Mer	
30	Mer		Ven		Lun		30	Mer		Sam				30	Mar		Ven		Dim		30	Mer		Ven		Lun		30	Jeu	
31			Sam				31	Jeu		Dim				31	Mer				Lun		31			Sam		Mar		31		
		0,0	0,0		0,0	0,0			0,0	0,0		0,0	0,0			0,0	0,0		0,0	0,0			0,0	0,0		0,0			0,0	0,0

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires
1/2 journée de soutenance en avril (projets tuteurés) + 1/2 journée de soutenance en septembre
reste du temps en entreprise

Périodes en entreprise possible + Projet tuteuré FI

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques, Notamment, pourront être positionnés des enseignements, le samedi matin.

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

**Licence professionnelle
Métiers de la gestion et de la comptabilité :
gestion comptable et financière**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 23/06/2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsables pédagogiques :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Roux Marième, marieme.roux@uca.fr

Contact en scolarité :

Anais Bos, Anais.BOS@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, les cours magistraux et/ou en TD en présentiel pourront être complétés pour assurer la continuité pédagogique, par des dispositifs pédagogiques à distance (en ligne sur la plateforme moodle ou par d'autres moyens), cours, exercices et activités encadrées, etc. Les étudiants doivent se connecter régulièrement et poursuivre le travail du semestre. Les étudiants n'étant pas en mesure de consulter les dispositifs en ligne se signalent auprès du responsable de formation le plus tôt possible.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Toute absence à un cours magistral (CM) ou à une séance de travaux dirigés (TD) devra être justifiée par l'étudiant. Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.

En cas d'absence à une évaluation continue (EvC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études

possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour l'évaluation initiale :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en évaluation continue (EvC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en EvT et en partie EvC, aucune épreuve de substitution à l'EvC ne sera organisée, la note obtenue en EvT sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde chance :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

En cas de restrictions liées au COVID-19, il sera possible d'utiliser des modes d'évaluation à distance :

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral)
- Des travaux à rendre en ligne
- Le passage de la deuxième évaluation continue pendant la période des évaluations terminales (en prenant en compte la note déjà attribuée si c'est le cas)
- Si aucune note attribuée, la transformation de l'évaluation continue en évaluation terminale

De plus, une épreuve de remplacement sous la forme d'un oral sera proposée aux étudiants qui n'auront finalement pas pu se connecter ou effectuer le test dans des conditions normales. L'oral à distance pourra être réalisé en visioconférence ou par téléphone.

En cas de maintien de restrictions liées au COVID-19 au moment des soutenances, ces dernières auront lieu en distanciel via des outils comme Skype, WhatsApp, Microsoft Teams, Zoom,

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues en EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de cours ou TD. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé. Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est possible pour les épreuves

écrites ou orales dont la durée de composition est inférieure à une heure. Pour les épreuves dont la durée est supérieure à une heure, les étudiants peuvent être autorisés à sortir à partir de la fin de la première heure.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

La licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) soit d'un stage de fin d'année à partir du mercredi 26 mai 2021 avec une fin au plus tard le mardi 14 septembre 2021. La durée minimale de stage est de 12 semaines et au maximum 16 semaines.
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle.

En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études.

Au niveau de la licence professionnelle, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un rapport de stage.

La soutenance de ce rapport de stage est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

En cas de maintien de restrictions liées au COVID-19, de nouvelles dispositions relatives aux stages seront adoptées : jusqu'à 8 semaines de stage réalisées quelle que soit la durée initiale prévue, la période de stage est validée ; pour moins de 8 semaines de stage, il y a nécessité pour l'étudiant de travailler en complément sur un mémoire ou un rapport de 20 pages.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements de la licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la seconde chance.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE et si l'étudiant obtient en moyenne au moins 10/20 avec le projet tutoré et le stage.

Pour chaque semestre, le contrôle des connaissances et des compétences est organisé avec une évaluation initiale et une évaluation en seconde chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance d'examens est organisée. Toutefois, au niveau de l'expérience professionnelle, une seconde chance est possible uniquement pour la rédaction du mémoire professionnel et la soutenance.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée lors de l'évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en seconde chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en seconde chance les EC qu'il a validés.

L'étudiant doit transmettre à la scolarité à l'issue de l'évaluation initiale les matières qu'il souhaite repasser en seconde chance.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EVT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Finance	6	6											
Diagnostic économique et financier		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
Valeur et Pilotage		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
UE 2 Comptabilité	6	6											
Techniques comptables approfondies		6	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
UE 3 Contrôle et Système d'Information	6	6											
Contrôle de gestion I		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
Informatique		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
UE 4 Fiscalité	6	6											
Optimisation fiscale de l'Entreprise		6	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
UE 5 Droit	6	6											
Droit de l'Entreprise		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
Ingénierie sociétaire 1		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
Anglais		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
Crédits semestre 1	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) - En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 Consolidation et Finance	3	3											
Consolidation et Normes Comptables Internationales		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Ingénierie financière		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 7 Contrôle de Gestion et Système d'Information	3	3											
Contrôle de Gestion 2		2	EvT		1	E	3h				1	E	1h
Préparation DCG, Simulation d'entreprise		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 8 Environnement juridique et financier	3	3											
Ingénierie sociétaire 2		2	EvT		1	E	3h				1	E	1h
Capitaux permanents		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 9 - Projet tutoré	9	9											
Projet tutoré		9	EvC		2	M + S	30 mn		M + S	30 mn		M + S	30 mn
UE 10 Stage	12	12	EvC		2	M + S	30 mn					M + S	30 mn
Crédits semestre 2	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière

Semestre 1	
Réunion de rentrée	lundi 24 août 2020
Début des cours	lundi 24 août 2020
Fin des cours	samedi 19 décembre 2020
Début Vacances de Noël	lundi 21 décembre 2020
Fin Vacances de Noël	dimanche 3 janvier 2021
Semestre 2	
Début des cours	lundi 4 janvier 2021
Fin des cours	mardi 25 mai 2021
Début Vacances d'Hiver	lundi 15 février 2021
Fin Vacances d'Hiver	samedi 20 février 2021
Journées d'examen	lundi 1 mars 2021
	vendredi 12 mars 2021
Début période d'Examens	lundi 29 mars 2021
Fin période d'Examens	mardi 4 mai 2021
Début Vacances de Printemps	lundi 12 avril 2021
Fin Vacances de Printemps	samedi 17 avril 2021
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	mercredi 7 octobre 2020
Date fin stage alterné	mardi 14 septembre 2021
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	mercredi 26 mai 2021
Date fin stage	mardi 14 septembre 2021
Soutenance de stage au plus tard	mercredi 15 septembre 2021
Soutenance de l'apprentissage / Contrat de professionnalisation au plus tard	vendredi 27 août 2021
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	12 semaines
Maximum	16 semaines

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière

2020-2021

Calendrier prévisionnel de la section apprentissage
Licence professionnelle Comptabilité Finance

août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21
samedi 1 août	lundi 31 août	jeudi 1 octobre	dimanche 1 novembre	mardi 1 décembre	vendredi 1 janvier	lundi 1 février
dimanche 2 août	mardi 1 septembre	vendredi 2 octobre	lundi 2 novembre	mercredi 2 décembre	samedi 2 janvier	mardi 2 février
lundi 3 août	mercredi 2 septembre	samedi 3 octobre	mardi 3 novembre	jeudi 3 décembre	dimanche 3 janvier	mercredi 3 février
mardi 4 août	jeudi 3 septembre	dimanche 4 octobre	mercredi 4 novembre	vendredi 4 décembre	lundi 4 janvier	jeudi 4 février
mercredi 5 août	vendredi 4 septembre	lundi 5 octobre	jeudi 5 novembre	samedi 5 décembre	mardi 5 janvier	vendredi 5 février
jeudi 6 août	samedi 5 septembre	mardi 6 octobre	vendredi 6 novembre	dimanche 6 décembre	mercredi 6 janvier	samedi 6 février
vendredi 7 août	dimanche 6 septembre	mercredi 7 octobre	samedi 7 novembre	lundi 7 décembre	jeudi 7 janvier	dimanche 7 février
samedi 8 août	lundi 7 septembre	jeudi 8 octobre	dimanche 8 novembre	mardi 8 décembre	vendredi 8 janvier	lundi 8 février
dimanche 9 août	mardi 8 septembre	vendredi 9 octobre	lundi 9 novembre	mercredi 9 décembre	samedi 9 janvier	mardi 9 février
lundi 10 août	mercredi 9 septembre	samedi 10 octobre	mardi 10 novembre	jeudi 10 décembre	dimanche 10 janvier	mercredi 10 février
mardi 11 août	jeudi 10 septembre	dimanche 11 octobre	mercredi 11 novembre	vendredi 11 décembre	lundi 11 janvier	jeudi 11 février
mercredi 12 août	vendredi 11 septembre	lundi 12 octobre	jeudi 12 novembre	samedi 12 décembre	mardi 12 janvier	vendredi 12 février
jeudi 13 août	samedi 12 septembre	mardi 13 octobre	vendredi 13 novembre	dimanche 13 décembre	mercredi 13 janvier	samedi 13 février
vendredi 14 août	dimanche 13 septembre	mercredi 14 octobre	samedi 14 novembre	lundi 14 décembre	jeudi 14 janvier	dimanche 14 février
samedi 15 août	lundi 14 septembre	jeudi 15 octobre	dimanche 15 novembre	mardi 15 décembre	vendredi 15 janvier	lundi 15 février
dimanche 16 août	mardi 15 septembre	vendredi 16 octobre	lundi 16 novembre	mercredi 16 décembre	samedi 16 janvier	mardi 16 février
lundi 17 août	mercredi 16 septembre	jeudi 17 octobre	mardi 17 novembre	jeudi 17 décembre	dimanche 17 janvier	mercredi 17 février
mardi 18 août	jeudi 17 septembre	dimanche 18 octobre	mercredi 18 novembre	vendredi 18 décembre	lundi 18 janvier	jeudi 18 février
mercredi 19 août	vendredi 18 septembre	lundi 19 octobre	jeudi 19 novembre	samedi 19 décembre	mardi 19 janvier	vendredi 19 février
jeudi 20 août	samedi 19 septembre	mardi 20 octobre	vendredi 20 novembre	dimanche 20 décembre	mercredi 20 janvier	samedi 20 février
vendredi 21 août	dimanche 20 septembre	mercredi 21 octobre	samedi 21 novembre	lundi 21 décembre	jeudi 21 janvier	dimanche 21 février
samedi 22 août	lundi 21 septembre	jeudi 22 octobre	dimanche 22 novembre	mardi 22 décembre	vendredi 22 janvier	lundi 22 février
dimanche 23 août	mardi 22 septembre	vendredi 23 octobre	lundi 23 novembre	mercredi 23 décembre	samedi 23 janvier	mardi 23 février
lundi 24 août	mercredi 23 septembre	samedi 24 octobre	mardi 24 novembre	jeudi 24 décembre	dimanche 24 janvier	mercredi 24 février
mardi 25 août	jeudi 24 septembre	dimanche 25 octobre	mercredi 25 novembre	vendredi 25 décembre	lundi 25 janvier	jeudi 25 février
mercredi 26 août	vendredi 25 septembre	lundi 26 octobre	jeudi 26 novembre	samedi 26 décembre	mardi 26 janvier	vendredi 26 février
jeudi 27 août	samedi 26 septembre	mardi 27 octobre	vendredi 27 novembre	dimanche 27 décembre	mercredi 27 janvier	samedi 27 février
vendredi 28 août	dimanche 27 septembre	mercredi 28 octobre	samedi 28 novembre	lundi 28 décembre	jeudi 28 janvier	dimanche 28 février
samedi 29 août	lundi 28 septembre	jeudi 29 octobre	dimanche 29 novembre	mardi 29 décembre	vendredi 29 janvier	
dimanche 30 août	mardi 29 septembre	vendredi 30 octobre	lundi 30 novembre	mercredi 30 décembre	samedi 30 janvier	
	mercredi 30 septembre	samedi 31 octobre		jeudi 31 décembre	dimanche 31 janvier	

mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21
lundi 1 mars	jeudi 1 avril	samedi 1 mai	mardi 1 juin	jeudi 1 juillet	dimanche 1 août
mardi 2 mars	vendredi 2 avril	dimanche 2 mai	mercredi 2 juin	vendredi 2 juillet	lundi 2 août
mercredi 3 mars	samedi 3 avril	lundi 3 mai	jeudi 3 juin	samedi 3 juillet	mardi 3 août
jeudi 4 mars	dimanche 4 avril	mardi 4 mai	vendredi 4 juin	dimanche 4 juillet	mercredi 4 août
vendredi 5 mars	lundi 5 avril	mercredi 5 mai	samedi 5 juin	lundi 5 juillet	jeudi 5 août
samedi 6 mars	mardi 6 avril	jeudi 6 mai	dimanche 6 juin	mardi 6 juillet	vendredi 6 août
dimanche 7 mars	mercredi 7 avril	vendredi 7 mai	lundi 7 juin	mercredi 7 juillet	samedi 7 août
lundi 8 mars	jeudi 8 avril	samedi 8 mai	mardi 8 juin	jeudi 8 juillet	dimanche 8 août
mardi 9 mars	vendredi 9 avril	dimanche 9 mai	mercredi 9 juin	vendredi 9 juillet	lundi 9 août
mercredi 10 mars	samedi 10 avril	lundi 10 mai	jeudi 10 juin	samedi 10 juillet	mardi 10 août
jeudi 11 mars	dimanche 11 avril	mardi 11 mai	vendredi 11 juin	dimanche 11 juillet	mercredi 11 août
vendredi 12 mars	lundi 12 avril	mercredi 12 mai	samedi 12 juin	lundi 12 juillet	jeudi 12 août
samedi 13 mars	mardi 13 avril	jeudi 13 mai	dimanche 13 juin	mardi 13 juillet	vendredi 13 août
dimanche 14 mars	mercredi 14 avril	vendredi 14 mai	lundi 14 juin	mercredi 14 juillet	samedi 14 août
lundi 15 mars	jeudi 15 avril	samedi 15 mai	mardi 15 juin	jeudi 15 juillet	dimanche 15 août
mardi 16 mars	vendredi 16 avril	dimanche 16 mai	mercredi 16 juin	vendredi 16 juillet	lundi 16 août
mercredi 17 mars	samedi 17 avril	lundi 17 mai	jeudi 17 juin	samedi 17 juillet	mardi 17 août
jeudi 18 mars	dimanche 18 avril	mardi 18 mai	vendredi 18 juin	dimanche 18 juillet	mercredi 18 août
vendredi 19 mars	lundi 19 avril	mercredi 19 mai	samedi 19 juin	lundi 19 juillet	jeudi 19 août
samedi 20 mars	mardi 20 avril	jeudi 20 mai	dimanche 20 juin	mardi 20 juillet	vendredi 20 août
dimanche 21 mars	mercredi 21 avril	vendredi 21 mai	lundi 21 juin	mercredi 21 juillet	samedi 21 août
lundi 22 mars	jeudi 22 avril	samedi 22 mai	mardi 22 juin	jeudi 22 juillet	dimanche 22 août
mardi 23 mars	vendredi 23 avril	dimanche 23 mai	mercredi 23 juin	vendredi 23 juillet	lundi 23 août
mercredi 24 mars	samedi 24 avril	lundi 24 mai	jeudi 24 juin	samedi 24 juillet	mardi 24 août
jeudi 25 mars	dimanche 25 avril	mardi 25 mai	vendredi 25 juin	dimanche 25 juillet	mercredi 25 août
vendredi 26 mars	lundi 26 avril	mercredi 26 mai	samedi 26 juin	lundi 26 juillet	jeudi 26 août
samedi 27 mars	mardi 27 avril	jeudi 27 mai	dimanche 27 juin	mardi 27 juillet	vendredi 27 août
dimanche 28 mars	mercredi 28 avril	vendredi 28 mai	lundi 28 juin	mercredi 28 juillet	samedi 28 août
lundi 29 mars	jeudi 29 avril	samedi 29 mai	mardi 29 juin	jeudi 29 juillet	dimanche 29 août
mardi 30 mars	vendredi 30 avril	dimanche 30 mai	mercredi 30 juin	vendredi 30 juillet	lundi 30 août
mercredi 31 mars		lundi 31 mai		samedi 31 juillet	mardi 31 août

Jours en formation
Jours en entreprise
Dimanches et jours fériés
Soutenance Expérience prof.

Semaine 36 : Examens de 2e session en cas d'échec aux examens de l'année.

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

**Licence Professionnelle
Logistique et Pilotage des flux**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 23/06/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Sylverin KEMMOE TCHOMTE
sylverin.kemmoe_tchomte@uca.fr

Intitulés du parcours

Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée

Contacts en scolarité :

GAUME Amandine – amandine.gaume@uca.fr, 04.73.17.77.65

BLANCHETON Magalie – magalie.blancheton@uca.fr, 04.73.17.77.24

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.
Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, les cours magistraux et/ou en TD en présentiel pourront être complétés pour assurer la continuité pédagogique, par des dispositifs pédagogiques à distance (en ligne sur la plateforme moodle ou par d'autres moyens), cours, exercices et activités encadrées, etc. Les étudiants doivent se connecter régulièrement et poursuivre le travail du semestre. Les étudiants n'étant pas en mesure de consulter les dispositifs en ligne se signalent auprès du responsable de formation le plus tôt possible.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux des maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable de l'enseignement.

Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluations en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

En raison de la pandémie liée au COVID19, l'évaluation en présence pourra être adaptée de la façon suivante :

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral).
- Des travaux à rendre en ligne.
- La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées.

La procédure doit garantir l'existence d'un délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification. Ce délai ne peut être inférieur à 2 semaines.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion ; si les conditions sanitaires le permettent.

III - Expérience professionnelle :

Article 5 Alternance et Stage

La licence professionnelle Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit un stage sous forme alternée ou sous forme non alternée d'une durée de 12 semaines minimum et de 14 semaines maximum, dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la durée du confinement national et des éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), le responsable de formation pourra, dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de contrat d'alternance et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

IV - Modalités de compensation:

Article 6

Les enseignements des licences professionnelles de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre une évaluation initiale de contrôle des connaissances est organisée. En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée à la fin de l'année universitaire. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux – Parcours : Gestion de production et logistique intégrée

Semestre 1 :

	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Enseignement général EC 1 : Animation d'équipe et communication EC 2 : Informatique et Outils web EC 3 : Economie Générale EC 4 : Anglais Professionnel	12	12			2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		2	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		4	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		2	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		4	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
UE 2 : Méthodes générales EC 1 : Gestion de Projet Industriel EC 2 : Comptabilité d'entreprise EC 3 : Contrôle de Gestion	9	9			2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		3	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		3	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		3	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
UE 3 : Management Responsable & Commercial EC 1 : Management Responsable EC 2 : Management de l'Innovation et de la Qualité EC 3 : Droit & Aspects Juridiques	9	9			2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		3	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		3	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		3	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Et/outils de pilotage de la Production EC 1 : Outils Maths Appliqués à la Gestion EC 2 : Gestion de Production EC 3 : Gestion des entrepôts & Réseaux de distribution EC 4 : Gestion des Stocks	3	6	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		1						1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		2	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		2	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		1	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
UE 5 : Management de la Chaine Logistique EC 1 : Management logistique EC 2 : Marketing Industriel EC 3 : Cas ou Jeux d'entreprise (SAP) EC 4 : Achat & Gestion des Approvisionnements	3	6	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		2						1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		1	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		1	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
		2	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
UE 6 : Projet tutoré (150 heures / étudiant) EC 1 : Projet tutoré	9	6			1	M et/ou S	45 min	/	/	/	/	-	/
UE 7 : Alternance EC 1 : Alternance	15	9			1	M et/ou S	45 min	/	/	/	/	-	/

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation de la Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée

Semestre 1	
Réunion de rentrée	Lundi 9 septembre 2019
Début des cours	Lundi 9 septembre 2019
Fin des cours	Samedi 14 Mars 2020
Début Vacances de Noël	Samedi 21 Décembre 2019
Fin Vacances de Noël	Lundi 06 Janvier 2020
Semestre 2	
Début des cours	Lundi 09 mars 2020
Fin des cours	30 Septembre 2020
Début Vacances d'Hiver	22 Février 2020
Fin Vacances d'Hiver	08 Mars 2020
Début Vacances de Printemps	18 Avril 2020
Fin Vacances de Printemps	03 Mai 2020
Début Stage alterné	Mercredi 01 Janvier 2020
Début Stage non alterné	Lundi 23 Mars 2020
Fin Stage	Vendredi 28 Août 2020
Date fin alternance	30 Septembre 2020
Soutenance de stage au plus tard	04 Septembre 2020

Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Logistique et Pilotage des Flux Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée

		Ecole Universitaire de Management - IAE Auvergne																			
		11 boulevard Charles de Gaulle - CS 20273 - 63008 Clermont-Ferrand cedex																			
		Licences Professionnelles "Logistique & Pilotage des Flux" et "Management et Gestion des Organisations"																			
		600 heures du 9 septembre 2019 au 30 septembre 2020																			
	09/2019	10/2019	11/2019		12/2019	01/2020	02/2020		03/2020	04/2020	05/2020		06/2020	07/2020	08/2020		09/2020				
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap			
1	Dim		Mar		Ven	Tous.			1	Dim		Mer		Ven	1er Mai			1	Mar		
2	Lun		Mer		Sam				2	Lun		Jeu		Sam				2	Mer		
3	Mar		Jeu		Dim				3	Mar		Ven		Dim				3	Jeu		
4	Mer		Ven		Lun				4	Mer		Sam		Lun				4	Ven		
5	Jeu		Sam		Mar				5	Jeu		Dim		Mar				5	Sam		
6	Ven		Dim		Mer				6	Ven		Lun		Mer				6	Dim		
7	Sam		Lun		Jeu				7	Sam		Mar		Jeu				7	Lun		
8	Dim		Mar		Ven				8	Dim		Mer		Ven	Victoire			8	Mar		
9	Lun		Mer		Sam				9	Lun		Jeu		Sam				9	Mer		
10	Mar		Jeu		Dim				10	Mar		Ven		Dim				10	Jeu		
11	Mer		Ven		Lun	Armist.			11	Mer		Sam		Lun				11	Ven		
12	Jeu		Sam		Mar				12	Jeu		Dim		Mer				12	Sam		
13	Ven		Dim		Mer				13	Ven		Lun		Jeu				13	Dim		
14	Sam		Lun		Jeu				14	Sam		Mar		Ven				14	Lun		
15	Dim		Mar		Ven				15	Dim		Mer		Ven				15	Mar		
16	Lun		Mer		Sam				16	Lun		Jeu		Sam				16	Mer		
17	Mar		Jeu		Dim				17	Mar		Ven		Dim				17	Jeu		
18	Mer		Ven		Lun				18	Mer		Sam		Lun				18	Ven		
19	Jeu		Sam		Mar				19	Jeu		Dim		Mer				19	Sam		
20	Ven		Dim		Mer				20	Ven		Lun		Jeu				20	Dim		
21	Sam		Lun		Jeu				21	Sam		Mar		Ven	Ascens.			21	Lun		
22	Dim		Mar		Ven				22	Dim		Mer		Sam				22	Mar		
23	Lun		Mer		Sam				23	Lun		Jeu		Dim				23	Mer		
24	Mar		Jeu		Dim				24	Mar		Ven		Lun				24	Jeu		
25	Mer		Ven		Lun				25	Mer		Sam		Mar				25	Ven		
26	Jeu		Sam		Mar				26	Jeu		Dim		Mer				26	Sam		
27	Ven		Dim		Mer				27	Ven		Lun		Jeu				27	Dim		
28	Sam		Lun		Jeu				28	Sam		Mar		Ven				28	Lun		
29	Dim		Mar		Ven				29	Dim		Mer		Sam				29	Mar		
30	Lun		Mer		Sam				30	Lun		Jeu		Dim				30	Mer		
31			Jeu						31	Mar		Ven		Lun				31			
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dimanches et jours fériés et fermetures centre				Périodes universitaires				600,0				Périodes en Entreprise possibles									
				dont Enseignements Universitaires																	
				dont Projet Tutoré																	
NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, Il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques. Notamment, pourront être positionnés des enseignements, le samedi matin																					

1/2 journée de
soutenance - reste du
temps en entreprise

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

**Licence Professionnelle
Management des activités commerciales**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 23/06/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

BERTEL Sylvain; sylvain.bertel@uca.fr

Intitulés des parcours :

- Parcours : Management des relations commerciales

Contacts en scolarité :

GAUME Amandine, amandine.gaume@uca.fr

BLANCHETON Magalie, magalie.blancheton@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, les cours magistraux et/ou en TD en présentiel pourront être complétés pour assurer la continuité pédagogique, par des dispositifs pédagogiques à distance (en ligne sur la plateforme moodle ou par d'autres moyens), cours, exercices et activités encadrées, etc. Les étudiants doivent se connecter régulièrement et poursuivre le travail du semestre. Les étudiants n'étant pas en mesure de consulter les dispositifs en ligne se signalent auprès du responsable de formation le plus tôt possible.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC. Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux DE maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communiquer la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux de maquettes pédagogiques en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements.

Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance. En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluations en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, l'évaluation en présence pourra être adaptée de la façon suivante :

- *Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral).*
- *Des travaux à rendre en ligne.*
- *La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées.*

La procédure doit garantir l'existence d'un délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification. Ce délai ne peut être inférieur à 2 semaines.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion ; si les conditions sanitaires le permettent.

III - Expérience professionnelle :

Article 5. Alternance

La Licence professionnelle Management des Activités Commerciales - Parcours Management des Relations Commerciales, comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (pendant les périodes entreprises du calendrier d'alternance) soit d'un stage de fin d'année. La durée minimale de stage est de 3 mois (12 semaines) et au maximum de 4 mois (16 semaines).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
- En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la durée du confinement national et des éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), le responsable de formation pourra, dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de contrat d'alternance et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

IV - Modalités de compensation:

Article 6.

Les enseignements des licences professionnelles de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre, une évaluation initiale de contrôle des connaissances est organisée.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée à la fin de l'année universitaire. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V - Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

LICENCE Professionnelle Management des activités commerciales - Parcours : Management des relations commerciales

Semestre 1 :	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 1 : Relations Ventes EC 1 : Techniques de négociation EC 2 : Droit de la consommation	6														
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1h30		1	E	1h30	1	E	1h
UE 2 : Environnements Fournisseurs EC 1 : Gestion de production, approvisionnements, logistique EC 2 : Informatique	6														
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Management des activités du Commerce International EC 1 : Anglais Commerce international EC 2 : Economie internationale EC 3 : Management responsable pour commerce international EC 4 : Sensibilisation à la variable culturelle et son management EC 5 : Construction d'offre et distribution international EC 6 : Administration des ventes et tableau de bord commerciaux EC 7 : Construction B to B	18														
		2	EvC		2 min			1h		1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1h		1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1h		1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1h		1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1h		1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1h		1	E	1h	1	E	1h
		2	EvT		1	E		1h30		1	E	1h30	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance					
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 4 : E-Commerce EC 1 : E-marketing EC 2 : Identité numérique	3	2 1	EvC EvC		2 Min 2 Min			1h 1h		1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 5 : Construction des Relations Commerciales internationales EC 1 : Politique relationnelle et fidélisation EC 2 : Comportement du consommateur	3	2 1	EvC EvC		2 Min 2 Min			1h 1h		1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 6 : Management des spécificités du Commerce International EC 1 : Connaissance du client et du marché : analyse de données marchés EC 2 : Vente et suivi d'équipe : objectifs de négociation et de prospection EC 3 : Processus export, prospection de marché EC 4 : Anglais commerce international EC 5 : Environnements digitaux EC 6 : Communication	6	1 1 1 1 1 1	EvC EvC EvC EvC EvC EvC		2 Min 2 Min 2 min 2 min 2 min 2 min			1h 1h 1h 1h 1h 1h		1 1 1 1 1 1	E E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h 1h	1 1 1 1 1 1	E E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h 1h
UE 7 : Actions professionnalisées : Projet tuteuré EC 1 : Projet tuteuré	9	9	EvT		1	M et S	40 mn		1	M et S	40 mn		-	-	-
UE 8 : Actions professionnalisées : Stage EC1 : Stage	9	9	EvT		1	M et S	40 mn		1	M et S	40mn		-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle Management des Activités Commerciales Parcours Management des Relation Commerciales

Semestre 1	
Réunion de rentrée	14 septembre 2020
Début des cours	14 septembre 2020
Fin des cours	20 mars 2021
Début Vacances de Noël	néant
Fin Vacances de Noël	néant
Semestre 2	
Début des cours	29 mars 2021
Fin des cours	26 juin 2021
Début Vacances d'Hiver	néant
Fin Vacances d'Hiver	néant
Début Vacances de Printemps	néant
Fin Vacances de Printemps	néant
Stage alterné	oui
Stage fin de formation	non
Date début alternance	1/09/2020
Date fin alternance	30/09/2021
Soutenance de stage au plus tard	03/09/2021

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Management des Activités Commerciales Parcours Management des Relation Commerciales



IAE Clermont Auvergne - School of Management
11 boulevard Charles de Gaulle - Tsa 10405 - 63001 Clermont-Ferrand cedex

LICENCE PROFESSIONNELLE "MANAGEMENT DES ACTIVITES COMMERCIALES"
PARCOURS : MANAGEMENT DES RELATIONS COMMERCIALES
555 heures du 14 septembre 2020 au 3 septembre 2021

	09/2020		10/2020		11/2020		12/2020		01/2021		02/2021		03/2021		04/2021		05/2021		06/2021		07/2021		08/2021		09/2021					
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap				
1	Mar		Jeu		Dim	Tous.	1	Mar		Ven	J. de l'an	Lun		1	Lun		Jeu		Sam	1er Mai	1	Mar		Jeu		Dim		1	Mer	
2	Mer		Ven		Lun		2	Mer		Sam		Mer		2	Mar		Ven		Dim		2	Mer		Ven		Lun		2	Jeu	
3	Jeu		Sam		Mar		3	Jeu		Dim		Mer		3	Mer		Sam		Lun		3	Jeu		Sam		Mar		3	Ven	
4	Ven		Dim		Mer		4	Ven		Lun		Jeu		4	Jeu		Dim	Pâques	Mar		4	Ven		Dim		Mer		4	Sam	
5	Sam		Lun		Jeu		5	Sam		Mar		Ven		5	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		5	Sam		Lun		Jeu		5	Dim	
6	Dim		Mar		Ven		6	Dim		Mer		Sam		6	Sam		Mar		Jeu		6	Dim		Mar		Ven		6	Lun	
7	Lun		Mer		Sam		7	Lun		Jeu		Dim		7	Dim		Mer		Ven		7	Lun		Mer		Sam		7	Mar	
8	Mar		Jeu		Dim		8	Mar		Ven		Lun		8	Lun		Jeu		Sam	Victoire	8	Mar		Jeu		Dim		8	Mer	
9	Mer		Ven		Lun		9	Mer		Sam		Mer		9	Mar		Ven		Dim		9	Mer		Ven		Lun		9	Jeu	
10	Jeu		Sam		Mar		10	Jeu		Dim		Mer		10	Mer		Sam		Lun		10	Jeu		Sam		Mar		10	Ven	
11	Ven		Dim		Mer	Armist.	11	Ven		Lun		Jeu		11	Jeu		Dim		Mar		11	Ven		Dim		Mer		11	Sam	
12	Sam		Lun		Jeu		12	Sam		Mar		Ven		12	Sam		Lun		Mer		12	Sam		Lun		Jeu		12	Dim	
13	Dim		Mar		Ven		13	Dim		Mer		Sam		13	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	13	Dim		Mar		Ven		13	Lun	seconde session d'examen
14	Lun		Mer		Sam		14	Lun		Jeu		Dim		14	Dim		Mer		Ven		14	Lun		Mer	Fête Nat.	Sam		14	Mar	
15	Mar		Jeu		Dim		15	Mar		Ven		Lun		15	Lun		Jeu		Sam		15	Mar		Jeu		Dim	Assomp.	15	Mer	
16	Mer		Ven		Lun		16	Mer		Sam		Mer		16	Mar		Ven		Dim		16	Mer		Ven		Lun		16	Jeu	
17	Jeu		Sam		Mar		17	Jeu		Dim		Mer		17	Mer		Sam		Lun		17	Jeu		Sam		Mar		17	Ven	
18	Ven		Dim		Mer		18	Ven		Lun		Jeu		18	Jeu		Dim		Mar		18	Ven		Dim		Mer		18	Sam	
19	Sam		Lun		Jeu		19	Sam		Mar		Ven		19	Ven		Lun		Mer		19	Sam		Lun		Jeu		19	Dim	
20	Dim		Mar		Ven		20	Dim		Mer		Sam		20	Sam		Mar		Jeu		20	Dim		Mar		Ven		20	Lun	
21	Lun		Mer		Sam		21	Lun		Jeu		Dim		21	Dim		Mer		Ven		21	Lun		Mer		Sam		21	Mar	
22	Mar		Jeu		Dim		22	Mar		Ven		Lun		22	Lun		Jeu		Sam		22	Mar		Jeu		Dim		22	Mer	
23	Mer		Ven		Lun		23	Mer		Sam		Mer		23	Mer		Ven		Dim		23	Mer		Ven		Lun		23	Jeu	
24	Jeu		Sam		Mar		24	Jeu		Dim		Mer		24	Mer		Sam		Lun	Pentecôte	24	Jeu		Sam		Mar		24	Ven	
25	Ven		Dim		Mer		25	Ven	NOËL	Lun		Jeu		25	Jeu		Dim		Mar		25	Ven		Dim		Mer		25	Sam	
26	Sam		Lun		Jeu		26	Sam		Mar		Ven		26	Ven		Lun		Mer		26	Sam		Lun		Jeu		26	Dim	
27	Dim		Mar		Ven		27	Dim		Mer		Sam		27	Sam		Mar		Jeu		27	Dim		Mar		Ven		27	Lun	
28	Lun		Mer		Sam		28	Lun		Jeu		Dim		28	Dim		Mer		Ven		28	Lun		Mer		Sam		28	Mar	
29	Mar		Jeu		Dim		29	Mar		Ven				29	Lun		Jeu		Sam		29	Mar		Jeu		Dim		29	Mer	
30	Mer		Ven		Lun		30	Mer		Sam				30	Mar		Ven		Dim		30	Mer		Ven		Lun		30	Jeu	
31			Sam				31	Jeu		Dim				31	Mer				Lun		31			Sam		Mar		31		

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires

Périodes en entreprise possibles

1/2 journée de soutenance le reste du temps : entreprise

2nd session d'examen pour les candidats détaillant à la 1ère

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques, Notamment, pourront être positionnés des enseignements, le samedi matin.

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

**Licence Professionnelle
Management et gestion des organisations**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : 23/06/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Sylverin KEMMOE TCHOMTE

sylverin.kemmoe_tchomte@uca.fr

Intitulés du parcours de la mention

Management des PME PMI

Contacts en scolarité :

GAUME Amandine – amandine.gaume@uca.fr, 04.73.17.77.65

BLANCHETON Magalie – magalie.blancheton@uca.fr, 04.73.17.77.24

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, les cours magistraux et/ou en TD en présentiel pourront être complétés pour assurer la continuité pédagogique, par des dispositifs pédagogiques à distance (en ligne sur la plateforme moodle ou par d'autres moyens), cours, exercices et activités encadrées, etc. Les étudiants doivent se connecter régulièrement et poursuivre le travail du semestre. Les étudiants n'étant pas en mesure de consulter les dispositifs en ligne se signalent auprès du responsable de formation le plus tôt possible.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)

- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux des maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communiquer la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

-l'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.

-En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable de l'enseignement.

Une seule session de substitution par EvC sera proposée.

-En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance. En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluations en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

En raison de la pandémie liée au COVID19, l'évaluation en présence pourra être adaptée de la façon suivante :

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral).
- Des travaux à rendre en ligne.
- La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées.

La procédure doit garantir l'existence d'un délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification. Ce délai ne peut être inférieur à 2 semaines.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion ; si les conditions sanitaires le permettent.

III - Expérience professionnelle :

Article 5 Alternance et Stage

La licence professionnelle Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit un stage sous forme alternée ou sous forme non alternée d'une durée de 12 semaines minimum et de 16 semaines maximum, dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la durée du confinement national et des éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), le responsable de formation pourra, dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de contrat d'alternance et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

IV - Modalités de compensation:

Article 6

Les enseignements de la licence professionnelle Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en

semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre une évaluation initiale de contrôle des connaissances est organisée. En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée à la fin de l'année universitaire.

Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V - Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI- Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Management et Gestion des Organisations Parcours Management des PME-PMI

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale				RSE			Seconde chance					
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 1 : Enseignement général	12	12													
EC 1 : Animation d'équipe et communication		2	EvC		2 min	E et/ou O				1	O	1h	1	E et/ou O	1h
EC 2 : Informatique et Outils web		4	EvC		2 min	E et/ou O				1	O	1h	1	E et/ou O	1h
EC 3 : Economie Générale		2	EvC		2 min	E et/ou O				1	O	1h	1	E et/ou O	1h
EC 4 : Anglais Professionnel		4	EvC		2 min	E et/ou O				1	O	1h	1	E et/ou O	1h
UE 2 : Méthodes générales	9	9													
EC 1 : Gestion de Projet Industriel		3	EvC		2 min	E et/ou O				1	O	1h	1	E et/ou O	1h
EC 2 : Comptabilité d'entreprise		3	EvC		2 min	E et/ou O				1	O	1h	1	E et/ou O	1h
EC 3 : Contrôle de Gestion		3	EvC		2 min	E et/ou O				1	O	1h	1	E et/ou O	1h
UE 3 : Management Responsable & Commercial	9	9													
EC 1 : Management Responsable		3	EvC		2 min	E et/ou O				1	O	1h	1	E et/ou O	1h
EC 2 : Management de l'Innovation et de la Qualité		3	EvC		2 min	E et/ou O				1	O	1h	1	E et/ou O	1h
EC 3 : Droit & Aspects Juridiques		3	EvC		2 min	E et/ou O				1	O	1h	1	E et/ou O	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 : Outils de Pilotage de la PME PMI	3	6												
EC 1 : Fiscalité			1	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
EC 2 : Diagnostic Financier			1	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
EC 3 : Initiation à la Conception des Systèmes d'Information			1	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
EC 4 : Analyse de marché			1	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
EC 5 : Economie d'entreprise		2	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h	
UE 5 : Management Opérationnel de la PME PMI	3	6												
EC 1 : Cas ou Jeux d'entreprise			1	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
EC 2 : Création & Reprise d'entreprise			1	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
EC 3 : GRH & Droit Social			1	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
EC 4 : Management Commercial			1	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h
EC 5 : Gestion de la PME		2	EvC		2 min	E et/ou O		1	O	1h	1	E et/ou O	1h	
UE 6 : Projet tutoré (150 heures / étudiant)	9	6												
EC 1 : Projet tutoré		6			1	M et/ou S	45 min	/	/	/	-	-	/	
UE 7 : Alternance (expérience professionnelle)	15	9												
EC 1 : Alternance		9			1	M et/ou S	45 min	/	/	/	-	-	/	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre

Semestre 1	
Réunion de rentrée	Lundi 9 septembre 2019
Début des cours	Lundi 9 septembre 2019
Fin des cours	Samedi 14 Mars 2020
Début Vacances de Noël	Samedi 21 Décembre 2019
Fin Vacances de Noël	Lundi 06 Janvier 2020
Semestre 2	
Début des cours	Lundi 09 mars 2020
Fin des cours	30 Septembre 2020
Début Vacances d'Hiver	22 Février 2020
Fin Vacances d'Hiver	08 Mars 2020
Début Vacances de Printemps	18 Avril 2020
Fin Vacances de Printemps	03 Mai 2020
Début Stage alterné	Mercredi 01 Janvier 2020
Début Stage non alterné	Lundi 23 Mars 2020
Fin Stage	Vendredi 28 Août 2020
Date fin alternance	30 Septembre 2020
Soutenance de stage au plus tard	04 Septembre 2020

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Management et Gestion des Organisations – Parcours Management des PME-PMI

Ecole Universitaire de Management - IAE Auvergne																																																			
11 boulevard Charles de Gaulle - CS 20273 - 63008 Clermont-Ferrand cedex																																																			
Licences Professionnelles "Logistique & Pilotage des Flux" et "Management et Gestion des Organisations"																																																			
600 heures du 9 septembre 2019 au 30 septembre 2020																																																			
09/2019				10/2019				11/2019				12/2019				01/2020				02/2020				03/2020				04/2020				05/2020				06/2020				07/2020				08/2020				09/2020			
m		ap		m		ap		m		ap		m		ap		m		ap		m		ap		m		ap		m		ap		m		ap		m		ap		m		ap		m		ap		m		ap	
1	Dim			Mar			Ven	Tous.				1	Dim			Mer	J. de l'an	Sam				1	Dim			Mer			Ven	1er Mai				1	Lun	Pentecôte	Mer			Sam				1	Mar						
2	Lun			Mer			Sam					2	Lun			Jeu			Dim				2	Lun			Jeu			Sam				2	Mar			Jeu			Dim				2	Mer					
3	Mar			Jeu			Dim					3	Mar			Ven			Lun				3	Mar			Ven			Dim				3	Mer			Ven			Lun				3	Jeu					
4	Mer			Ven			Lun					4	Mer			Sam			Mar				4	Mer			Sam			Lun				4	Jeu			Sam			Mar				4	Ven					
5	Jeu			Sam			Mar					5	Jeu			Dim			Mer				5	Jeu			Dim			Mer				5	Ven			Dim			Mer				5	Sam					
6	Ven			Dim			Mer					6	Ven			Lun			Jeu				6	Ven			Lun			Mer				6	Sam			Lun			Jeu				6	Dim					
7	Sam			Lun			Jeu					7	Sam			Mar			Ven				7	Sam			Mar			Jeu				7	Dim			Mar			Ven				7	Lun					
8	Dim			Mar			Ven					8	Dim			Mer			Sam				8	Dim			Mer			Ven	Victoire				8	Lun			Mer			Sam				8	Mar				
9	Lun			Mer			Sam					9	Lun			Jeu			Dim				9	Lun			Jeu			Sam				9	Mar			Jeu			Dim				9	Mer					
10	Mar			Jeu			Dim					10	Mar			Ven			Lun				10	Mar			Ven			Dim				10	Mer			Ven			Lun				10	Jeu					
11	Mer			Ven			Lun	Armist.				11	Mer			Sam			Mar				11	Mer			Sam			Lun				11	Jeu			Sam			Mar				11	Ven					
12	Jeu			Sam			Mar					12	Jeu			Dim			Mer				12	Jeu			Dim			Mar				12	Ven			Dim			Mer				12	Sam					
13	Ven			Dim			Mer					13	Ven			Lun			Jeu				13	Ven			Lun			L. Pâques				13	Sam			Lun			Jeu				13	Dim					
14	Sam			Lun			Jeu					14	Sam			Mar			Ven				14	Sam			Mar			Jeu				14	Dim			Mar	Fête Nat.		Ven				14	Lun					
15	Dim			Mar			Ven					15	Dim			Mer			Sam				15	Dim			Mer			Ven				15	Lun			Mer			Sam	Assomp.			15	Mar					
16	Lun			Mer			Sam					16	Lun			Jeu			Dim				16	Lun			Jeu			Sam				16	Mar			Jeu			Dim				16	Mer					
17	Mar			Jeu			Dim					17	Mar			Ven			Lun				17	Mar			Ven			Dim				17	Mer			Ven			Lun				17	Jeu					
18	Mer			Ven			Lun					18	Mer			Sam			Mar				18	Mer			Sam			Lun				18	Jeu			Sam			Mar				18	Ven					
19	Jeu			Sam			Mar					19	Jeu			Dim			Mer				19	Jeu			Dim			Mer				19	Ven			Dim			Mer				19	Sam					
20	Ven			Dim			Mer					20	Ven			Lun			Jeu				20	Ven			Lun			Mer				20	Sam			Lun			Jeu				20	Dim					
21	Sam			Lun			Jeu					21	Sam			Mar			Ven				21	Sam			Mar			Jeu	Ascens.				21	Dim			Mar			Ven				21	Lun				
22	Dim			Mar			Ven					22	Dim			Mer			Sam				22	Dim			Mer			Ven				22	Lun			Mer			Sam				22	Mar					
23	Lun			Mer			Sam					23	Lun			Jeu			Dim				23	Lun			Jeu			Sam				23	Mar			Jeu			Dim				23	Mer					
24	Mar			Jeu			Dim					24	Mar			Ven			Lun				24	Mar			Ven			Dim				24	Mer			Ven			Lun				24	Jeu					
25	Mer			Ven			Lun					25	Mer			Noël	Sam		Mar				25	Mer			Sam			Lun				25	Jeu			Sam			Mar				25	Ven					
26	Jeu			Sam			Mar					26	Jeu			Dim			Mer				26	Jeu			Dim			Mer				26	Ven			Dim			Mer				26	Sam					
27	Ven			Dim			Mer					27	Ven			Lun			Jeu				27	Ven			Lun			Mer				27	Sam			Lun			Jeu				27	Dim					
28	Sam			Lun			Jeu					28	Sam			Mar			Ven				28	Sam			Mar			Jeu				28	Dim			Mar			Ven				28	Lun					
29	Dim			Mar			Ven					29	Dim			Mer			Sam				29	Dim			Mer			Ven				29	Lun			Mer			Sam				29	Mar					
30	Lun			Mer			Sam					30	Lun			Jeu							30	Lun			Jeu			Sam				30	Mar			Jeu			Dim				30	Mer					
31				Jeu								31	Mar			Ven							31	Mar			Ven			Dim				31				Ven			Lun				31						
		0,0		0,0		0,0		0,0						0,0		0,0		0,0		0,0						0,0		0,0		0,0		0,0						0,0		0,0						0,0		0,0			
Dimanches et jours fériés et fermetures centre										Périodes universitaires										600,0										Périodes en Entreprise possibles																					
										dont Enseignements Universitaires																																									
										dont Projet Tutoré																																									
NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques. Notamment, pourront être positionnés des enseignements, le samedi matin																																																			

1/2 journée de
soutenance - reste du
temps en entreprise

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

**Licence Professionnelle
Métiers de la GRH :
Assistant**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 23/06/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique :

Pierre CHAUDAT, pierre.chaudat@uca.fr

Contact en scolarité :

Anaïs BOS, anais.bos@uca.fr 04 73 17 77 03

Intitulés du parcours de la mention :

- Parcours : Assistant RH

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, les cours magistraux et/ou en TD en présentiel pourront être complétés pour assurer la continuité pédagogique, par des dispositifs pédagogiques à distance (en ligne sur la plateforme moodle ou par d'autres moyens), cours, exercices et activités encadrées, etc. Les étudiants doivent se connecter régulièrement et poursuivre le travail du semestre. Les étudiants n'étant pas en mesure de consulter les dispositifs en ligne se signalent auprès du responsable de formation le plus tôt possible.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EVC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux DE maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements.

Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance. En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 4.2 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH,

si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, l'évaluation en présence pourra être adaptée de la façon suivante :

- *Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral).*
- *Des travaux à rendre en ligne.*
- *La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées.*

La procédure doit garantir l'existence d'un délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification. Ce délai ne peut être inférieur à 2 semaines.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion ; si les conditions sanitaires le permettent.

III - Expérience professionnelle :

Article 5 : Stages et alternance

La Licence professionnelle Métiers de la GRH - Parcours Assistant RH, comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) soit d'un stage de fin d'année La durée minimale de stage est de 12 semaines et au maximum de 16 semaines.
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
- En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux stages pourront être adoptées : jusqu'à 8 semaines de stage réalisées quelle que soit la durée initiale prévue, la période de stage est validée ; pour moins de 8 semaines de stage, il y a nécessité pour l'étudiant de travailler en complément sur un mémoire ou un rapport de 20 pages ; pour les étudiants n'ayant pas de stage, ce dernier sera remplacé par un mémoire ou un rapport de 40 pages. Les thèmes des mémoires ou des rapports seront définis par l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité des éventuelles résurgences épidémiques, le responsable de formation pourra, dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, proposer des soutenances à distance, voire annuler les soutenances des rapports de contrat d'alternance, de stage et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

IV - Modalités de compensation :

Article 6

Les enseignements des licences professionnelles de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre, une évaluation initiale de contrôle des connaissances est organisée.

En cas d'ajournement à la l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée à la fin de l'année universitaire.

Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V - Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

LICENCE Professionnelle Métiers de la GRH : assistant - Parcours : Assistant RH

Semestre 1 :

	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Connaissances professionnelles générales	12													
Droit du travail et de la Sécurité sociale		4	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Informatique		2	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Economie du travail		2	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Communication		2	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Management responsable		2	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
UE 2 : Anglais	3													
Anglais		3	EvC		2 min				1	E	Max 2 h	1	E ou O	1h
UE 3 : Connaissances professionnelles fondamentales	15													
Administration du personnel		3	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Recrutement		3	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Formation		3	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Gestion des rémunérations		3	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Management des carrières		3	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 : Connaissances professionnelles spécifiques et outils	12													
Relations sociales et professionnelles		2	EvC		2 min			1	E	2 h	1	E	1h	
Gestion des conflits		2	EvC		2 min			1	E	2 h	1	E	1h	
Diagnostic social		2	EvC		2 min			1	E	2 h	1	E	1h	
Logiciels RH		2	EvC		2 min			1	E	2 h	1	E	1h	
Outils GPEC		2	EvC		2 min			1	E	2 h	1	E	1h	
Cas et simulation		2	EvC		2 min			1	E	2 h	1	E	1h	
UE 5 : Projet tutoré	9	9												
Projet tutoré			EvC		1	M+S	1 h	1	M+S	1h	-	-	-	
UE 6 : Stage	9	9												
Stage (ou période en entreprise)			EvC		1	M+S	1 h	1	M+S	1h	-	-	-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers de la GRH : assistant

Semestre 1	
Réunion de rentrée	07/09/20
Début des cours	07/09/20
Fin des cours	03/01/21
Début Vacances de Noël	20/12/20
Fin Vacances de Noël	3/01/21
Semestre 2	
Début des cours	4/01/21
Fin des cours	3/04/21
Début Vacances d'Hiver	15/02/21
Fin Vacances d'Hiver	21/02/21
Début Vacances de Printemps	12/04/2021
Fin Vacances de Printemps	18/04/2021
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	21/09/2021
Date fin stage alterné	26/06/2021
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	6/04/2021
Date fin stage	28/08/2021
Soutenance de stage au plus tard	11/09/2021
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	12 semaines
Maximum	16 semaines

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques. Notamment, pourront être positionnés des enseignements, le samedi matin.

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers de la GRH : assistant

1/2 journée de
soutenance -
reste du temps en
entreprise

	09/2020		10/2020		11/2020		12/2020		01/2021		02/2021		03/2021		04/2021		05/2021		06/2021		07/2021		08/2021		09/2021									
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap								
1	Mar		Jeu		Dim	Tous.	1	Mar		Ven	J. de l'an	Lun		1	Lun		Jeu		Sam	1er Mai	1	Mar		Jeu		Dim		1	Mer					
2	Mer		Ven		Lun		2	Mer		Sam		Mar		2	Mar		Ven		Dim		2	Mer		Ven		Lun		2	Jeu					
3	Jeu		Sam		Mar		3	Jeu		Dim		Mer		3	Mer		Sam		Lun		3	Jeu		Sam		Mar		3	Ven					
4	Ven		Dim		Mer		4	Ven		Lun		Jeu		4	Jeu		Dim	Pâques	Mar		4	Ven		Dim		Mer		4	Sam					
5	Sam		Lun		Jeu		5	Sam		Mar		Ven		5	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		5	Sam		Lun		Jeu		5	Dim					
6	Dim		Mar		Ven		6	Dim		Mer		Sam		6	Sam		Mar		Jeu		6	Dim		Mar		Ven		6	Lun					
7	Lun		Mer		Sam		7	Lun		Jeu		Dim		7	Dim		Mer		Ven		7	Lun		Mer		Sam		7	Mar					
8	Mar		Jeu		Dim		8	Mar		Ven		Lun		8	Lun		Jeu		Sam	Victoire	8	Mar		Jeu		Dim		8	Mer					
9	Mer		Ven		Lun		9	Mer		Sam		Mar		9	Mar		Ven		Dim		9	Mer		Ven		Lun		9	Jeu					
10	Jeu		Sam		Mar		10	Jeu		Dim		Mer		10	Mer		Sam		Lun		10	Jeu		Sam		Mar		10	Ven					
11	Ven		Dim		Mer	Armist.	11	Ven		Lun		Jeu		11	Jeu		Dim		Mar		11	Ven		Dim		Mer		11	Sam					
12	Sam		Lun		Jeu		12	Sam		Mar		Ven		12	Ven		Lun		Mer		12	Sam		Lun		Jeu		12	Dim					
13	Dim		Mar		Ven		13	Dim		Mer		Sam		13	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	13	Dim		Mar		Ven		13	Lun					
14	Lun		Mer		Sam		14	Lun		Jeu		Dim		14	Dim		Mer		Ven		14	Lun		Mer	Fête Nat.	Sam		14	Mar					
15	Mar		Jeu		Dim		15	Mar		Ven		Lun		15	Lun		Jeu		Sam		15	Mar		Jeu		Dim	Assomp.	15	Mer					
16	Mer		Ven		Lun		16	Mer		Sam		Mar		16	Mar		Ven		Dim		16	Mer		Ven		Lun		16	Jeu					
17	Jeu		Sam		Mar		17	Jeu		Dim		Mer		17	Mer		Sam		Lun		17	Jeu		Sam		Mar		17	Ven					
18	Ven		Dim		Mer		18	Ven		Lun		Jeu		18	Jeu		Dim		Mar		18	Ven		Dim		Mer		18	Sam					
19	Sam		Lun		Jeu		19	Sam		Mar		Ven		19	Ven		Lun		Mer		19	Sam		Lun		Jeu		19	Dim					
20	Dim		Mar		Ven		20	Dim		Mer		Sam		20	Sam		Mar		Jeu		20	Dim		Mar		Ven		20	Lun					
21	Lun		Mer		Sam		21	Lun		Jeu		Dim		21	Dim		Mer		Ven		21	Lun		Mer		Sam		21	Mar					
22	Mar		Jeu		Dim		22	Mar		Ven		Lun		22	Lun		Jeu		Sam		22	Mar		Jeu		Dim		22	Mer					
23	Mer		Ven		Lun		23	Mer		Sam		Mar		23	Mar		Ven		Dim		23	Mer		Ven		Lun		23	Jeu					
24	Jeu		Sam		Mar		24	Jeu		Dim		Mer		24	Mer		Sam		Lun	Pentecôte	24	Jeu		Sam		Mar		24	Ven					
25	Ven		Dim		Mer		25	Ven	Noël	Lun		Jeu		25	Jeu		Dim		Mar		25	Ven		Dim		Mer		25	Sam					
26	Sam		Lun		Jeu		26	Sam		Mar		Ven		26	Ven		Lun		Mer		26	Sam		Lun		Jeu		26	Dim					
27	Dim		Mar		Ven		27	Dim		Mer		Sam		27	Sam		Mar		Jeu		27	Dim		Mar		Ven		27	Lun					
28	Lun		Mer		Sam		28	Lun		Jeu		Dim		28	Dim		Mer		Ven		28	Lun		Mer		Sam		28	Mar					
29	Mar		Jeu		Dim		29	Mar		Ven				29	Lun		Jeu		Sam		29	Mar		Jeu		Dim		29	Mer					
30	Mer		Ven		Lun		30	Mer		Sam				30	Mar		Ven		Dim		30	Mer		Ven		Lun		30	Jeu					
31			Sam				31	Jeu		Dim				31	Mer				Lun		31			Sam		Mar		31						
		0,0	0,0		0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires : 600h

dont Projet Tutoré

Périodes en entreprise possible

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques, Notamment, pourront être positionnés des enseignements, le samedi matin.

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 – 2021**

**Master
Comptabilité-contrôle-audit**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 23/06/2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Contact en scolarité :

SEDILLE Mylène, mylene.sedille@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, les cours magistraux et/ou en TD en présentiel pourront être complétés pour assurer la continuité pédagogique, par des dispositifs pédagogiques à distance (en ligne sur la plateforme moodle ou par d'autres moyens), cours, exercices et activités encadrées, etc. Les étudiants doivent se connecter régulièrement et poursuivre le travail du semestre. Les étudiants n'étant pas en mesure de consulter les dispositifs en ligne se signalent auprès du responsable de formation le plus tôt possible.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Toute absence à un cours magistral (CM) ou à une séance de travaux dirigés (TD) devra être justifiée par l'étudiant. Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.

En cas d'absence à une évaluation continue (EvC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements

d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour l'évaluation initiale :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en évaluation continue (EvC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en EvT et en partie EvC, aucune épreuve de substitution au EvC ne sera organisée, la note obtenue en EvT sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde chance :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, l'évaluation en présence pourra être adaptée de la façon suivante :

- *Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral)*
- *Des travaux à rendre en ligne*
- *Le passage de la deuxième évaluation continue pendant la période des évaluations terminales (en prenant en compte la note déjà attribuée si c'est le cas)*
- *Si aucune note attribuée, la transformation de l'évaluation continue en évaluation terminale*

Il est garanti l'existence d'un « délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification ». Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours.

De plus, une épreuve de remplacement sous la forme d'un oral sera proposée aux étudiants qui n'auront finalement pas pu se connecter ou effectuer le test dans des conditions normales. L'oral à distance pourra être réalisé en visioconférence ou par téléphone.

En cas de maintien de restrictions liées au COVID-19 au moment des soutenances, ces dernières auront lieu en distanciel via des outils comme Skype, WhatsApp, Microsoft Teams, Zoom,

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues en EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de cours ou TD. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé. Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est possible pour les épreuves écrites ou orales dont la durée de composition est inférieure à une heure. Pour les épreuves dont la

durée est supérieure à une heure, les étudiants peuvent être autorisés à sortir à partir de la fin de la première heure.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9

Les masters 1 et 2 de la Mention Comptabilité Contrôle Audit comportent la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- *Master 1 CCA, Master 1 Accounting and Finance (Master 1 CCA 50% en langue anglaise)*
 - Soit d'un stage de fin d'année à partir du lundi 29 mars 2021 avec une fin au plus tard le vendredi 20 août 2021. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 5 mois (soit 100 jours ouvrés).
 - Soit de la validation d'une expérience professionnelle
 - Soit d'un mémoire de recherche appliquée

- Master 2 CCA

Le master 2 Comptabilité Contrôle Audit comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage), soit d'un stage de fin d'année à partir du 21 juin 2021 avec une fin au plus tard le mardi 14 septembre 2021. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle.

En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études.

Au niveau Master 2, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un mémoire professionnel qui respecte le cahier des charges de l'UE 7 DSCG Relations professionnelles, UE pour laquelle les étudiants Master CCA ont la dispense. La soutenance de ce mémoire professionnel est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant.

Pour tous les masters 1 et 2 de la Mention Comptabilité Contrôle Audit, la soutenance du rapport de stage ou du mémoire recherche appliquée est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant pour les stages et du tuteur enseignant pour les mémoires.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, de nouvelles dispositions relatives aux stages seront adoptées : jusqu'à 8 semaines de stage réalisées quelle que soit la durée initiale prévue, la période de stage est validée ; pour moins de 8 semaines de stage, il y a nécessité pour l'étudiant de travailler en complément sur un mémoire ou un rapport de 20 pages.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements des Masters 1 et 2 de la Mention Comptabilité Contrôle Audit sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la deuxième chance.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE.

Pour chaque semestre, le contrôle des connaissances et des compétences est organisé avec une évaluation initiale et une évaluation en seconde chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance d'examens est organisée. Toutefois, au niveau de l'expérience professionnelle, une seconde chance est possible uniquement pour la rédaction du mémoire professionnel et la soutenance.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée lors de l'évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en seconde chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en seconde chance les EC qu'il a validés.

L'étudiant doit transmettre à la scolarité à l'issue de l'évaluation initiale les matières qu'il souhaite repasser en seconde chance.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation : Master Comptabilité-contrôle-audit

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			2 ^{de} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 Management des systèmes d'information	3	3												
Management des systèmes d'information		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 2 Management organisationnel et Contrôle	6	6												
Métiers du contrôleur de gestion		3	EvT		1	E	3h				1	E	1h	
Cours selon la modalité pédagogique :		3												
Management Organisationnel		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
Organisational Management		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 3 Finance	6	6												
Diagnostic économique et financier		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h	
Choix Investissement et modes de financement		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h	
UE 4 Management stratégique et gouvernance d'entreprise	6	6												
Cours selon la modalité pédagogique :		3												
Gouvernance d'entreprise		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h	
Governance and Social Responsibility in Microfinance Institutions		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
Cours selon la modalité pédagogique :		3												

Management stratégique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Strategic Management		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 5 Environnement et Pratique de la langue vivante	6	6											
Anglais		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Financial Economics		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Module d'insertion professionnelle		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 6 Droit	3	3											
Droit Pénal		3	EvC		2	EouO		1	E	1h	1	E	1h
Crédits semestre 1	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 7 Comptabilité Finance	6	6											
Consolidation		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Principles of Financial Accounting		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Cours selon la modalité pédagogique :		1											
Finance et valeur		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Finance and Value		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours selon la modalité pédagogique :		1											
Contrôle interne et audit		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Audit		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 8 Environnement juridique et fiscal	6	6											
Ingénierie sociétaire		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Fusion		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Audit social		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours au choix :		1											
Fiscalité d'entreprise		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Private Equity		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 9 Contrôle et Système d'information	3	3											
Stratégie et contrôle de gestion		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h

Cours au choix :		1											
Pratique d'un ERP		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Portfolio Management		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 10 Outils méthodologiques et Langues	3	3											
Anglais		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Informatique et modélisation		1	EvC		2	TP		1	A (Machine)	1h	1	A (Machine)	1h
Séminaire de recherche appliquée		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 11 Stage (de 3 à 5 mois)	12	12											
Stage (Rapport de stage et soutenance)		12	EvC		2	M+S	30 mn					M+S	30 mn
Crédits semestre 2	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

() Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.*

REMARQUES : Calendrier de formation Master 1 Comptabilité Contrôle Audit

Semestre 1	
Réunion de rentrée	lundi 31 août 2020
Début des cours	lundi 31 août 2020
Fin des cours	samedi 21 novembre 2020
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances de Toussaint	samedi 24 octobre 2020
Fin Vacances de Toussaint	lundi 2 novembre 2020
Début période d'Examens	samedi 28 novembre 2020
Fin période d'Examens	samedi 9 janvier 2021
Début Vacances de Noël	lundi 21 décembre 2020
Fin Vacances de Noël	dimanche 3 janvier 2021
Semestre 2	
Début des cours	lundi 23 novembre 2020
Fin des cours	samedi 13 mars 2021
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances d'Hiver	samedi 13 février 2021
Fin Vacances d'Hiver	dimanche 21 février 2021
Journées d'examen	
Début période d'Examens	lundi 15 mars 2021
Fin période d'Examens	samedi 27 mars 2021
Stage alterné	Non
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	lundi 29 mars 2021
Date fin stage	vendredi 20 août 2021
Soutenance de stage au plus tard	vendredi 27 août 2021
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	5 mois

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			2 ^{nde} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Ingénierie sociétaire	6	6											
Aspects juridiques des groupes		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Gestion juridique de la pérennité de l'entreprise		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 2 Environnement juridique, social et fiscal	3	3											
Fusion		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Intégration fiscale		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 Management et Système d'information	3	3											
Compléments sur les systèmes d'information		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Processus		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 4 Management organisationnel et Contrôle	3	3											
Modifications organisationnelles		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 5 Consolidation	6												
Consolidation		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Normes IFRS		3	EvT		1	E	3h				1	E	1h
UE 6 Audit Finance	6	6											
Diagnostic financier approfondi		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
International Accounting		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours au choix :		2											

Financial Auditing and Fraud (en anglais)		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Business Intelligence (en anglais)		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 7 Environnement et Pratique de la langue vivante	3	3											
Anglais		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Crédits semestre 3	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(* Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			2 ^{de} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 8 Consolidation et Trésorerie	3	3											
Gestion de trésorerie et pratique des logiciels		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Pratique des IFRS		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 9 Finance et Evaluation	6	6											
Information comptable et management financier		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Pratique de l'Evaluation		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Ingénierie financière		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 10 Contrôle et Système d'Information	3	3											
Contrôle de Gestion et Informatique décisionnelle		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Présentation et pratique du progiciel intégré SAP		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 11 Contrôle des comptes et audit	3	3											
Contrôle interne et audit		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 12 Outils méthodologiques et Langues	6	6											
Anglais		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Méthodologie (SRA)		3	EvC		2	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn
Cours au choix :		2											
Fiscalité locale directe		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h

Comptabilité, Contrôle et secteur public		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 13 stage ou apprentissage	9	9											
Stage ou Apprentissage		9	EvC		2	M + S	30 mn					M + S	30 mn
Crédits semestre 4	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

() Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.*

REMARQUES : Calendrier de l'alternance Master 2 Comptabilité Contrôle Audit

2020-2021

Calendrier prévisionnel de la section apprentissage
Master 2 Comptabilité Contrôle Audit

sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21
lundi 31 août	jeudi 1 octobre	dimanche 1 novembre	mardi 1 décembre	vendredi 1 janvier	lundi 1 février	lundi 1 mars
mardi 1 septembre	vendredi 2 octobre	lundi 2 novembre	mercredi 2 décembre	samedi 2 janvier	mardi 2 février	mardi 2 mars
mercredi 2 septembre	samedi 3 octobre	mardi 3 novembre	jeudi 3 décembre	dimanche 3 janvier	mercredi 3 février	mercredi 3 mars
jeudi 3 septembre	dimanche 4 octobre	mercredi 4 novembre	vendredi 4 décembre	lundi 4 janvier	jeudi 4 février	jeudi 4 mars
vendredi 4 septembre	lundi 5 octobre	jeudi 5 novembre	samedi 5 décembre	mardi 5 janvier	vendredi 5 février	vendredi 5 mars
samedi 5 septembre	mardi 6 octobre	vendredi 6 novembre	dimanche 6 décembre	mercredi 6 janvier	samedi 6 février	samedi 6 mars
dimanche 6 septembre	mercredi 7 octobre	samedi 7 novembre	lundi 7 décembre	jeudi 7 janvier	dimanche 7 février	dimanche 7 mars
lundi 7 septembre	jeudi 8 octobre	dimanche 8 novembre	mardi 8 décembre	vendredi 8 janvier	lundi 8 février	lundi 8 mars
mardi 8 septembre	vendredi 9 octobre	lundi 9 novembre	mercredi 9 décembre	samedi 9 janvier	mardi 9 février	mardi 9 mars
mercredi 9 septembre	samedi 10 octobre	mardi 10 novembre	jeudi 10 décembre	dimanche 10 janvier	mercredi 10 février	mercredi 10 mars
jeudi 10 septembre	dimanche 11 octobre	mercredi 11 novembre	vendredi 11 décembre	lundi 11 janvier	jeudi 11 février	jeudi 11 mars
vendredi 11 septembre	lundi 12 octobre	jeudi 12 novembre	samedi 12 décembre	mardi 12 janvier	vendredi 12 février	vendredi 12 mars
samedi 12 septembre	mardi 13 octobre	vendredi 13 novembre	dimanche 13 décembre	mercredi 13 janvier	samedi 13 février	samedi 13 mars
dimanche 13 septembre	mercredi 14 octobre	samedi 14 novembre	lundi 14 décembre	jeudi 14 janvier	dimanche 14 février	dimanche 14 mars
lundi 14 septembre	jeudi 15 octobre	dimanche 15 novembre	mardi 15 décembre	vendredi 15 janvier	lundi 15 février	lundi 15 mars
mardi 15 septembre	vendredi 16 octobre	lundi 16 novembre	mercredi 16 décembre	samedi 16 janvier	mardi 16 février	mardi 16 mars
mercredi 16 septembre	samedi 17 octobre	mardi 17 novembre	jeudi 17 décembre	dimanche 17 janvier	mercredi 17 février	mercredi 17 mars
jeudi 17 septembre	dimanche 18 octobre	mercredi 18 novembre	vendredi 18 décembre	lundi 18 janvier	jeudi 18 février	jeudi 18 mars
vendredi 18 septembre	lundi 19 octobre	jeudi 19 novembre	samedi 19 décembre	mardi 19 janvier	vendredi 19 février	vendredi 19 mars
samedi 19 septembre	mardi 20 octobre	vendredi 20 novembre	dimanche 20 décembre	mercredi 20 janvier	samedi 20 février	samedi 20 mars
dimanche 20 septembre	mercredi 21 octobre	samedi 21 novembre	lundi 21 décembre	jeudi 21 janvier	dimanche 21 février	dimanche 21 mars
lundi 21 septembre	jeudi 22 octobre	dimanche 22 novembre	mardi 22 décembre	vendredi 22 janvier	lundi 22 février	lundi 22 mars
mardi 22 septembre	vendredi 23 octobre	lundi 23 novembre	mercredi 23 décembre	mercredi 23 janvier	mardi 23 février	mardi 23 mars
mercredi 23 septembre	samedi 24 octobre	mardi 24 novembre	jeudi 24 décembre	dimanche 24 janvier	mercredi 24 février	mercredi 24 mars
jeudi 24 septembre	dimanche 25 octobre	mercredi 25 novembre	vendredi 25 décembre	lundi 25 janvier	jeudi 25 février	jeudi 25 mars
vendredi 25 septembre	lundi 26 octobre	jeudi 26 novembre	samedi 26 décembre	mardi 26 janvier	vendredi 26 février	vendredi 26 mars
samedi 26 septembre	mardi 27 octobre	vendredi 27 novembre	dimanche 27 décembre	mercredi 27 janvier	samedi 27 février	samedi 27 mars
dimanche 27 septembre	mercredi 28 octobre	samedi 28 novembre	lundi 28 décembre	jeudi 28 janvier	dimanche 28 février	dimanche 28 mars
lundi 28 septembre	jeudi 29 octobre	dimanche 29 novembre	mardi 29 décembre	vendredi 29 janvier		lundi 29 mars
mardi 29 septembre	vendredi 30 octobre	lundi 30 novembre	mercredi 30 décembre	samedi 30 janvier		mardi 30 mars
mercredi 30 septembre	samedi 31 octobre		jeudi 31 décembre	dimanche 31 janvier		mercredi 31 mars

avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21
jeudi 1 avril	samedi 1 mai	mardi 1 juin	jeudi 1 juillet	dimanche 1 août
vendredi 2 avril	dimanche 2 mai	mercredi 2 juin	vendredi 2 juillet	lundi 2 août
samedi 3 avril	lundi 3 mai	jeudi 3 juin	samedi 3 juillet	mardi 3 août
dimanche 4 avril	mardi 4 mai	vendredi 4 juin	dimanche 4 juillet	mercredi 4 août
lundi 5 avril	mercredi 5 mai	samedi 5 juin	lundi 5 juillet	jeudi 5 août
mardi 6 avril	jeudi 6 mai	dimanche 6 juin	mardi 6 juillet	vendredi 6 août
mercredi 7 avril	vendredi 7 mai	lundi 7 juin	mercredi 7 juillet	samedi 7 août
jeudi 8 avril	samedi 8 mai	mardi 8 juin	jeudi 8 juillet	dimanche 8 août
vendredi 9 avril	dimanche 9 mai	mercredi 9 juin	vendredi 9 juillet	lundi 9 août
samedi 10 avril	lundi 10 mai	jeudi 10 juin	samedi 10 juillet	mardi 10 août
dimanche 11 avril	mardi 11 mai	vendredi 11 juin	dimanche 11 juillet	mercredi 11 août
lundi 12 avril	mercredi 12 mai	samedi 12 juin	lundi 12 juillet	jeudi 12 août
mardi 13 avril	jeudi 13 mai	dimanche 13 juin	mardi 13 juillet	vendredi 13 août
mercredi 14 avril	vendredi 14 mai	lundi 14 juin	mercredi 14 juillet	samedi 14 août
jeudi 15 avril	samedi 15 mai	mardi 15 juin	jeudi 15 juillet	dimanche 15 août
vendredi 16 avril	dimanche 16 mai	mercredi 16 juin	vendredi 16 juillet	lundi 16 août
samedi 17 avril	lundi 17 mai	jeudi 17 juin	samedi 17 juillet	mardi 17 août
dimanche 18 avril	mardi 18 mai	vendredi 18 juin	dimanche 18 juillet	mercredi 18 août
lundi 19 avril	mercredi 19 mai	samedi 19 juin	lundi 19 juillet	jeudi 19 août
mardi 20 avril	jeudi 20 mai	dimanche 20 juin	mardi 20 juillet	vendredi 20 août
mercredi 21 avril	vendredi 21 mai	lundi 21 juin	mercredi 21 juillet	samedi 21 août
jeudi 22 avril	samedi 22 mai	mardi 22 juin	jeudi 22 juillet	dimanche 22 août
vendredi 23 avril	dimanche 23 mai	mercredi 23 juin	vendredi 23 juillet	lundi 23 août
samedi 24 avril	lundi 24 mai	jeudi 24 juin	samedi 24 juillet	mardi 24 août
dimanche 25 avril	mardi 25 mai	vendredi 25 juin	dimanche 25 juillet	mercredi 25 août
lundi 26 avril	mercredi 26 mai	samedi 26 juin	lundi 26 juillet	jeudi 26 août
mardi 27 avril	jeudi 27 mai	dimanche 27 juin	mardi 27 juillet	vendredi 27 août
mercredi 28 avril	vendredi 28 mai	lundi 28 juin	mercredi 28 juillet	samedi 28 août
jeudi 29 avril	samedi 29 mai	mardi 29 juin	jeudi 29 juillet	dimanche 29 août
vendredi 30 avril	dimanche 30 mai	mercredi 30 juin	vendredi 30 juillet	lundi 30 août
	lundi 31 mai		samedi 31 juillet	mardi 31 août

Jours en formation
Jours en entreprise
Dimanches et jours fériés
Soutenance expérience prof

Semaine 36 : Examens de 2e session en cas d'échec aux examens de l'année.

Module optionnel - à définir dans l'année en fonction des modalités pédagogiques du diplôme

Semestre 3	
Réunion de rentrée	lundi 31 août 2020
Début des cours	lundi 31 août 2020
Fin des cours	samedi 19 décembre 2020
Nombre de semaines de cours	Calendrier de l'alternance
Début période d'Examens	samedi 28 novembre 2020
Fin période d'Examens	samedi 9 janvier 2021
Début Vacances de Noël	lundi 21 décembre 2020
Fin Vacances de Noël	dimanche 3 janvier 2021
Semestre 4	
Début des cours	lundi 4 janvier 2021
Fin des cours	samedi 26 juin 2021
Nombre de semaines de cours	Calendrier de l'alternance
Début période d'Examens	jeudi 6 mai 2021
Fin période d'Examens	samedi 19 juin 2021
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	lundi 21 septembre 2020
Date fin stage alterné	mardi 14 septembre 2021
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	lundi 21 juin 2021
Date fin stage	mardi 14 septembre 2021
Soutenance de stage au plus tard	mercredi 15 septembre 2021
Soutenance de l'apprentissage / Contrat de professionnalisation au plus tard	vendredi 27 août 2021
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	6 mois

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

Master Finance

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 23/06/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

L'accès aux différents parcours de la mention Finance des semestres 3 et 4 est assujéti à des prérequis des semestres 1 et 2.

Pour accéder au parcours 1 « Accounting and Finance » ou au parcours 4 « International Audit Economics and Finance » des semestres 3 et 4, l'étudiant doit avoir acquis un niveau en langue anglaise B2+ / C1. Les enseignements de ces deux parcours sont assurés 100% en langue anglaise.

Pour accéder au parcours 2 « Gestion de Patrimoine » des semestres 3 et 4, l'étudiant doit avoir choisi les cours « Modes de détention de l'épargne » du semestre 1 et « Gestion de portefeuille », « Fiscalité de l'épargne », « Financial reporting & wealth management et Case study - asset allocation Niveau I », « Principes généraux du droit de la famille » du semestre 2.

Pour accéder au parcours 3 « Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers » des semestres 3 et 4, l'étudiant doit avoir choisi les cours « Droit Pénal » du semestre 1 et « Contrôle interne et audit », « Droit des entreprises en difficulté », « Anglais » du semestre 2.

Pour accéder au parcours 5 « Marchés financiers » des semestres 3 et 4, l'étudiant doit avoir choisi les cours « Ingénierie financière et Valeur » du semestre 1 et « Gestion de portefeuille », « Statistiques et économétrie appliquées à la finance », « Anglais » du semestre 2.

- Parcours 1 Accounting and Finance
 - Semestres 1 et 2 Fabien ROUX fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Fabien ROUX fabien.roux@uca.fr
- Parcours 2 Gestion de Patrimoine
 - Semestres 1 et 2 Fabien ROUX fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Lionel TIXIER Lionel.TIXIER@uca.fr
- Parcours 3 International Audit Economics and Finance
 - Semestres 1 et 2 Fabien ROUX fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Fabien ROUX fabien.roux@uca.fr
- Parcours 4 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers
 - Semestres 1 et 2 Fabien ROUX fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Selim MANKAI selim.mankai@uca.fr, Anthony MAYMONT anthony.maymont@uca.fr et Benoit RAYNAUD benoit.raynaud@uca.fr
- Parcours 5 Marchés financiers
 - Semestres 1 et 2 Fabien ROUX fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Guillaume Pijourlet guillaume.pijourlet@uca.fr

Contact en scolarité :

- Semestres 1 et 2 de la Mention Finance :
Idalina Chambel, idalina.chambel@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 1 Accounting and Finance
Mylène Sedille, mylene.sedille@uca.fr
Anais Bos, Anais.BOS@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 2 Gestion de Patrimoine :
Cindy CARUELLE, Cindy.CARUELLE@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 3 International Audit Economics and Finance
Mylène Sedille, mylene.sedille@uca.fr
Anais Bos, Anais.BOS@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 4 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers
Marion Bernard, marion.bernard@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 5 Marchés financiers
Marion Bernard, marion.bernard@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, les cours magistraux et/ou en TD en présentiel pourront être complétés pour assurer la continuité pédagogique, par des dispositifs pédagogiques à distance (en ligne sur la plateforme moodle ou par d'autres moyens), cours, exercices et activités encadrées, etc. Les étudiants doivent se connecter régulièrement et poursuivre le travail du semestre. Les étudiants n'étant pas en mesure de consulter les dispositifs en ligne se signalent auprès du responsable de formation le plus tôt possible.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Toute absence à un cours magistral (CM) ou à une séance de travaux dirigés (TD) devra être justifiée par l'étudiant. Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.

En cas d'absence à une évaluation continue (EvC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)

- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus.

Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour l'évaluation initiale :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en évaluation continue (EvC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en EvT et en partie EvC, aucune épreuve de substitution au EvC ne sera organisée, la note obtenue en EvT sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde chance :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, l'évaluation en présence pourra être adaptée de la façon suivante :

- *Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral)*
- *Des travaux à rendre en ligne*
- *Le passage de la deuxième évaluation continue pendant la période des évaluations terminales (en prenant en compte la note déjà attribuée si c'est le cas)*
- *Si aucune note attribuée, la transformation de l'évaluation continue en évaluation terminale*

Il est garanti l'existence d'un « délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification ». Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours.

De plus, une épreuve de remplacement sous la forme d'un oral sera proposée aux étudiants qui n'auront finalement pas pu se connecter ou effectuer le test dans des conditions normales. L'oral à distance pourra être réalisé en visioconférence ou par téléphone.

En cas de maintien de restrictions liées au COVID-19 au moment des soutenances, ces dernières auront lieu en distanciel via des outils comme Skype, WhatsApp, Microsoft Teams, Zoom,

En cas de maintien de restrictions liées au COVID-19, il sera possible pour les étudiants en mobilité sortante dans le parcours 3 International Audit Economics and Finance de réaliser la mobilité d'enseignement au semestre 4 au lieu du semestre 3 et de faire un stage de 3 à 6 mois au semestre 3 au lieu du semestre 4 (dès début septembre 2020).

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluation terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues en EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de cours ou TD. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en deuxième chance.
- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en deuxième chance.
-

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en EvT

L'absence aux évaluations terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du

SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé. Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est possible pour les épreuves écrites ou orales dont la durée de composition est inférieure à une heure. Pour les épreuves dont la durée est supérieure à une heure, les étudiants peuvent être autorisés à sortir à partir de la fin de la première heure.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

Les masters 1 et 2 de la Mention Finance comportent la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

➤ Semestres 1 et 2 de la Mention Finance

Le Master 1 de la Mention Finance comporte :

- Soit la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 29 mars 2021, avec une fin au plus tard le vendredi 20 août 2021. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 5 mois (soit 100 jours ouvrés).
- Soit la validation d'un mémoire de recherche appliquée

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 1 Accounting and Finance

Le Parcours 1 Accounting and Finance comporte la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 29 mars 2021, avec une fin au plus tard le mardi 14 septembre 2021. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).

En lieu et place du stage peut être pris en compte :

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 2 Gestion de Patrimoine

Le Parcours 2 Gestion de Patrimoine comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné selon le calendrier de l'alternance à partir du lundi 1 décembre 2020. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 3 International Audit Economics and Finance

Le Parcours 3 International Audit Economics and Finance comporte la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir de début janvier 2021 (après les examens du premier semestre organisés soit en France soit dans les universités partenaires pour les étudiants en échange), avec une fin au plus tard le mardi 14 septembre 2021. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).

En lieu et place du stage peut être pris en compte :

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 4 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers

Le Parcours 4 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage). La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle.

En lieu et place du stage peut être pris en compte

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 5 Marchés financiers

Le Parcours 5 Marchés Financiers comporte la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 22 février 2021, avec une fin au plus tard le samedi 11 septembre 2021. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).

En lieu et place du stage peut être pris en compte :

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation.

Pour tous les masters 1 et 2 de la Mention Finance, la soutenance du rapport de stage ou du mémoire recherche appliquée est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant pour les stages et du tuteur enseignant pour les mémoires.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux stages pourront être adoptées : jusqu'à 8 semaines de stage réalisées quelle que soit la durée initiale prévue, la période de stage est validée ; pour moins de 8 semaines de stage, il y a nécessité pour l'étudiant de travailler en complément sur un mémoire ou un rapport de 20 pages ; pour les étudiants n'ayant pas de stage, ce dernier sera remplacé par un mémoire ou un rapport de 40 pages. Les thèmes des mémoires ou des rapports seront définis par l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité des éventuelles résurgences épidémiques, le responsable de formation pourra, toujours dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, proposer des soutenances à distance, voire annuler les soutenances des rapports des contrats d'alternance, de stage et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements des Masters 1 et 2 de la Mention Finance sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la seconde chance.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE.

Pour chaque semestre, le contrôle des connaissances et des compétences est organisé avec une évaluation initiale et une évaluation en seconde chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance d'examens est organisée. Toutefois, au niveau de l'expérience professionnelle, une seconde chance est possible uniquement pour la rédaction du mémoire professionnel et la soutenance.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée lors de l'évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en seconde chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en seconde chance les EC qu'il a validés.

L'étudiant doit transmettre à la scolarité à l'issue de l'évaluation initiale les matières qu'il souhaite repasser en seconde chance.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Master Finance

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Gestion et contrôle	12	12											
Gouvernance d'entreprise		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Diagnostic économique et financier		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Choix d'investissements		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 2 : Finance de marché I	12	12											
Marchés d'actifs		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Conformité et risques		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Cours selon parcours :		4											
Modes de détention de l'épargne		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Droit Pénal		4	EvC		2	E ou O		1	E	1h	1	E	1h
Ingénierie financière et Valeur		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 3 : Méthodologie I	6	6											
Anglais		3	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (O) ou 1h

													(E)
Module d'insertion professionnelle		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Crédits semestre 1	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(* Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Finance et Gouvernance	9	9											
Finance et valeur		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Informatique appliquée avec VBA		3	EvC		2	TP		1	A (Machine)	1h	1	A (Machine)	1h
Cours selon parcours :		3											
Gestion de portefeuille		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Contrôle interne et audit		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Gestion des risques juridiques et financiers	6	6											
Ingénierie sociétaire		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Cours selon parcours :		3											
Finance quantitative		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Droit des entreprises en difficulté		3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Fiscalité de l'épargne		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 6 : Méthodologie II	3	3											
Séminaires de recherche		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours selon parcours :		2											
Anglais		2	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (O) ou 1h

													(E)
Financial reporting & wealth management et Case study - asset allocation Niveau I		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Principes généraux du droit de la famille		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 7 : Stage	12	12											
Stage en entreprise (de 3 à 5 mois)		12	EvC		2	M+S	30 mn				2	M+S	30 mn
Crédits semestre 2	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(* Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

REMARQUES : Calendrier de formation

	M1 Finance
Semestre 1	
Réunion de rentrée	lundi 31 août 2020
Début des cours	lundi 31 août 2020
Fin des cours	samedi 21 novembre 2020
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances de Toussaint	samedi 24 octobre 2020
Fin Vacances de Toussaint	lundi 2 novembre 2020
Début période d'Examens	samedi 28 novembre 2020
Fin période d'Examens	samedi 9 janvier 2021
Début Vacances de Noël	lundi 21 décembre 2020
Fin Vacances de Noël	dimanche 3 janvier 2021
Semestre 2	
Début des cours	lundi 23 novembre 2020
Fin des cours	samedi 13 mars 2021
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances d'Hiver	samedi 13 février 2021
Fin Vacances d'Hiver	dimanche 21 février 2021
Journées d'examen	
Début période d'Examens	lundi 15 mars 2021
Fin période d'Examens	samedi 27 mars 2021
Stage alterné	Non
Date début stage alterné	

Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	lundi 29 mars 2021
Date fin stage	vendredi 20 août 2021
Soutenance de stage au plus tard	vendredi 27 août 2021
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	5 mois

Semestre 3 : Parcours 1 Accounting and Finance

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens *)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Management and control	9	9											
Organisational Management		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Strategic Management		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Business Intelligence		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Accounting and Finance	6	6											
International Accounting		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Governance and Social Responsibility in Microfinance Institutions		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Compliance and Finance	9	9											
Financial Economics		3	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (o) 1h (E)
Financial auditing and Compliance		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Financial Market		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : Business Culture	6	6											
Business English		3	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (o) 1h

													(E)
One Elective course among the following list :		3											
Professional personal project		3	EvC		2	M		1	E	1h	1	M	
French as foreign language		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Credits semester 3	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(* Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 3 : Parcours 2 Gestion de Patrimoine

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Fondements économiques et financiers de la gestion de patrimoine	12	12	EvT		1	E	3h				1	E ou O	1h
Analyse économique des marchés d'actifs													
Marché des actifs (actions et obligations)													
Assurance vie : aspects économiques et financiers													
Allocation d'actifs: Aspects théoriques et pratiques													
UE 2 Gestion civile du patrimoine	9	9	EvT		1	E	3h				1	E ou O	1h
LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAMILLE													
Protection de l'être aimé: Aspects théoriques et pratiques													
Protection de l'incapable: Aspects théoriques et pratiques													
L'indivision													
LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE													

Des libéralités aux successions													
ETUDE DE CAS: PROTECTION ET TRANSMISSION DANS UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL													
UE 3 Ingénierie patrimoniale-1	3	3	EvT		1	E	3h				1	E ou O	1h
EVALUATION DES PARAMETRES PATRIMONIAUX													
L'ASSURANCE-VIE : ASPECTS JURIDIQUES													
UE 4 Patrimoine et fiscalité	6	6	EvT		1	E	3h				1	E ou O	1h
GRANDS PRINCIPES DE FISCALITE DIRECTE													
OPTIMISATION FISCALE													
Gestion fiscale du patrimoine (revenus fonciers + IR Pratique)													
Impôts du patrimoine (Impôts fonciers, IFI et droits de successions)													
Crédits semestre 3	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(* Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 3 : Parcours 3 International Audit Economics and Finance

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 International Finance and Business	6												
Business intelligence		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Business Ethics		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Financial auditing and Compliance		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 International Economics and Finance	6												
Economic policy and exchange rate		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Financial Market		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 a International Economics and Finance	12												
Macroeconomics		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Microeconomics		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Behavioral Finance		3	EvC		2	E		1	E	1	1	E	1h
Theory of finance		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 3 b International Accounting and Audit	12												

Audit		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
International Accounting		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Accounting and Financial Reporting under IFRS		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Governance and Responsibility		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE3 Methods	6												
French as foreign language		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours selon parcours :		3											
Statistics(UE 3a)		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Econometrics(UE 3a)		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Strategic Management (3b)		3	EvC		2	E		1	E	1	1	E	1h
Business English (3b)		2	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (o) 1h (E)
* Les UE 3 a, b sont au choix													
Credits semester 3	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(* Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 3 : Parcours 4 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Fondamentaux juridiques et réglementaires	12	12											
Droit des marchés financiers		3	EvC		2	E		1	M		1	M	
Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance		3	EvC		2	E ou 0		1	M		1	M	
Défaillances bancaires et financières		3	EvC		2	E		1	M		1	M	
Déontologie professionnelle et éthique		3	EvC		2	E		1	M		1	M	
UE 2 Fondamentaux économiques et financiers	12	12											
Principes de la Gestion des risques		3	EvC		2	E		1	M		1	M	
Économie bancaire et de l'assurance		3	EvC		2	E		1	M		1	M	
Théories économiques des Crimes financiers		3	EvC		2	E		1	M		1	M	
Techniques avancées de détection des fraudes		3	EvC		2	E		1	M		1	M	
UE 3 Approches transversales	6	6											
Responsabilité sociale de l'entreprise		4	EvC		2	E ou 0		1	M		1	M	
Business communication		2	EvC		2	E ou 0		1	M		1	M ou O	30 mn

														(0)
Crédits semestre 3	30	30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 3 : Parcours 5 Marchés financiers

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Fondamentaux de la finance	6	6											
Analyse financière		3	EvC		2	O ou M		1	M		1	M	
Finance Theory (*)		3	EvC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 2 Environnement économique et juridique	6	6											
Macroéconomie financière		3	EvT		1	E	1,5				1	E	1
Environnement Juridique		3	EvT		1	E	1,5				1	E	1
UE 3 Finance Quantitative I	6	6											
Instruments dérivés I		3	EvT		1	E	1,5				1	E	1
Outils pour la finance de marché I		3	EvC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 4 Gestion d'Actifs I	9	9											
Gestion de portefeuille		3	EvT		1	E	1,5				1	E	1
Gestion obligataire		3	EvT		1	E	1,5				1	E	1
Gestion OPCVM fictif I		3	EvC		2	O ou M		1	M		1	M	
UE 5 Méthodologie	3	3											
Méthodologie de la recherche		1	EvC		2	O		1	O	1	1	O	1

Préparation aux entretiens de recrutement		1	EvC		2	O ou E		1	M		1	M	
Anglais financier I		1	EvC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	1
Crédits semestre 3	30	30											

() Cours en langue anglaise*

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 4 : Parcours 1 Accounting and Finance

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Asset Management	6	6											
Finance and Value		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Portfolio Management		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 6 : Financial Market	6	6											
Behavioral Finance		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Private Equity		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Theory of Finance		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 7 : Finance and Audit	6	6											
Accounting and Financial Reporting under IFRS		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Audit		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Business English		3	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (o) 1h (E)
UE 8 Internship and Training (3 to 6 months) or research project	12	12											
Internship and Training (3 to 6 months) or research project		12	EvC		2	M + S	30mn				2	M + S	30 mn

Credits semestre 4	30	30											
---------------------------	-----------	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 4 : Parcours 2 Gestion de Patrimoine

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 Stratégies patrimoniales	3	3	EvT		1	E	3h				1	E ou O	1h
FORMALISATION DES STRATEGIES													
Stratégies patrimoniales et immobilières : études de cas													
OUTILS ET STRATEGIES D'OPTIMISATION													
Le démembrement de propriété													
Les sociétés civiles													
UE 6 Gestion patrimoniale du chef d'entreprise	3	3	EvT		1	E	3h				1	E ou O	1h
LA RETRAITE DU CHEF D'ENTREPRISE													
Préparation de la retraite (droits sociaux de la retraite et Stocks options, actions gratuites)													
LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE													
La transmission d'entreprise (à titre gratuit et à titre onéreux)													
UE 7 Ingénierie patrimoniale-2 : schémas d'optimisation - avantages et inconvénients	9	9	EvT		1	E	4h				1	E	4h
ETUDES DE CAS DE SYNTHESE													
UE 8 Méthodologie de la gestion de patrimoine	3	3	EvC		2	M + S						M + S	
LE METIER DE CONSEILLER PATRIMONIAL													
Méthodologie du conseil patrimonial													

Règles déontologiques du conseil patrimonial													
Négociation vente et gestion de la relation client													
Mise en situation commerciale													
METHODOLOGIE ET VALORISATION DE LA RECHERCHE													
Méthodologie de la recherche : sources, méthodologie et règles du mémoire													
Valorisation de la recherche													
UE 9 ANGLAIS FINANCIER	3	3	EvC		2	E		1	E	1	1	E	1
Case study - asset allocation Niveau II													
ETUDE DE CAS ASSET ALLOCATION II													
UE 10 PROFESSIONNALISATION	9	9	EvC		2	M + S						M + S	
Apprentissage ou Professionnalisation ou Stage de 3 à 6 mois													
Crédits semestre 4	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

() Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.*

Semestre 4 : Parcours 3 International Audit Economics and Finance

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 Internship and Training (3 to 6 months) or research project	30	30											
- Internship and Training (3 to 6 months) or research project		30	EvC		2	M + S	30 mn				2	M + S	30 mn
Credits semester 4	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 4 : Parcours 4 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 Environnement juridique et financier	3	3	EvC		2	E		1	M		1	M	
Les marchés financiers : présentation et risques													
Les réformes Bâle II, Bâle III : contexte, contenu et conséquences													
La fraude													
Certification AMF													
UE 5 Conformité et contrôle interne	9	9											
Introduction à la conformité et au contrôle interne		1	EvC		2	E ou O		1	M		1	M	
La fonction conformité dans la banque		3	EvT		1	E	3h				1	M	
Reporting en matière de conformité		3	EvT		1	E	3h				1	M	
Management de la conformité		2	EvT		1	E	2h				1	M	
UE 6 Gestion des risques	6	6											
Expertise dans la prévention du risque de non-conformité		3	EvT		1	E	3h				1	M	
Surveillance des risques de non-		3	EVT		1	E	3h				1	M	

conformité													
UE 7 Méthodologie	12	12											
Mémoire de spécialité (sources, méthodologie et règles du mémoire)		3	EvC		2	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn
Stage		9	EvC		2	M + S	30 mn	1	M + S	30mn	1	M + S	30 mn
Crédits semestre 4	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(* Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 4 : Parcours 5 Marchés financiers

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens(*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 Gestion des risques et ALM	3	3											
Gestion des risques		1	EvT		1	E	1,5h				1	E	1
Gestion actif passif et trésorerie		2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1
UE 7 Finance Quantitative II	6	6											
Instruments dérivés II		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1
Outils pour la finance de marché II		3	EvC		2	E		1	E	1	1	E	1
UE 8 Gestion d'Actifs II	6	6											
Gestion OPCVM fictif II		3	EvC		2	O ou M		1	M		1	M	
Séminaires en finance de marché :		3	EvC		2	E		1	E	1	1	E	1
Sustainable finance													
Fintech et cryptoassets													
Hedge funds													
Gestion structurée													
Gestion de taux													
Investissements alternatifs													
UE 9 Méthodologie II	3	3											

Mémoire de spécialité		2,5	EvC		2	M + S	45 mn	2	M + S	45 mn		M + S	45 mn
Anglais financier II		0,5	EvC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	1
UE 10 Stage	12	12											
Stage de 3 à 6 mois		12	EvC		2	M + S	45 mn				2	M + S	45 mn
Crédits semestre 4	30	30											

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

REMARQUES : Calendrier des parcours

	M1 Finance	M2 Accounting and Finance	M2 Gestion de Patrimoine	M2 International Audit Economics and Finance	M2 Conformité	M2 Marchés financiers
Semestre 1						
Réunion de rentrée	lundi 31 août 2020	lundi 31 août 2020	mardi 8 septembre 2020	lundi 31 août 2020	mardi 8 septembre 2020	lundi 31 août 2020
Début des cours	lundi 31 août 2020	lundi 31 août 2020	lundi 7 septembre 2020	lundi 31 août 2020	lundi 7 septembre 2020	lundi 31 août 2020
Fin des cours	samedi 21 novembre 2020	samedi 21 novembre 2020	vendredi 12 mars 2021	samedi 19 décembre 2020	vendredi 4 décembre 2020	samedi 14 novembre 2020
Nombre de semaines de cours	11	11	8	14	7	10
Début Vacances de Toussaint	samedi 24 octobre 2020	samedi 24 octobre 2020		samedi 24 octobre 2020		samedi 24 octobre 2020
Fin Vacances de Toussaint	lundi 2 novembre 2020	lundi 2 novembre 2020		lundi 2 novembre 2020		lundi 2 novembre 2020
Journées d'examen			lundi 8 février 2021	mercredi 4 novembre 2020		
Début période d'Examens	samedi 28 novembre 2020	samedi 28 novembre 2020	lundi 12 avril 2021	samedi 28 novembre 2020		lundi 16 novembre 2020
Fin période d'Examens	samedi 9 janvier 2021	samedi 9 janvier 2021		vendredi 31 janvier 2020		samedi 21 novembre 2020
Début Vacances de Noël	lundi 21 décembre 2020	lundi 21 décembre 2020		lundi 21 décembre 2020		lundi 21 décembre 2020
Fin Vacances de Noël	dimanche 3 janvier 2021	dimanche 3 janvier 2021		dimanche 3 janvier 2021		dimanche 3 janvier 2021
Semestre 2						
Début des cours	lundi 23 novembre 2020	lundi 23 novembre 2020	mardi 13 avril 2021		lundi 7 décembre 2020	lundi 23 novembre 2020
Fin des cours	samedi 13 mars 2021	samedi 13 mars 2021	vendredi 9 juillet 2021		vendredi 2 avril 2021	samedi 13 février 2021
Nombre de semaines de cours	11	11	5		9	10
Début Vacances d'Hiver	samedi 13 février 2021	lundi 15 février 2021			lundi 1 février 2021 vendredi 5 février 2021	
Fin Vacances d'Hiver	dimanche 21 février 2021	dimanche 21 février 2021				
Journées d'examen						
Début période d'Examens	lundi 15 mars 2021	lundi 15 mars 2021	lundi 19 juillet 2021		lundi 31 mai 2021	lundi 15 février 2021
Fin période d'Examens	samedi 27 mars 2021	samedi 27 mars 2021	mardi 20 juillet 2021		vendredi 4 juin 2021	samedi 20 février 2021
Début Vacances de Printemps						
Fin Vacances de Printemps						
Stage alterné	Non	Non	Oui	Non	OUI	Non
Date début stage alterné			mardi 1 décembre 2020		lundi 28 septembre 2020	
Date fin stage alterné			vendredi 27 août 2021		mardi 14 septembre 2021	
Stage fin de formation	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Date début stage	lundi 29 mars 2021	lundi 29 mars 2021	Contrat de travail FC - FI	lundi 4 janvier 2021		lundi 22 février 2021
Date fin stage	vendredi 20 août 2021	mardi 14 septembre 2021	Pas de mémoire	mardi 14 septembre 2021		samedi 11 septembre 2021
Soutenance de stage au plus tard	vendredi 27 août 2021	mercredi 15 septembre 2021		mercredi 15 septembre 2021	mercredi 15 septembre 2021	lundi 13 septembre 2021
Soutenance de l'apprentissage / Contrat pro au plus tard				vendredi 27 août 2021	vendredi 27 août 2021	
Durée de stage alterné ou non						
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 66 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	5 mois	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 – 2021**

**Master
Gestion de production, logistique, achats**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 23/06/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention : TCHERNEV Nikolay, nikolay.tchernev@uca.fr

Responsable pédagogique du Master 1 : REN Libo, libo.ren@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- **Parcours 1** : Ingénierie logistique
TCHERNEV Nikolay, nikolay.tchernev@uca.fr
- **Parcours 2** : Achat et logistique
NOIREAUX Virginie, virginie.noireaux@uca.fr

Contact en scolarité :

FERNANDES DA SILVA Céline, celina.fernandes_da_silva@uca.fr

I - Organisation de la formation

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants en charge de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime Spécial d'Etudes

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communiquer la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période

sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II. Modalité de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluation en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,

- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux évaluations sont prévues ; ces dernières évaluations continues en présence étant suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Des adaptations ou des modalités de substitution sont prévues et peuvent être:

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral)
- Des travaux à rendre en ligne
- La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées
- Le passage de la deuxième évaluation continue pendant la période des évaluations terminales (en prenant en compte la note déjà attribuée si c'est le cas)
- Si aucune note attribuée, la transformation de l'évaluation continue en évaluation terminale.

Il est garanti l'existence d'un « délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification ». Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé en présentiel aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion ; si les conditions sanitaires le permettent.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III – Stage – Expérience professionnelle :

Article 5. Stages

MASTER Gestion de Production, Logistique, Achats 1^{ère} année

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	3 mois
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	6 mois
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	01 / 03 / 2021
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard début septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	<p>En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation.</p> <p>Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans ce cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus. - la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage. 	
CONDITIONS D'EVALUATION	<p>Stage : rapport : oui soutenance : oui</p> <p>Période sous contrat de travail : rapport : oui soutenance : oui</p> <p>La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.</p>	
NOMBRE DE CREDITS ECTS	9	

MASTER Gestion de Production, Logistique, Achats 2^{ème} année

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	3 mois
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	Dans la limite de 6 mois, durée maximale autorisée par la loi, la durée maximale du stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre.
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	06/04/2021
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	En lieu et place du stage peut être pris en compte :	

	<ul style="list-style-type: none"> - soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation - soit un contrat d'engagement (PEEA PEPITE). <p>Ces situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans les 3 cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus. - la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage. 												
CONDITIONS D'ÉVALUATION	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">Stage :</td> <td style="width: 33%;">rapport : oui</td> <td style="width: 33%;">soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>Période sous contrat de travail :</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>mémoire d'application</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>contrat d'engagement :</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> </table> <p>La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.</p>	Stage :	rapport : oui	soutenance : oui	Période sous contrat de travail :	rapport : oui	soutenance : oui	mémoire d'application	rapport : oui	soutenance : oui	contrat d'engagement :	rapport : oui	soutenance : oui
Stage :	rapport : oui	soutenance : oui											
Période sous contrat de travail :	rapport : oui	soutenance : oui											
mémoire d'application	rapport : oui	soutenance : oui											
contrat d'engagement :	rapport : oui	soutenance : oui											
NOMBRE DE CREDITS ECTS	9												

Les masters 1 et 2 des mention Gestion de production, logistique, achats (GPLA) comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :

- *Master 1 GPLA :*
 - D'un stage de fin d'année d'une durée minimale de 3 mois et au maximum de 6 mois. Une dérogation au cas par cas est prévue pour les étudiants ayant réalisé le second semestre dans le cadre d'un programme ERASMUS.
- *Master 2 GPLA* comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :
 - Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation ;
 - Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) ;
 - Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux stages sont adoptées : jusqu'à 8 semaines de stage réalisées quelle que soit la durée initiale prévue, la période de stage est validée ; pour moins de 8 semaines de stage, il y a nécessité pour l'étudiant de travailler en complément sur un mémoire ou un rapport de 20 pages ; pour les étudiants n'ayant pas de stage, ce dernier sera substitué par un mémoire ou un rapport de 40 pages. Les thèmes des mémoires ou des rapports seront définis par l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la période de confinement national et des éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), les responsables de formation pourront, toujours dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de stage et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

IV – Modalités de compensation :

Article 6

Les enseignements des Masters de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une évaluation initiale et une deuxième chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ainsi que le PMR ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- De la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage)
- De la moyenne à l'UE Stage

Et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris)

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

V - Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI Maquettes de la formation (p. 9 à 16)

MASTER mention : Gestion de production, logistique, achats - Parcours 1 : Ingénierie logistique

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Techniques fondamentales		12											
EC 1 : Economie nationale/internationale	12	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Analyse et techniques d'étude de marché		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Informatique de Gestion		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Contrôle de Gestion		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Outils managériaux et de décision		15											
EC 1 : Initiation à la gestion de production	18	4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit (affaires/consommation)		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Anglais		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC4 : Management de l'information		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC5 : Logistique		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégies	10	10											
EC 1 : Anglais		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Lean Manufacturing		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Management d'équipe		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 4 : Management stratégique		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 5 : Mathématiques appliquées à la gestion	2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h		
UE 4 : Management et pilotage logistique	8	8											
EC 1 : Management de la performance logistique		3	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Pilotage opérationnel des flux		3	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Gestion des stocks	2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h		
UE 5: Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3											
EC 1 : Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3	EvT	1	M et S	0.75 h	1	M et S	0.75 h				
UE 6 : Stage	9	9											
EC 1 : Stage	9	9	EvT	1	M et S	0.75 h	1	M et S	0.75 h				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Logistique et chaîne logistique	9	9											
EC 1 : Logistique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Gestion de Production		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Management des entreprises en réseau		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Management de la performance et des processus logistiques	12	12											
EC 1 : Contrôle de gestion opérationnel		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Modélisation et optimisation de la chaîne logistique		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Modélisation de l'entreprise intégrée		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Support des activités logistiques	6	6											
EC 2 : Conception avancée d'applications informatiques		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Droit de l'information en entreprise		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : Anglais professionnel	3	3											
EC 1 : Anglais professionnel		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : Supply Chain Management		9												
EC 1 : Techniques d'aide à la décision		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Achats et Gestion des Approvisionnements	9	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Gestion des stocks et supply chain		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 6 : Système d'information logistique		6												
EC 1 : Gestion des stocks sur progiciel		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Gestion des flux logistiques sur progiciel	6	2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Gestion de projet logistique		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 7 : Projet Mémoire Recherche		6												
EC1 : Projet Mémoire Recherche	6	6	EvT		1	M et S*	0.75 h		M et S*	0.75 h				
UE 8 : Stage		9												
EC 1 : Stage	9	9	EvT		1	M et S	0.75h		M et S	0.75h				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

* : Pour les étudiants en alternance seul la restitution d'un mémoire est demandé

MASTER mention : Gestion de production, logistique, achats - Parcours 2 : Achat et logistique

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Techniques fondamentales		12											
EC 1 : Economie nationale/internationale	12	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Analyse et techniques d'étude de marché		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Informatique de Gestion		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Contrôle de Gestion		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Outils managériaux et de décision		18											
EC 1 : Initiation à la gestion de production	18	4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit (affaires/consommation)		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Anglais		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Management de l'information		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 5 : Logistique		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégies	10	10											
EC 1 : Anglais		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Lean Manufacturing		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Management d'équipe		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 4 : Management stratégique		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 5 : Mathématiques appliquées à la gestion	2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h		
UE 4 : Management et pilotage logistique	8	8											
EC 1 : Management de la performance logistique		3	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Pilotage opérationnel des flux		3	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Gestion des stocks	2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h		
UE 5: Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3											
EC 1 : Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	EvT	1	M et S	0.75 h	1	M et S	0.75 h					
UE 6 : Stage	9	9											
EC 1 : Stage	9	EvT	1	M et S	0.75 h	1	M et S	0.75 h					

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Logistique et chaîne logistique	9	9											
EC 1 : Logistique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Gestion de Production		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Management des entreprises en réseau		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Management de la performance et des processus logistiques	12	12											
EC 1 : Contrôle de gestion opérationnel		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Modélisation et optimisation de la chaîne logistique		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Modélisation de l'entreprise intégrée		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Support des activités logistiques	6	6											
EC 2 : Conception avancée d'applications informatiques		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Droit de l'information en entreprise		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : Anglais professionnel	3	3											
EC 1 : Anglais professionnel		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Stratégie et organisations Achats	9	9											
EC 1 : Gestion de la relation fournisseur		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Supply Chain et Stratégie d'achat		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Achats en contexte sectoriel		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 6 : Outils pour le pilotage des achats	6	6											
EC 1 : Gestion des stocks et des approvisionnements		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Gestion de la production sur progiciel		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Gestion des achats sur progiciel		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 7 : Projet Mémoire Recherche	6	6											
EC1 : Projet Mémoire Recherche		6	EvT		1	M et S	0.75h	1	M et S	0.75h			
UE 8 : Stage	9	9											
EC 1 : Stage		9	EvT		1	M et S	0.75h	1	M et S	0.75h			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

* : Pour les étudiants en alternance seul la restitution d'un mémoire est demandé

REMARQUES : Calendrier de formation Master 1

Semestre 1	
Réunion de rentrée	08/09/2020
Début des cours	08/09/2020
Fin des cours	19/12/2020
Début Vacances de la Toussaint	25/10/2020
Fin Vacances de la Toussaint	02/11/2020
Début Vacances de Noël	20/12/2020
Fin Vacances de Noël	04/01/2021
Semestre 2	
Début des cours	04/01/2021
Fin des cours	27/02/2021
Début Vacances d'Hiver	Non
Fin Vacances d'Hiver	Non
Début Vacances de Printemps	Non
Fin Vacances de Printemps	Non
Stage alterné	
Date début stage alterné	Non
Date fin stage alterné	Non
Stage fin de formation	
Date début stage	01/03/2021
Date fin stage	31/08/2021
Soutenance de stage au plus tard	07/09/2021
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois / 12 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

REMARQUES : Calendrier De formation Master 2

Semestre 1	
Réunion de rentrée	21/09/2020
Début des cours	21/09/2020
Fin des cours	18/12/2020
Début Vacances de Noël	20/12/2020
Fin Vacances de Noël	04/01/2021
Semestre 2	
Début des cours	04/01/2021
Fin des cours	02/04/2021
Début Vacances d'Hiver	Non
Fin Vacances d'Hiver	Non
Début Vacances de Printemps	Non
Fin Vacances de Printemps	Non
Stage alterné	
Date début stage alterné	30/09/2021
Date fin stage alterné	17/09/2021 au plus tard
Stage fin de formation	
Date début stage	06/04/2021
Date fin stage	17/09/2021 (au plus tard) La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
Soutenance de stage au plus tard	07/09/2021
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois / 12 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

**Master
Gestion des ressources humaines**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 23/06/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Pierre CHAUDAT, pierre.chaudat@uca.fr

Contact en scolarité :

Anaïs BOS, anaïs.bos@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants en charge de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, les cours magistraux et/ou en TD en présentiel pourront être complétés pour assurer la continuité pédagogique, par des dispositifs pédagogiques à distance (en ligne sur la plateforme moodle ou par d'autres moyens), cours, exercices et activités encadrées, etc. Les étudiants doivent se connecter régulièrement et poursuivre le travail du semestre. Les étudiants n'étant pas en mesure de consulter les dispositifs en ligne se signalent auprès du responsable de formation le plus tôt possible.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)

- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1. : Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2 : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, l'évaluation en présence pourra être adaptée de la façon suivante :

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral).
- Des travaux à rendre en ligne.
- La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées.

La procédure doit garantir l'existence d'un délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification. Ce délai ne peut être inférieur à 2 semaines.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion ; si les conditions sanitaires le permettent.

III– Stage – Expérience professionnelle :

Article 5 : Stages

Les masters 1 et 2 Gestion des Ressources Humaines comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :

-soit d'une alternance sous forme de contrat de professionnalisation ou de contrat d'apprentissage

-soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance), soit d'un stage de fin d'année. La durée minimale du stage est de **3 mois** et au maximum de **6 mois**.

En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux stages pourront être adoptées : jusqu'à 8 semaines de stage réalisées quelle que soit la durée initiale prévue, la période de stage est validée ; pour moins de 8 semaines de stage, il y a nécessité pour l'étudiant de travailler en complément sur un mémoire ou un rapport de 20 pages ; pour les étudiants n'ayant pas de stage, ce dernier sera remplacé par un mémoire ou un rapport de 40 pages. Les thèmes des mémoires ou des rapports seront définis par l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité des éventuelles résurgences épidémiques, le responsable de formation pourra, toujours dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, proposer des soutenances à distance, voire annuler les soutenances des rapports des contrats d'alternance, de stage et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

IV– Modalités de compensation:

Article 6

Les enseignements des Masters de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

- L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage (ou période en entreprise) l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une évaluation initiale et une deuxième chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- de la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage)
- de la moyenne à l'UE stage (ou période en entreprise)

et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris).

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

V - Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI Maquettes de la formation (p. 6 à 12)

MASTER mention : Gestion des ressources humaines

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Fondamentaux de la GRH	6													
Contexte politique économique et sociétal		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Droit de la protection sociale		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Droit du travail		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 2 : Anglais	3													
Anglais		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 3 : Contexte de la GRH	9													
Gestion administrative de RH		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Contrôle de gestion		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Organisations		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Cours orienté : Santé sécurité au travail, Qualité au travail		3	EvC		2 min			2h	1	E	2h	1	E	1 h
UE 4 : Gestion stratégique des RH	12													
Gestion des équipes et conduite du changement		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des compétences GPEC et développement de la créativité		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Rétribution et gestion de la paye		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Cours orienté : Ergonomie		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Gestion stratégique des RH	15												
International human resource management		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Culture et interculturalité		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Ethique, diversité, développement durable		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des RH dans le public		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Cours orientés : SIRH et informatique		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 6 : PMR	6	6											
PMR			EvC		1		M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-
UE 7 : Stage (ou période en entreprise)	9	9											
Stage			EvC		1		M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Cadre de l'action managériale	6													
Théorie et pratique des organisations		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des mouvements d'activité		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des équipes		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 2 : Anglais des affaires	3													
Anglais des affaires		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 3 : Contexte de la GRH	9													
Droit du travail		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Droit de la Sécurité sociale		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
E-GRH et Communication		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Grandes problématiques RH		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 4 : Gestion des RH	12													
Audit social		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Rétribution et gestion de la paye		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Marque employeur / Recrutement		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion de la formation		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Cours orientés : Psychologie du travail		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : Conseil en organisation et développement personnel	15													
Relations professionnelles et sociales		2	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des conflits		2	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Employabilité : Gestion de carrières et des handicaps		2	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Coaching		2	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Knowledge management		3	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Cours orientés : Outils de pilotage / Indicateurs de performance		2	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Développement personnel et insertion professionnelle														
UE 6 : PMR	6													
PMR		6	EvC		1		M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-	-
UE 7 : Stage (ou période en entreprise)	9													
Stage		6	EvC		1		M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier d'alternance du master GRH

	09/2020		10/2020		11/2020		12/2020		01/2021		02/2021		03/2021		04/2021		05/2021		06/2021		07/2021		08/2021		09/2021								
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap							
1	Mar		Jeu		Dim	Tous.	1	Mar		Ven	J. de l'an	Lun		1	Lun		Jeu		Sam	1er Mai	1	Mar		Jeu		Dim		1	Mer				
2	Mer		Ven		Lun		2	Mer		Sam		Mar		2	Mar		Ven		Dim		2	Mer		Ven		Lun		2	Jeu				
3	Jeu		Sam		Mar		3	Jeu		Dim		Mer		3	Mer		Sam		Lun		3	Jeu		Sam		Mar		3	Ven				
4	Ven		Dim		Mer		4	Ven		Lun		Jeu		4	Jeu		Dim	Pâques	Mar		4	Ven		Dim		Mer		4	Sam				
5	Sam		Lun		Jeu		5	Sam		Mar		Ven		5	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		5	Sam		Lun		Jeu		5	Dim				
6	Dim		Mar		Ven		6	Dim		Mer		Sam		6	Sam		Mar		Jeu		6	Dim		Mar		Ven		6	Lun				
7	Lun		Mer		Sam		7	Lun		Jeu		Dim		7	Dim		Mer		Ven		7	Lun		Mer		Sam		7	Mar				
8	Mar		Jeu		Dim		8	Mar		Ven		Lun		8	Lun		Jeu		Sam	Victoire	8	Mar		Jeu		Dim		8	Mer				
9	Mer		Ven		Lun		9	Mer		Sam		Mar		9	Mar		Ven		Dim		9	Mer		Ven		Lun		9	Jeu				
10	Jeu		Sam		Mar		10	Jeu		Dim		Mer		10	Mer		Sam		Lun		10	Jeu		Sam		Mar		10	Ven				
11	Ven		Dim		Mer	Armist.	11	Ven		Lun		Jeu		11	Jeu		Dim		Mar		11	Ven		Dim		Mer		11	Sam				
12	Sam		Lun		Jeu		12	Sam		Mar		Ven		12	Ven		Lun		Mer		12	Sam		Lun		Jeu		12	Dim				
13	Dim		Mar		Ven		13	Dim		Mer		Sam		13	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	13	Dim		Mar		Ven		13	Lun				
14	Lun		Mer		Sam		14	Lun		Jeu		Dim		14	Dim		Mer		Ven		14	Lun		Mer	Fête Nat.	Sam		14	Mar				
15	Mar		Jeu		Dim		15	Mar		Ven		Lun		15	Lun		Jeu		Sam		15	Mar		Jeu		Dim	Assomp.	15	Mer				
16	Mer		Ven		Lun		16	Mer		Sam		Mar		16	Mar		Ven		Dim		16	Mer		Ven		Lun		16	Jeu				
17	Jeu		Sam		Mar		17	Jeu		Dim		Mer		17	Mer		Sam		Lun		17	Jeu		Sam		Mar		17	Ven				
18	Ven		Dim		Mer		18	Ven		Lun		Jeu		18	Jeu		Dim		Mar		18	Ven		Dim		Mer		18	Sam				
19	Sam		Lun		Jeu		19	Sam		Mar		Ven		19	Ven		Lun		Mer		19	Sam		Lun		Jeu		19	Dim				
20	Dim		Mar		Ven		20	Dim		Mer		Sam		20	Sam		Mar		Jeu		20	Dim		Mar		Ven		20	Lun				
21	Lun		Mer		Sam		21	Lun		Jeu		Dim		21	Dim		Mer		Ven		21	Lun		Mer		Sam		21	Mar				
22	Mar		Jeu		Dim		22	Mar		Ven		Lun		22	Mar		Jeu		Sam		22	Mar		Jeu		Dim		22	Mer				
23	Mer		Ven		Lun		23	Mer		Sam		Mar		23	Mer		Sam		Dim		23	Mer		Ven		Lun		23	Jeu				
24	Jeu		Sam		Mar		24	Jeu		Dim		Mer		24	Mer		Sam		Lun	Pentecôte	24	Jeu		Sam		Mar		24	Ven				
25	Ven		Dim		Mer		25	Ven	Noël	Lun		Jeu		25	Jeu		Dim		Mar		25	Ven		Dim		Mer		25	Sam				
26	Sam		Lun		Jeu		26	Sam		Mar		Ven		26	Ven		Lun		Mer		26	Sam		Lun		Jeu		26	Dim				
27	Dim		Mar		Ven		27	Dim		Mer		Sam		27	Sam		Mar		Jeu		27	Dim		Mar		Ven		27	Lun				
28	Lun		Mer		Sam		28	Lun		Jeu		Dim		28	Dim		Mer		Ven		28	Lun		Mer		Sam		28	Mar				
29	Mar		Jeu		Dim		29	Mar		Ven		Lun		29	Lun		Jeu		Sam		29	Mar		Jeu		Dim		29	Mer				
30	Mer		Ven		Lun		30	Mer		Sam		Jeu		30	Mar		Ven		Dim		30	Mer		Ven		Lun		30	Jeu				
31			Sam				31	Jeu		Dim				31	Mer				Lun		31			Sam		Mar		31					
		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires

Périodes en Entreprise possibles

 1/2 journée de
soutenance -
reste du temps en
entreprise

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques notamment, pourront être positionnés des enseignements le samedi matin

REMARQUES : Calendrier de formation Master Gestion des Ressources Humaines

Semestre 1	
Réunion de rentrée	07/09/20
Début des cours	07/09/20
Fin des cours	03/01/21
Début Vacances de Noël	20/12/20
Fin Vacances de Noël	3/01/21
Semestre 2	
Début des cours	11/01/21
Fin des cours	03/04/21
Début Vacances d'Hiver	15/02/21
Fin Vacances d'Hiver	21/02/21
Début Vacances de Printemps	12/04/21
Fin Vacances de Printemps	18/04/21
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	14/09/21
Date fin stage alterné	28/03/21
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	06/04/21
Date fin stage	28/08/21
Soutenance de stage au plus tard	11/09/21
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois/12 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

**Master
Management stratégique**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 23 juin 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

LEBRUMENT Norbert, norbert.lebrument@uca.fr

Responsable pédagogique du Master 1 :

CASSIERE François, francois.cassiere@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- **Parcours** : Stratégie et pilotage des entreprises -
LAGRANGE Samuel, samuel.lagrange@uca.fr
- **Parcours** : Entrepreneurat et innovation (santé, sport et qualité de vie) -
HILLAIRET Dieter, dieter.hillairet@uca.fr
- **Parcours** : Management de projet, innovation et transformation numérique -
LEBRUMENT Norbert, norbert.lebrument@uca.fr
- **Parcours** : Carrières de la banque et de l'assurance : conseiller clientèle de professionnels
JONVAUX Rodolphe, rodolphe.jonvaux@uca.fr
- **Parcours** : Management des organisations médico-sociales et de santé (M2) -
MERIADE Laurent, laurent.meriade@uca.fr
- **Parcours** : Management et administration des entreprises (MAE) -(M2) -
RALET Patrick, patrick.ralet@uca.fr

Contact en scolarité :

- BOROT Sylviane, tel : 04 73 17 77 26, sylviane.borot@uca.fr
- PANNUNZIO Sophie, tel : 04 73 17 78 27, sophie.pannunzio@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants en charge de la matière concernée.

Compte tenu des éventuelles conséquences de la crise sanitaire en matière de règles d'occupation des salles et des amphithéâtres (nombre pivot d'étudiants), certains cours, selon les contraintes de salles, pourront être réalisés, soit en mode entièrement distanciel synchrone et/ou asynchrone, soit en mode entièrement présentiel, soit encore en mode hybride synchrone avec une partie des étudiants en présentiel et l'autre partie en distanciel. Dans ce dernier cas – mode hybride synchrone -, il sera alors mis en place une alternance des étudiants en présentiel tenant compte des étudiants en situation de fragilité numérique.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1. : Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiants-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD en EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence au EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluation en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

En cas de crise majeure (catastrophe naturelle, crise sanitaire, conflit...), des restrictions de mobilité ou d'ouverture et d'occupation des locaux universitaires peuvent être votées par les instances de gouvernance de l'université et empêcher les évaluations en contrôle continu en présentiel. Dans ce cas de figure, de nouvelles dispositions relatives aux évaluations sont mises en œuvre pour assurer la continuité pédagogique des enseignements. Ce peuvent être des adaptations ou des modalités de substitution sous la forme :

- D'oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral) ;
- De travaux à rendre en ligne ;
- De la neutralisation des épreuves restantes si au moins deux notes ont été attribuées ;
- Du passage de la deuxième évaluation continue pendant la période des évaluations terminales (en prenant en compte la note déjà attribuée si c'est le cas) ;
- Si aucune note n'a été attribuée, la transformation de l'évaluation continue en évaluation terminale.

Il est garanti l'existence d'un « délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification ». Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé en présentiel aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion, et ce; si les conditions sanitaires le permettent.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du

SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III – Stage – Expérience professionnelle :

Article 5 : Stages

Les masters 1 et 2 de la mention « Management stratégique » comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :

- Master 1 : d'un stage de fin d'année d'une durée minimale de 2 mois et au maximum de 6 mois. Une dérogation au cas par cas est prévue pour les étudiants ayant réalisé le second semestre dans le cadre d'un programme ERASMUS.
- Master 2 :
 - o Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
 - o Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) ou non alterné. La durée minimale de stage est de 2 mois et au maximum 6 mois.
 - o Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

En cas de crise majeure (catastrophe naturelle, crise sanitaire, conflit...), de restrictions de mobilité ou de la fermeture temporaire d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux stages sont alors appliquées : jusqu'à 8 semaines de stage réalisées, quelle que soit la durée initiale prévue, la période de stage est validée ; pour moins de 8 semaines de stage, il y a nécessité pour l'étudiant de travailler en complément sur un mémoire ou un rapport de 20 pages ; pour les étudiants n'ayant pas de stage, ce dernier sera remplacé par un mémoire ou un rapport de 40 pages. Les thèmes des mémoires ou des rapports seront définis par l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la période de la crise et des formes de restrictions qu'elle peut entraîner et des éventuelles résurgences de celle-ci, les responsables de formation pourront, toujours dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de stage et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

IV. Modalités de compensation

Article 6

Les enseignements des Masters de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, une session initiale de contrôle des connaissances est organisée. En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde session d'examens est organisée à la fin de l'année universitaire. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ainsi que le PMR ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- De la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage)
- De la moyenne à l'UE Stage

et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris)

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

V - Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI Maquettes de la formation (p.8 à 48)

MASTER mention : Management stratégique - Parcours : Stratégie et pilotage des entreprises

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Socles et fondements techniques Economie nationale/ internationale Analyse et techniques d'étude de marché Informatique de gestion Contrôle de Gestion	15	4 4 3 4	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h
UE 2 : Outils managériaux et de décision Marketing et communication Droit (affaires/consommation) Anglais Management des réseaux numériques	15	4 4 4 3	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégie	12												
Anglais			1	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Analyse financière			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Management stratégique			3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Mathématiques appliquées à la gestion			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Data science et programmation sous R			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Skills development	2	EvC	1 min		R		1	E	1h	1	E	1h	
UE 4 : Module : Stratégie et pilotage des entreprises	9												
Co construction et UX			1	EvC	1 Min	R+S	30 mn	1	E	1h	1	E	1h
Economie de l'innovation			3	EvC	2 Min			1	E	1h	1	E	1h
Stratégies de distribution			3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Fiscalité	2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h		
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3											
Introduction à la recherche appliquée au PMR					1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	
UE 6 : Stage	6	6											
					1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Pour la soutenance du PMR, celle-ci est collective, elle est individuelle pour le stage.

Calendrier de formation du Master 1 MANAGEMENT STRATEGIQUE :

Evènement	Dates	Remarques
Semestre 1		
Rentrée	08/09/2020	9h00
Début des cours	08/09/2020	13h30
Fin des cours	19/12/2020	12h00
Début vacances de Toussaint	24/10/2020	12h00
Fin vacances de Toussaint	02/11/2020	08h00
Début Vacances de Noël	19/12/2020	12h00
Fin Vacances de Noël	04/01/2021	08h00
Semestre 2		
Début des cours	04/01/2021	8h00
Fin des cours	13/03/2021	12h00
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES	
Fin Vacances d'Hiver		
Début Vacances de Printemps		
Fin Vacances de Printemps		
Stage alterné		
Date début stage alterné		
Date fin stage alterné		
Stage fin de formation	OUI	
Date début stage	15/03/2021	
Date fin stage	28/08/2021	Au plus tard
Soutenance de stage au plus tard	03/09/2021	
Minimum	3 mois	12 semaines
Maximum	6 mois	24 semaines

MASTER mention : Management stratégique - Parcours : Stratégie et Pilotage de l'entreprise

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Cadre de l'action managériale Théorie et stratégies des organisations Management stratégique et intelligence économique Stratégies et management des connaissances Anglais des affaires	9													
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1H	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1H	
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie Stratégies marketing Pilotage de la performance et analyse financière Management interculturel Gestion de projet	9													
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
UE 3 : Gestion et valorisation des activités de l'entreprise Fiscalité Community Management SCM et Gestion de Production Tableaux de Bord des entreprises et Simulation Management des TIC Economie	12													
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 : Pilotage et Management des réseaux Droit des Contrats et de la Franchise Droit de la propriété intellectuelle et de la marque Management de la coopération et des réseaux Economie des réseaux Technique de Commercialisation	12	2 3 3 2 2	EvC EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1 1	E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h	1 1 1 1 1	E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h
UE 5 : Un module au choix : Développement professionnel et insertion Recherche en sciences de gestion	3	3 3	EvC EvC		2 min 2 min				1 1	E E		1 1	E E	1h 1H
UE 6 : PMR PMR	6	6			1	M+S	Max x 1h	1	M+S	Max 1h			-	
UE 7 : Stage Stage	9	9			1	M+S	Max x 1h	1	M+S	Max 1h			-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT STRATEGIQUE, parcours « Stratégie et Pilotage de l'entreprise »

Semestre 3	
Réunion de rentrée	14/09/2020
Début des cours	14/09/2020
Fin des cours	19/12/2020
Début Vacances de Noël	19/12/2020
Fin Vacances de Noël	04/01/2021
Semestre 4	
Début des cours	04/01/2021
Fin des cours	06/03/2021
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	08/03/2021
Date fin stage	Au plus tard le 10/09/2021
Soutenance de stage au plus tard	10/09/2021
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	4 mois /16 semaines
Maximum	6 mois/ 24 semaines

MASTER mention : Management stratégique - Parcours : Entrepreneuriat et innovation (santé, sport, qualité de vie)

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Socles et fondements techniques Economie nationale/ internationale Analyse et techniques d'étude de marché Informatique de gestion Contrôle de Gestion	15	4 4 3 4	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h
UE 2 : Outils managériaux et de décision Créativité Droit (affaires/consommation) Anglais Management des réseaux numériques	15	4 4 4 3	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégie	12												
Anglais			1	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Analyse financière			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Management stratégique			3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Mathématiques appliquées à la gestion			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Data science et programmation sous R			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Skills development	2	EvC	1 min		R		1	E	1h	1	E	1h	
UE 4 : Module : Entrepreneuriat, Innovation, Santé et qualité de Vie	9												
Business plan prévisionnel			1	EvC	2 Min			1	E	1h	1	E	1h
Microprojets innovants			3	EvC	2 Min			1	E	1h	1	E	1h
Entrepreneuriat et innovation sportive			3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Décisions stratégiques et opportunités d'affaires	2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h		
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3											
Introduction à la recherche appliquée au PMR					1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	
UE 6 : Stage	6	6											
					1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Pour la soutenance du PMR, celle-ci est collective, elle est individuelle pour le stage.

Calendrier de formation du Master 1 MANAGEMENT STRATEGIQUE :

Evènement	Dates	Remarques
Semestre 1		
Rentrée	08/09/2020	9h00
Début des cours	08/09/2020	13h30
Fin des cours	19/12/2020	12h00
Début vacances de Toussaint	24/10/2020	12h00
Fin vacances de Toussaint	02/11/2020	08h00
Début Vacances de Noël	19/12/2020	12h00
Fin Vacances de Noël	04/01/2021	08h00
Semestre 2		
Début des cours	04/01/2021	8h00
Fin des cours	13/03/2021	12h00
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES	
Fin Vacances d'Hiver		
Début Vacances de Printemps		
Fin Vacances de Printemps		
Stage alterné	PAS DE STAGE ALTERNE	
Date début stage alterné		
Date fin stage alterné		
Stage fin de formation	OUI	
Date début stage	15/03/2021	
Date fin stage	28/08/2021	Au plus tard
Soutenance de stage au plus tard	03/09/2021	
Minimum	3 mois	12 semaines
Maximum	6 mois	24 semaines

MASTER mention : Management stratégique - Parcours : Entrepreneuriat et innovation (santé, sport, qualité de vie)

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE = 30	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Cadre de l'action managériale Théorie et stratégies des organisations Stratégies et management des connaissances Management stratégique et intelligence éco. Anglais des affaires (anglais de l'entrepreneuriat)	9													
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie numérique Stratégies marketing Pilotage de l'innovation et du projet innovant Gestion de projet Propriété intellectuelle et industrielle	9													
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
UE 3 : Entrepreneuriat et innovation 1 Marché et industrie du sport Marchés et industrie de la santé Marché et industrie Qualité de vie Projet entrepreneurial et création d'activité Ingénierie financière et business plan	12													
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC		2 min			1	E	3h	1	E	3h	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale. E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE = 30	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Entrepreneuriat et innovation 2 Marketing et lancement de nouveaux produits Esprit d'entreprendre et leaderships Design, outils de conception/développement RSE et éco-conception	9	2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Gestion du processus entrepreneurial Du produit au service : approche ergonomique de la conception par l'usage Gestion des ressources et pilotage-projet Témoignage d'entrepreneures et créateurs d'activités innovantes	6	2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
UE 6 : Projet / micro-projet Micro-projet	6	6			1	M+S	45mn	1	M+S	45mn	1	-	
UE 7 : Stage ou Contrat d'engagement PEPITE Stage ou Contrat d'engagement PEPITE	9	9			1	M+S	45mn	1	M+S	45mn	1	-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT STRATEGIQUE, parcours Entrepreneuriat et Innovation (Santé, Sport et Qualité de vie)

Semestre 3	
Réunion de rentrée	14/09/2020
Début des cours	14/09/2020
Fin des cours S3	19/12/2020
Début Vacances de Noël	19/12/2019
Fin Vacances de Noël	04/01/2021
Semestre 4	
Début des cours	04/01/2021
Fin des cours	19/03/2021
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	Oui (possible)
Date début stage alterné	26/10/2021
Date fin stage alterné	Fin dépendante de la date du début du stage
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	22/03/2021
Date fin stage	Au plus tard le 3/09/2021
Soutenance de stage au plus tard	10/09/2021
Durée de stage ou Contrat d'engagement CAP PEPITE	
Minimum	4 mois /16 semaines
Maximum	6 mois/24 semaines

MASTER mention : Management stratégique -

Parcours : Management de projet, innovation et transformation numérique

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Socles et fondements techniques Economie nationale/ internationale Analyse et techniques d'étude de marché Informatique de gestion Contrôle de Gestion	15	4 4 3 4	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h
UE 2 : Outils managériaux et de décision BI & SQL Droit (affaires/consommation) Anglais Management des réseaux numériques	15	4 4 4 3	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences														
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance						
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.				
UE 3 : Environnement et stratégie Anglais Analyse financière Management stratégique Mathématiques appliquées à la gestion Data science et programmation sous R Skills development	12	1 2 3 2 2 2	EvC EvC EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min 2 min 1 min						1 1 1 1 1 1	E E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h 1h	1 1 1 1 1 1	E E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h 1h	
UE 4 : Module : Management de Projet, Innovation et Transformation Numérique Design thinking Bases de données et programmation Python Conception et formalisation du cahier des charges Equipes projet et gestion de crise	9	1 3 3 2	EvC EvC EvC EvC		2 Min 2 min 2 min 2 min	R+S		30 mn			1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3			1	M+S		45 mn		1	M+S	45 mn			-		
UE 6 : Stage	6	6			1	M+S		45 mn		1	M+S	45 mn			-		

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Pour la soutenance du PMR, celle-ci est collective, elle est individuelle pour le stage.

Calendrier de formation du Master 1 MANAGEMENT STRATEGIQUE :

Evènement	Dates	Remarques
Semestre 1		
Rentrée	08/09/2020	9h00
Début des cours	08/09/2020	13h30
Fin des cours	19/12/2020	12h00
Début vacances de Toussaint	24/10/2020	12h00
Fin vacances de Toussaint	02/11/2020	08h00
Début Vacances de Noël	19/12/2020	12h00
Fin Vacances de Noël	04/01/2021	08h00
Semestre 2		
Début des cours	04/01/2021	8h00
Fin des cours	13/03/2021	12h00
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES	
Fin Vacances d'Hiver		
Début Vacances de Printemps		
Fin Vacances de Printemps		
Stage alterné	PAS DE STAGE ALTERNE	
Date début stage alterné		
Date fin stage alterné		
Stage fin de formation	OUI	
Date début stage	15/03/2021	
Date fin stage	28/08/2021	Au plus tard
Soutenance de stage au plus tard	03/09/2021	
Minimum	3 mois	12 semaines
Maximum	6 mois	24 semaines

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Cadre de l'action managériale Théorie et stratégies des organisations Strategic management and competitive intelligence Stratégies et management des connaissances Anglais des affaires	9		3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie numérique Digital content marketing RGPD et transformation numérique Système d'information Data Centric Gestion de projet et lean management Management des SI et ERP	9		1	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
			1	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
			3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Outils et démarches au service de la transformation numérique de l'entreprise ERP 1 : Oracle NetSuite Démarches PLM Analyse de données et machine data : Splunk CRM : Salesforce et Microsoft Dynamics CRM ERP 2 : SAP Business Intelligence et data visualization	12		2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
			1	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
			3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Pour l'EC activités de synthèse et simulation de gestion un rapport est rendu, il peut éventuellement être présenté à l'oral.

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 : Management de l'équipe projet et innovation Management de l'équipe projet et leadership Management de l'innovation Stratégie en Pratique en mode projet Méthodologie Scrum Anglais des affaires renforcé	12													
		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Un module au choix : Développement professionnel et insertion	3	3	EvC		2 min				1	E		1	E	1h
UE 6 : PMR	6	6			1	M + S	45 minutes	1	M + S	45 minutes		-		
UE 7 : Stage	9	9			1	M + S	45 minutes	1	M + S	45 minutes		-		

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT STRATEGIQUE, parcours Management de projet, Innovation et Transformation numérique

Semestre 3	
Réunion de rentrée	14/09/2020
Début des cours	14/09/2020
Fin des cours	19/12/2020
Début Vacances de Noël	19/12/2020
Fin Vacances de Noël	04/01/2021
Semestre 4	
Début des cours	04/01/2021
Fin des cours	06/03/2021
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	08/03/2021
Date fin stage	Au plus tard le 10/09/2021
Soutenance de stage au plus tard	Avant la date de jury
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	4 mois /16 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

MASTER mention : Management stratégique -

Parcours : Carrières de la banque et de l'assurance : conseiller clientèle de professionnels (M1)

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Socles et fondements techniques Economie nationale/ internationale Analyse et techniques d'étude de marché Informatique de gestion Contrôle de Gestion	15	4 4 3 4	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h
UE 2 : Outils managériaux et de décision Appréhender la gestion patrimoniale Droit (affaires/consommation) Anglais Management des réseaux numériques	15	4 4 4 3	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégie Anglais Analyse financière Management stratégique Mathématiques appliquées à la gestion Data science et programmation sous R Skills development	12	1	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min	R		1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : Module : Carrières de la banque et de l'assurance : conseiller de clientèle professionnelle Connaitre le métier de conseiller de clientèle professionnelle/chargé d'affaires professionnelles Les produits de la sphère privée Fiscalité des particuliers Négociation commerciale	9	1	EvC		2 Min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 Min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3			1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	
UE 6 : Stage	6	6			1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Pour la soutenance du PMR, celle-ci est collective, elle est individuelle pour le stage

Calendrier de formation du Master 1 MANAGEMENT STRATEGIQUE :

Evènement	Dates	Remarques
Semestre 1		
Rentrée	08/09/2020	9h00
Début des cours	08/09/2020	13h30
Fin des cours	19/12/2020	12h00
Début vacances de Toussaint	24/10/2020	12h00
Fin vacances de Toussaint	02/11/2020	08h00
Début Vacances de Noël	19/12/2020	12h00
Fin Vacances de Noël	04/01/2021	08h00
Semestre 2		
Début des cours	04/01/2021	8h00
Fin des cours	13/03/2021	12h00
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES	
Fin Vacances d'Hiver		
Début Vacances de Printemps		
Fin Vacances de Printemps		
Stage alterné		
Date début stage alterné		
Date fin stage alterné		
Stage fin de formation	OUI	
Date début stage	15/03/2021	
Date fin stage	28/08/2021	Au plus tard
Soutenance de stage au plus tard	03/09/2021	
Minimum	3 mois	12 semaines
Maximum	6 mois	24 semaines

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences																			
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance											
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.									
UE3A : Maîtriser la réglementation et l'environnement international Connaître la terminologie bancaire anglophone Maîtriser la réglementation bancaire Connaître les normes internationales	12																					
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
UE3B : Analyser les aspects financiers et l'environnement du professionnel Analyser le bilan, le compte de résultat et les liasses fiscales Analyser l'environnement économique	9																					
		6	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
UE3C : Développer des relations efficaces Manager une équipe Gérer la Relation Client	9																					
		6	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Pour l'EC activités de synthèse et simulation de gestion un rapport est rendu, il peut éventuellement être présenté à l'oral

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE4A : Connaître, développer, entretenir son portefeuille de clients professionnels Analyser un portefeuille de clients professionnels Définir un plan d'action et organiser la démarche commerciale Développer un portefeuille de clients professionnels	6	2 2 2	EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min				1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE4B : Gérer les risques des professionnels : Analyser les risques Se positionner sur la conduite à tenir en matière d'engagement	3	2 1	EvC EvC		2 min 2 min				1 1	E E		1 1	E E	1h 1h
UE4C: Proposer des solutions bancaires adaptées aux besoins des clients professionnels Conduire l'entrée en relation et gérer la relation au quotidien Exploiter la documentation comptable Accompagner le professionnel proposer des solutions personnalisées	12	4 4 4	EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min				1 1 1	E E E	1h 1h 1H	1 1 1	-E E E	1h 1h 1h
UE4D : Application des acquis	9	9			1	M + S	30 minutes		1	M + S	30 minutes		-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques. En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT STRATEGIQUE,

Parcours Carrières de la banque et de l'assurance : chargé de la clientèle des professionnels

Semestre 3	
Réunion de rentrée	07/09/2020
Début des cours	07/09/2020
Fin des cours	11/12/2020
Début Vacances de Noël	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Noël	PAS DE VACANCES
Semestre 4	
Début des cours	04/01/2021
Fin des cours	07/04/2021
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	08/04/2021
Date fin stage	
Soutenance de stage au plus tard	Avant la date de jury
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	4 mois / 16 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

MASTER mention : Management stratégique - Parcours : Management des organisations médico-sociales et de santé (M2)

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Cadre de l'action managériale	9													
Santé publique		3	EvC		2 min	E ou O ou A		1	E	1h	1	E	1H	
Droit		2	EvC		2 min	E ou O ou A		1	E	1h	1	E	1H	
Finances publiques		2	EvC		2 min	E ou O ou A		1	E	1h	1	E	1H	
Anglais		2	EvC		2 min	E ou O ou A		1	E	1h	1	E	1H	
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie	9													
Management des connaissances, pratique des organisations,		3	EvC		2 min	E ou O ou A		1	E	1h	1	E	1H	
Théorie et stratégies des organisations		2	EvC		2 min	E ou O ou A		1	E	1h	1	E	1H	
Droit du travail et responsabilité juridique		2	EvC		2 min	E ou O ou A		1	E	1h	1	E	1H	
Outils qualitatifs et quantitatifs		2	EvC		2 min	E ou O ou A		1	E	1h	1	E	1H	
UE 3 : Gestion et valorisation des activités publiques	12													
Marketing public		2	EvC		2 min	E ou O ou A		1	E	1h	1	E	1h	
Management de la qualité de service de soin		3	EvC		2 min	E ou O ou A		1	E	1h	1	E	1h	
Gestion hospitalière T2A - contrôle de gestion		3	EvC		2 min	E ou O ou A		1	E	1h	1	E	1h	
Analyse des pratiques et gestion du changement		2	EvC		2 min	E ou O ou A		1	E	1h	1	E	1h	
Psychosociologie		2	EvC		2 min	E ou O ou A		1	E	1h	1	E	1h	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

A : En cas de crise sanitaire, après consultation et décision du CFVU de l'UCA, les épreuves de contrôle continu qui n'ont pas déjà réalisées pourront être neutralisées, compte tenu que tous les étudiant(e)s du parcours Management des organisations médico-sociales et de santé sont mobilisables, durant une crise sanitaire, dans leurs établissements hospitaliers de rattachement. L'application des MCC de ce parcours, encore plus que pour tout autre parcours, devra donc tenir compte de la situation particulière à laquelle sont confrontés les étudiants du parcours MOMS.

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences																					
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance													
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.											
UE 4 : Pilotage et management des organisations publiques Gestion relationnelle et management d'équipe Droit approfondi des services publics Management des compétences et GPMC Evaluation de l'action publique Gestion des partenariats	9																							
		2	EvC		2min	E ou O ou A				1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2min	E ou O ou A				1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2min	E ou O ou A				1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1	EvC		2min	E ou O ou A				1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2min	E ou O ou A				1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Développement professionnel Méthodologie et accompagnement	3																							
			EvC		1	E ou O ou M				1	E ou O ou M	1h	1	E ou O ou M	1h	1	E ou O ou M	1h	1	E ou O ou M	1h	1	E ou O ou M	1H
UE 6 : PMR Projet mémoire recherche	9	9			1	M+S		1h		1	M+S	1h												
UE 7 : Stage Stage	9	9			1	Synth +S		30 min		1	Synth +S	30 min												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) ; Synth : Synthèse de stages

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

A : En cas de crise sanitaire, après consultation et décision du CFVU de l'UCA, les épreuves de contrôle continu qui n'ont pas déjà réalisées pourront être neutralisées, compte tenu que tous les étudiant(e)s du parcours Management des organisations médico-sociales et de santé sont mobilisables, durant une crise sanitaire, dans leurs établissements hospitaliers de rattachement. L'application des MCC de ce parcours, encore plus que pour tout autre parcours, devra donc tenir compte de la situation particulière à laquelle sont confrontés les étudiants du parcours MOMS.

Calendrier de formation du Master 2 Management Stratégique, parcours « Management des Organisations Médico-sociales et de Santé »

Semestre 3	
Réunion de rentrée	01/09/2020
Début des cours	01/09/2020
Fin des cours	26/02/2020
Début Vacances de Noël	19/12/2020
Fin Vacances de Noël	04/01/2021
Semestre 4	
Début des cours	01/03/2021
Fin des cours	30/06/2021
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	OUI
Date début stage alterné	21/09/2020
Date fin stage alterné	04/06/2021
Stage fin de formation	NON
Date début stage	
Date fin stage	
Soutenance de stage au plus tard	Avant la date de jury
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	2 mois / 8 semaines
Maximum	3 mois / 12 semaines

MASTER mention : Management stratégique

Parcours : Management - Administration des entreprises (MAE) M2 (M1 validé par conventions « double diplôme »)

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Compétences transversales du manager I	12	12												
EC 1 : Stratégie d'entreprise		6	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Développement durable et RSE		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Management international de l'entreprise		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Compétences fonctionnelles du manager I	12	12												
EC 1 : Gestion de production & Logistique		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Marketing et environnement 3.0		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Information comptable		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Analyse financière		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Compétences relationnelles du manager I	6	6												
EC 1 : Techn de communication interpersonnelle		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Communication et stratégies de persuasion		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 : Compétences transversales du manager II	6	6												
EC 1 : Droit des affaires		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Entrepreneuriat et projets innovants		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Business game		2	EvC		2 min	E ou A			1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Compétences fonctionnelles du manager II	12	12												
EC 1 : Gestion des ressources humaines		3	EvC		2 min				1		1h	1		1h
EC 2 : Droit du travail		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Négociation vente		3	EvC		2 min	E ou A			1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Contrôle de gestion		3	EvC		2min	E ou A			1	E	1h	1	E	1h
UE 6 : Compétences relationnelles du manager II	3	3												
EC 1 : Management des équipes		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Conduite de réunion et animation		1	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 7 : Stage ou Mémoire terrain	9	9												
EC 1 : Stage, rapport d'activité, contrat d'engagement ou parcours recherche		9			1	M et S	45min		1	M et S	45min	-	-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

UE4. EC3 : A = Jeu en ligne via lien Renater UE5. EC3 et EC4 : A = examen en ligne via l'ENT et messagerie UCA

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT & ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (MAE) :

Semestre 3	
Réunion de rentrée	17/09/2020
Début des cours	17/09/2020
Fin des cours	19/12/2020
Début Vacances de Noël	20/12/2020
Fin Vacances de Noël	05/01/2020
Semestre 4	
Début des cours	07/01/2021
Fin des cours	27/03/2021
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	OUI
Date début stage alterné	01-10-2020
Date fin stage alterné	31-08-2021
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	29/03/2021
Date fin stage	Au plus tard le 31/08/2021
Soutenance de stage au plus tard	Avant la date de jury
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois /12 semaines
Maximum	6 mois/ 24 semaines

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

**Master
Marketing, vente**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 23/06/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsables pédagogiques de la mention :

Emna CHERIF, emna.cherif@uca.fr

Sylvie VEDRINE, sylvie.vedrine@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques :

Le M1 est commun aux 3 parcours. Les étudiants choisissent le parcours de M2 à l'issue de la première année.

- **Master 1 Marketing Vente**
Emna CHERIF, emna.cherif@uca.fr, Sylvie VEDRINE, sylvie.vedrine@uca.fr
- **Parcours 1** : Marketing opérationnel et digital (MOD) -
Elisabeth MARTIN-VERDIER, elisabeth.martin-verdier@uca.fr
- **Parcours 2** : Direction commerciale et international business (DCIB) -
Pascal BRASSIER, pascal.brassier@uca.fr, et Patrick RALET, patrick.ralet@uca.fr
- **Parcours 3** : Retail Management & Relation de Service Client (RM-RSC) (ex Management de la distribution et relation de service)
Lionel COLOMBEL, lionel.colombel@uca.fr

Contact en scolarité :

Master 1 : Amandine GAUME, amandine.gaume@uca.fr, tel : 04 73 17 77 65

Magalie BLANCHETON, magalie.blancheton@uca.fr, tel : 04 73 17 77 24

Master 2 : Parcours 1 et 2 : Amandine GAUME, amandine.gaume@uca.fr, tel : 04 73 17 77 65

Magalie BLANCHETON, magalie.blancheton@uca.fr, tel : 04 73 17 77 24

Parcours 3 : Céline FERNANDES DA SILVA : celina.fernandes_da_silva@uca.fr, tel : 04 73 17 78 31

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants en charge de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, les cours magistraux et/ou en TD en présentiel pourront être complétés pour assurer la continuité pédagogique, par des dispositifs pédagogiques à distance (en ligne sur la plateforme moodle ou par d'autres moyens), cours, exercices et activités encadrées, etc. Les étudiants doivent se connecter régulièrement et poursuivre le travail du semestre. Les étudiants n'étant pas en mesure de consulter les dispositifs en ligne se signalent auprès du responsable de formation le plus tôt possible.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)

- Les étudiants autoentrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Il doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 4.1. : Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 4.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Article 5. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 5.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.

- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 5.2 Evaluation en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, l'évaluation en présence pourra être adaptée de la façon suivante :

- *Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral)*
- *Des travaux à rendre en ligne*
- *La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées*
- *Le passage de la deuxième évaluation continue pendant la période des évaluations terminales (en prenant en compte la note déjà attribuée si c'est le cas)*
- *Si aucune note attribuée, la transformation de l'évaluation continue en évaluation terminale*

Il est garanti l'existence d'un « délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification ». Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé en présentiel aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion, et ce; si les conditions sanitaires le permettent.

Article 5.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III – Stage – Expérience professionnelle :

Article 6 : Stages

Les masters 1 et 2 de la mention « Marketing-Vente » comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme.

- Master 1 : d'un stage de fin d'année d'une durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois, pouvant avoir lieu de mars à août. Une dérogation, au cas par cas et sous conditions, est possible pour les étudiants ayant réalisé le second semestre dans le cadre d'un programme ERASMUS ou pour ceux n'ayant pas trouvé de stage. Cette dérogation relève de la décision des responsables de formation.
- Master 2 :
 - o Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
 - o Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage), ou non alterné. La durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois.
 - o Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Selon l'évolution de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux stages pourront être adoptées : jusqu'à 8 semaines de stage réalisées quelle que soit la durée initiale prévue, la période de stage est validée ; pour moins de 8 semaines de stage, il y a nécessité pour l'étudiant de travailler en complément sur un mémoire ou un rapport de 20 pages ; pour les étudiants n'ayant pas de stage, ce dernier sera remplacé par un mémoire ou un rapport de 40 pages. Les thèmes des mémoires ou des rapports seront définis par l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité des éventuelles résurgences épidémiques, le responsable de formation pourra, toujours dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, proposer des soutenances à distance, voire annuler les soutenances des rapports des contrats d'alternance, de stage et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

IV – Modalités de compensation :

Article 7

Les enseignements des Masters de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, une évaluation initiale de contrôle des connaissances est organisée.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance d'examens est organisée à la fin de l'année universitaire. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- de la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage)
- de la moyenne à l'UE stage

Et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris).

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

V - Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI Maquettes de la formation : Voir pages 8 à 22

MASTER mention : Marketing, vente (tronc commun 1^{re} année)

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance					
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 1 : FONDAMENTAUX DU MARKETING	15														
EC 1 : Management stratégique		3	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Mix Marketing		9	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Comportement du consommateur		3	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : ANALYSE ET ETUDE DU MARCHÉ	6														
EC 1 : Analyses et techniques d'études de marché		3	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Analyse de données en marketing		3	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : OUTILS D'INSERTION PROFESSIONNELLE	9														
EC 1 : Business English (1)		3	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Projet d'insertion professionnelle		3	EvC		Au moins 2					/	/	/	/	/	/
EC 3 : Droit de la concurrence et de la consommation		3	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUE : premier et deuxième semestres 100% mutualisés entre les trois parcours de Master 2

MASTER mention : Marketing, vente (tronc commun 1^{re} année)

M1 Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance					
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 4 : STRATEGIES MARKETING	6														
EC1 : Plan marketing		3	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Initiation à la recherche en marketing-vente		3	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : QUALIFICATIONS MARKETING & VENDE	9														
EC1 : Méthode de vente		3	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Les nouveaux Marketing		3	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Marketing des services		3	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h
UE 6 : SPECIALITES MARKETING & VENDE *	3														
EC 1 : International sales development		3*	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Marketing digital et méthodes en neurosciences		3*	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h
EC3 : Environnement Distribution et Retail		3	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h
UE 7 : ANGLAIS	3														
EC 1 : Business English (2)		3*	EvC		Au moins 2					1	E	1h	1	E	1h
UE 8 : STAGE	9														
EC 1 : Stage		9				M et S voir page 6	30 min		M et S	30 min	-	-	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

***Chaque étudiant doit suivre uniquement le cours correspond à son parcours de Master. Ce dernier aura un crédit égal à 3.**

REMARQUES : Calendrier de formation ci-après.

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-21	Semestre 1	Semestre 2
Date de rentrée	Semaine 39 / Lundi 21 sept 2020	Semaine 1 / 4 janvier 2021 à partir de 8h
Date de début des cours et des TD	Semaine 39 / Lundi 21 septembre 2020 A partir de 13h	Semaine 1 / 4 janvier 2021 à partir de 8h
Examens	Contrôle continu	Contrôle continu
Congés de Toussaint	Non prévu	
Congés de Noël	Du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021	
Congés d'hiver		Non prévu
Stage		A temps plein en fin de formation* Période : du 01 mars au 31 août 2021 Durée minimale : 3 mois / 12 semaines Durée maximale : 6 mois / 24 semaines * Sauf dérogation semestre à l'étranger

MASTER mention : Marketing, vente - Parcours 1 : Marketing opérationnel et digital (MOD)

M2 Semestre 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : MARKETING MANAGEMENT EC 1 : Branding EC 2 : Expérience consommateur	6													
		3	EvC		2		/	1	E	2H	1	E	1H	
		3	EvC		2		/	1	E	2H	1	E	1H	
UE 2 : MARKETING DIGITAL EC 1 : Stratégie marketing digital et mix marketing EC 2 : Webanalytics	6													
		3	EvC		2		/	1	E	2H	1	E	1H	
		3	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	1H	
UE 3 : CREATION PUBLICITAIRE EC 1 : Création et fabrication publicitaire EC 2 : PAO	6													
		3	EvC		2		/	1	M	/	1	E	1H	
		3	EvC		2		/	1	M	/	1	M	1H	
UE 4 : ANIMATION ET COMMUNICATION INTERNES EC 1 : Management des réseaux sociaux Réseautage social EC 2 : Communication interne	6													
		3	EvC		2		/	1	E	2H	1	E	1H	
		3	EvT		1	M	/	1	M	/	1	E	1H	
UE 5 : OUTILS D'INSERTION PROFESSIONNELLE (1) EC 1 : Business English (1) EC 2 : Séminaires métiers et préparation au recrutement	6													
		3	EvC		2		/	1	E	2H	1	E	1H	
		3	EvT		1	M	/	1	M	/	1	M	/	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

MASTER mention : Marketing, vente - Parcours 1 : Marketing opérationnel et digital (MOD)

M2 Semestre 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 6 : COMMUNICATION DIGITALE EC 1 : Médias digitaux EC 2 : Création et ergonomie de site web	6	3 3	EvC EvC		2 minimum 2 minimum		/ /	1 1	E M	2H /	1 1	E E	1h 1H	
UE 7 : MARKETING DIRECT ET E-COMMERCE EC 1 : Marketing direct et fidélisation EC 2 : E-commerce et CRM	6	3 3	EvC EvC		2 minimum 2 minimum		/ /	2 1	M M	/ /	1 1	E E	1H 1H	
UE 8 : SEMINAIRES SPECIFIQUES EC 1 : Marketing agroalimentaire, de la santé, cinématographique, panels, plan média, relations presse, International Week, etc.	3	3	EvC		2 minimum		/	2	E	2H	1	E	1H	
UE 9 : OUTILS D'INSERTION PROFESSIONNELLE (2) EC 1 : Business English (2) EC 2 : Droit du marketing et du commerce EC 3 : Projet/contrat ou alternance ou mémoire	6	2 2 2	EvC EvT EvT		2 minimum 1 1		/ 2H 1H	1 1 /	E E /	2H 2H /	1 1 /	E E /	1H 1H /	
UE 10 : APPLICATIONS PROFESSIONNELLES EC 2 : Stage en entreprise ou alternance	9	9	EvT		1		M et S voir page 6	30'	1	M et S	30'	/	/	/

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Calendrier des cours 2020-2021

Début de la formation : 21 septembre 2020

Fin de la formation : fin septembre 2021 (après soutenances de stage)

	09/2020		10/2020		11/2020		12/2020		01/2021		02/2021		03/2021		04/2021		05/2021		06/2021		07/2021		08/2021		09/2021					
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap				
1	Mar		Jeu		Dim	Tous.	1	Mar		Ven	J. de l'an	Lun		1	Lun		Jeu		Sam	1er Mai	1	Mar		Jeu		Dim		1	Mer	
2	Mer		Ven		Lun		2	Mer		Sam		Mar		2	Mar		Ven		Dim		2	Mer		Ven		Lun		2	Jeu	
3	Jeu		Sam		Mar		3	Jeu		Dim		Mer		3	Mer		Sam		Lun		3	Jeu		Sam		Mar		3	Ven	
4	Ven		Dim		Mer		4	Ven		Lun		Jeu		4	Jeu		Dim	Pâques	Mar		4	Ven		Dim		Mer		4	Sam	
5	Sam		Lun		Jeu		5	Sam		Mar		Ven		5	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		5	Sam		Lun		Jeu		5	Dim	
6	Dim		Mar		Ven		6	Dim		Mer		Sam		6	Sam		Mar		Jeu		6	Dim		Mar		Ven		6	Lun	
7	Lun		Mer		Sam		7	Lun		Jeu		Dim		7	Dim		Mer		Ven		7	Lun		Mer		Sam		7	Mar	
8	Mar		Jeu		Dim		8	Mar		Ven		Lun		8	Lun		Jeu		Sam	Victoire	8	Mar		Jeu		Dim		8	Mer	
9	Mer		Ven		Lun		9	Mer		Sam		Mar		9	Mar		Ven		Dim		9	Mer		Ven		Lun		9	Jeu	
10	Jeu		Sam		Mar		10	Jeu		Dim		Mer		10	Mer		Sam		Lun		10	Jeu		Sam		Mar		10	Ven	
11	Ven		Dim		Mer	Armist.	11	Ven		Lun		Jeu		11	Jeu		Dim		Mar		11	Ven		Dim		Mer		11	Sam	
12	Sam		Lun		Jeu		12	Sam		Mar		Ven		12	Ven		Lun		Mer		12	Sam		Lun		Jeu		12	Dim	
13	Dim		Mar		Ven		13	Dim		Mer		Sam		13	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	13	Dim		Mar		Ven		13	Lun	
14	Lun		Mer		Sam		14	Lun		Jeu		Dim		14	Dim		Mer		Ven		14	Lun		Mer	Fête Nat.	Sam		14	Mar	
15	Mar		Jeu		Dim		15	Mar		Ven		Lun		15	Lun		Jeu		Sam		15	Mar		Jeu		Dim	Assomp.	15	Mer	
16	Mer		Ven		Lun		16	Mer		Sam		Mar		16	Mer		Ven		Dim		16	Mer		Ven		Lun		16	Jeu	
17	Jeu		Sam		Mar		17	Jeu		Dim		Mer		17	Mer		Sam		Lun		17	Jeu		Sam		Mar		17	Ven	
18	Ven		Dim		Mer		18	Ven		Lun		Jeu		18	Jeu		Dim		Mar		18	Ven		Dim		Mer		18	Sam	
19	Sam		Lun		Jeu		19	Sam		Mar		Ven		19	Ven		Lun		Mer		19	Sam		Lun		Jeu		19	Dim	
20	Dim		Mar		Ven		20	Dim		Mer		Sam		20	Sam		Mar		Jeu		20	Dim		Mar		Ven		20	Lun	
21	Lun		Mer		Sam		21	Lun		Jeu		Dim		21	Dim		Mer		Ven		21	Lun		Mer		Sam		21	Mar	
22	Mar		Jeu		Dim		22	Mar		Ven		Lun		22	Lun		Jeu		Sam		22	Mar		Jeu		Dim		22	Mer	
23	Mer		Ven		Lun		23	Mer		Sam		Mar		23	Mar		Ven		Dim		23	Mer		Ven		Lun		23	Jeu	
24	Jeu		Sam		Mar		24	Jeu		Dim		Mer		24	Mer		Sam		Lun	Pentecôte	24	Jeu		Sam		Mar		24	Ven	
25	Ven		Dim		Mer		25	Ven	Noël	Lun		Jeu		25	Jeu		Dim		Mar		25	Ven		Dim		Mer		25	Sam	
26	Sam		Lun		Jeu		26	Sam		Mar		Ven		26	Ven		Lun		Mer		26	Sam		Lun		Jeu		26	Dim	
27	Dim		Mar		Ven		27	Dim		Mer		Sam		27	Sam		Mar		Jeu		27	Dim		Mar		Ven		27	Lun	
28	Lun		Mer		Sam		28	Lun		Jeu		Dim		28	Dim		Mer		Ven		28	Lun		Mer		Sam		28	Mar	
29	Mar		Jeu		Dim		29	Mar		Ven		Lun		29	Lun		Jeu		Sam		29	Mar		Jeu		Dim		29	Mer	
30	Mer		Ven		Lun		30	Mer		Sam		Mar		30	Mer		Ven		Dim		30	Mer		Ven		Lun		30	Jeu	
31			Sam				31	Jeu		Dim				31	Jeu				Lun		31			Sam		Mar		31		
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires

Périodes en entreprise possibles
Période de soutenance (1/2 journée + le reste de la semaine en entreprise)

	Semestre 1	Semestre 2
Date de rentrée	Lundi 21 septembre 2020	Lundi 4 janvier 2021
Date de début des cours et des TD	Lundi 21 septembre 2020	Lundi 4 janvier 2021
Examens	Selon les matières EvC ou Examen terminal à la fin des cours	Selon les matières EvC ou Examen terminal à la fin des cours
Congés de Toussaint	Uniquement pour les étudiants non alternants Du 24 octobre au 1 novembre 2020.	
Congés de Noël	Uniquement pour les étudiants non alternants Du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021	
Congés d'hiver		
Stage	Stage alterné : à partir du 30 septembre 2020	Stage final : à partir du 15 mars 2021 jusqu'au 17 septembre 2021

MASTER mention : Marketing, vente - Parcours 2 : Direction commerciale et international business (DCIB)

M2 Semestre 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : SALES MANAGEMENT EC 1.1 : Sales management skills - <i>introductive seminar</i> EC 1.2 : <i>Sales Teams Management</i>	6	3 3	EvC EvC EvC		2 minimum 2 minimum 2 minimum			1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 2 : NEGOCIATION COMMERCIALE EC 2.1 : Vente B2B EC 2.2 : Négociation d'affaires - <i>Business Negotiation</i> EC 2.3 : Concours de négociation - <i>Negotiation Competition</i>	9	3 3 3	EvC EvC EvC		2 minimum 2 minimum 2 minimum			1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 3 : INTERNATIONAL BUSINESS EC 3.1 : <i>International Commerce Strategy</i> EC 3.2 : <i>International Trade Instruments</i> EC 3.3 : <i>International Marketing</i>	9	3 3 3	EvC EvC EvC		2 minimum 2 minimum 2 minimum			1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 4 : COMPETENCES METIERS EC 4.1 : <i>Intercultural Team Management</i> EC 4.2 : Global Business Game EC 4.3 : Prise de parole en public	6	2 2 2	EvC EvC EvC		2 minimum 2 minimum 2 minimum			1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Cours en italique : cours en anglais ou bilingues

* EC orientée « recherche »

MASTER mention : Marketing, vente - Parcours 2 : Direction commerciale et international business (DCIB)

M2 Semestre 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : BUSINESS DEVELOPMENT EC 5.1 : Stratégies d'achat EC 5.2 : Business Development	6	3 3	EvC EvC		2 minimum 2 minimum				1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 6 : RELATION CLIENT EC 6.1 : Ingénierie commerciale EC 6.2 : <i>Key Account Management</i> EC 6.3 : <i>Social networking for business</i>	6	2 2 2	EvC EvC EvC		2 minimum 2 minimum 2 minimum				1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 7 : STRATEGIE COMMERCIALE EC 7.1: Stratégies multicanal & Relation client EC 7.2 : Définition & pilotage du budget commercial EC 7.3 : <i>International Week</i>	6	2 2 2	EvC EvC EvC		2 minimum 2 minimum 2 minimum				1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 8 : EXPERIENCE METIERS EC 8.1 : Contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou Stage - Méthodologie de projets professionnels & mémoires	12	12			1	M et S voir page 6	30'		1	M et S	30'	/	/	/

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Cours en italique : cours en anglais ou bilingues (in red : courses taught in English)

DCIB	Semestre 1	Semestre 2
Date de rentrée	Lundi 21 septembre 2020	Lundi 11 janvier 2021
Date de début des cours et des TD	Lundi 21 septembre 2020	Lundi 11 janvier 2021
Examens	Contrôle continu	Contrôle continu
Congés de Toussaint	Du 26 au 31 octobre 2020	
Congés de Noël	Du 21 décembre 2020 au 2 janvier 2021	
Congés d'hiver		Non prévu
Stage		Stage alterné : à partir du 1 ^{er} Octobre 2020 ; A temps plein en fin de formation, à partir du 15 Mars 2021

Calendrier des cours 2020-2021

Début de la formation : 21 septembre 2020 - Fin de la formation : fin septembre 2021 (après soutenances de stage)

	09/2020		10/2020		11/2020		12/2020		01/2021		02/2021		03/2021		04/2021		05/2021		06/2021		07/2021		08/2021		09/2021						
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap			
1	Mar		Jeu		Dim	Tous.	1	Mar	7,0	Ven	J. de l'an	Lun		1	Lun		Jeu		Sam	1er Mai	1	Mar		Jeu		Dim		1	Mer		
2	Mer		Ven		Lun	7,0	2	Mer	7,0	Sam		Mar		2	Mar		Ven		Dim		2	Mer		Ven		Lun		2	Jeu	7,0	ORAL
3	Jeu		Sam		Mar	7,0	3	Jeu	7,0	Dim		Mer		3	Mer		Sam		Lun		3	Jeu		Sam		Mar		3	Ven	7,0	
4	Ven		Dim		Mer	7,0	4	Ven	7,0	Lun		Jeu		4	Jeu		Dim	Pâques	Mar		4	Ven		Dim		Mer		4	Sam		
5	Sam		Lun	7,0	Jeu	7,0	5	Sam		Mar		Ven		5	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		5	Sam		Lun		Jeu		5	Dim		
6	Dim		Mar	7,0	Ven	7,0	6	Dim		Mer		Sam		6	Sam		Mar		Jeu		6	Dim		Mar		Ven		6	Lun		
7	Lun		Mer	7,0	Sam		7	Lun		Jeu		Dim		7	Dim		Mer		Ven		7	Lun		Mer		Sam		7	Mar		
8	Mar		Jeu	7,0	Dim		8	Mar		Ven		Lun	7,0	8	Lun	7,0	Jeu		Sam	Victoire	8	Mar		Jeu		Dim		8	Mer		
9	Mer		Ven	7,0	Lun		9	Mer		Sam		Mar	7,0	9	Mar	7,0	Ven		Dim		9	Mer		Ven		Lun		9	Jeu		
10	Jeu		Sam		Mar		10	Jeu		Dim		Mer	7,0	10	Mer	7,0	Sam		Lun		10	Jeu		Sam		Mar		10	Ven		
11	Ven		Dim		Mer	Armist.	11	Ven		Lun	7,0	Jeu	7,0	11	Jeu	7,0	Dim		Mar		11	Ven		Dim		Mer		11	Sam		
12	Sam		Lun		Jeu		12	Sam		Mar	7,0	Ven	7,0	12	Ven	7,0	Lun		Mer		12	Sam		Lun		Jeu		12	Dim		
13	Dim		Mar		Ven		13	Dim		Mer	7,0	Sam		13	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	13	Dim		Mar		Ven		13	Lun		
14	Lun		Mer		Sam		14	Lun	7,0	Jeu	7,0	Dim		14	Dim		Mer		Ven		14	Lun		Mer	Fête Nat.	Sam		14	Mar		
15	Mar		Jeu		Dim		15	Mar	7,0	Ven	7,0	Lun		15	Lun		Jeu		Sam		15	Mar		Jeu		Dim	Assomp.	15	Mer		
16	Mer		Ven		Lun	7,0	16	Mer	7,0	Sam		Mar		16	Mar		Ven		Dim		16	Mer		Ven		Lun		16	Jeu		
17	Jeu		Sam		Mar	7,0	17	Jeu	7,0	Dim		Mer		17	Mer		Sam		Lun		17	Jeu		Sam		Mar		17	Ven		
18	Ven		Dim		Mer	7,0	18	Ven	7,0	Lun		Jeu		18	Jeu		Dim		Mar		18	Ven		Dim		Mer		18	Sam		
19	Sam		Lun	7,0	Jeu	7,0	19	Sam		Mar		Ven		19	Ven		Lun		Mer		19	Sam		Lun		Jeu		19	Dim		
20	Dim		Mar	7,0	Ven	7,0	20	Dim		Mer		Sam		20	Sam		Mar		Jeu		20	Dim		Mar		Ven		20	Lun		
21	Lun	7,0	Mer	7,0	Sam		21	Lun		Jeu		Dim		21	Dim		Mer		Ven		21	Lun		Mer		Sam		21	Mar		
22	Mar	7,0	Jeu	7,0	Dim		22	Mar		Ven		Lun	7,0	22	Lun		Jeu		Sam		22	Mar		Jeu		Dim		22	Mer		
23	Mer	7,0	Ven	7,0	Lun		23	Mer		Sam		Mar	7,0	23	Mar		Ven		Dim		23	Mer		Ven		Lun		23	Jeu		
24	Jeu		Sam		Mar		24	Jeu		Dim		Mer	7,0	24	Mer		Sam		Lun	Pentecôte	24	Jeu		Sam		Mar		24	Ven		
25	Ven		Dim		Mer		25	Ven	Noël	Lun	7,0	Jeu	7,0	25	Jeu		Dim		Mar		25	Ven		Dim		Mer		25	Sam		
26	Sam		Lun		Jeu		26	Sam		Mar	7,0	Ven	7,0	26	Ven		Lun		Mer		26	Sam		Lun		Jeu		26	Dim		
27	Dim		Mar		Ven		27	Dim		Mer	7,0	Sam		27	Sam		Mar		Jeu		27	Dim		Mar		Ven		27	Lun		
28	Lun		Mer		Sam		28	Lun		Jeu	7,0	Dim		28	Dim		Mer		Ven		28	Lun		Mer		Sam		28	Mar		
29	Mar		Jeu		Dim		29	Mar		Ven	7,0			29	Lun		Jeu		Sam		29	Mar		Jeu		Dim		29	Mer		
30	Mer		Ven		Lun	7,0	30	Mer		Sam				30	Mar		Ven		Dim		30	Mer		Ven		Lun		30	Jeu		
31			Sam				31	Jeu		Dim				31	Mer				Lun		31			Sam		Mar		31			
	21,0	0,0	70,0	0,0	77,0	0,0	63,0	0,0	70,0	0,0	70,0	0,0	35,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,0	0,0			
S1 - 6,5 SEMAINES							S2 - 6 SEMAINES																								
Dimanches et jours fériés et fermetures centre							Périodes universitaires						Périodes en Entreprise possibles																		

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques.

MASTER mention : Marketing, vente - Parcours 3 : Retail management et relation de service client (RM-RSC)

M2 Semestre 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 1 : Commercialisation des biens et services EC 1 : Etudes et analyse de la zone de chalandise EC 2 : Outils statistiques EC 3 : Anglais du commerce et de la vente	9														
		3	EvC		2 au minimum				1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC						1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC						1	E	1h	1	E	1h	
UE 2 : Gestion du point de vente retail EC 1 : Merchandising – Retail Concept Store et Expérience Client EC 2 : Contrôle de gestion	9														
		6	EvC		2 au minimum				1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC						1	E	1h	1	E	1h	
UE 3 : Développement commercial du point de vente retail EC 1 : Relation Vente EC 2 : Management des collaborateurs des points de vente	6														
		3	EvC		2 au minimum				1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC						1	E	1h	1	E	1h	
UE 4 : Application des acquis professionnels 1 EC 1 : Alternance ou projet d'insertion professionnelle	6														
		6			1	Met S voir page 6	1h		1	M + S	1h	-	-	-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

MASTER mention : Marketing, vente - Parcours 3 : Retail management et relation de service client (RM-RSC)

M2 Semestre 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : Environnement International et Environnement Juridique EC 1 : Environnement International EC 2 : Droit de la distribution	6	3 3	EvC EvC		2 au minimum				1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1 h 1h
UE 6 : Relation de service et stratégies de distribution EC 1 : Stratégies de distribution EC 2 Environnement et Stratégie Omnicanal EC 3 : Anglais du commerce et de la vente	6	2 2 2	EvC EvC		2 au minimum				1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 7 : Relation de Service et Management de la valeur client EC 1 : Management des activités de services EC 2 : Gestion de l'Expérience client : Stratégies de fidélisation et satisfaction client EC 3 Environnements digitaux et stratégies d'expérience utilisateur	6	2 2 2	EvC EvC		2 au minimum				1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 8 : Application des acquis professionnels 2 EC 1 : Alternance ou stage en entreprise	12	12					M et S voir page 6	45 min	2	M+S	1h	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 3	
Réunion de rentrée	21 septembre 2020
Début des cours	21 septembre 2020
Fin des cours	31 janvier 2021
Début Vacances de Noël	19 décembre 2021
Fin Vacances de Noël	03 janvier 2021
Semestre 4	
Début des cours	1 ^{er} février 2021
Fin des cours	31 mars 2021
Début Vacances d'Hiver	Néant
Fin Vacances d'Hiver	Néant
Début Vacances de Printemps	Néant
Fin Vacances de Printemps	Néant
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	Mi - septembre 2020
Date fin stage alterné	Mi- septembre 2021
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	Début avril 2021
Date fin stage	15 septembre 2021
Soutenance de stage au plus tard	30 septembre 2021
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois / 12 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

Master 2ème année Marketing Vente
Parcours : Retail Management & Relation de Service Client / Management de la Distribution et Relation de Service
402 heures du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

09/2020			10/2020			11/2020			12/2020			01/2021			02/2021			03/2021			04/2021			05/2021			06/2021			07/2021			08/2021			09/2021																	
m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap																						
1	Mar		Jeu		Dim	Tous.			1	Mar		Ven	J. de l'an	Lun					1	Lun		Jeu		Sam	1er Mai				1	Mar		Jeu		Dim				1	Mer														
2	Mer		Ven		Lun				2	Mer		Sam		Mar					2	Mar		Ven		Dim					2	Mer		Ven		Lun				2	Jeu														
3	Jeu		Sam		Mar				3	Jeu		Dim		Mer					3	Mer		Sam		Lun					3	Jeu		Sam		Mar				3	Ven														
4	Ven		Dim		Mer				4	Ven		Lun		Jeu					4	Jeu		Dim	Pâques	Mar					4	Ven		Dim		Mer				4	Sam														
5	Sam		Lun		Jeu				5	Sam		Mar		Ven					5	Ven		Lun	L. Pâques	Mer					5	Sam		Lun		Jeu				5	Dim														
6	Dim		Mar		Ven				6	Dim		Mer		Sam					6	Sam		Mar		Jeu					6	Dim		Mar		Ven				6	Lun														
7	Lun		Mer		Sam				7	Lun		Jeu		Dim					7	Dim		Mer		Ven					7	Lun		Mer		Sam				7	Mar														
8	Mar		Jeu		Dim				8	Mar		Ven		Lun					8	Lun		Jeu		Sam	Victoire				8	Mar		Jeu		Dim				8	Mer														
9	Mer		Ven		Lun				9	Mer		Sam		Mar					9	Mar		Ven		Dim					9	Mer		Ven		Lun				9	Jeu														
10	Jeu		Sam		Mar				10	Jeu		Dim		Mer					10	Mer		Sam		Lun					10	Jeu		Sam		Mar				10	Ven														
11	Ven		Dim		Mer	Armist.			11	Ven		Lun		Jeu					11	Jeu		Dim		Mar					11	Ven		Dim		Mer				11	Sam														
12	Sam		Lun		Jeu				12	Sam		Mar		Ven					12	Ven		Lun		Mer					12	Sam		Lun		Jeu				12	Dim														
13	Dim		Mar		Ven				13	Dim		Mer		Sam					13	Sam		Mar		Jeu	Ascens.				13	Dim		Mar		Ven				13	Lun														
14	Lun		Mer		Sam				14	Lun		Jeu		Dim					14	Dim		Mer		Ven					14	Lun		Mer	Fête Nat.	Sam				14	Mar														
15	Mar		Jeu		Dim				15	Mar		Ven		Lun					15	Lun		Jeu		Sam					15	Mar		Jeu		Dim	Assomp.			15	Mer														
16	Mer		Ven		Lun				16	Mer		Sam		Mar					16	Mar		Ven		Dim					16	Mer		Ven		Lun				16	Jeu														
17	Jeu		Sam		Mar				17	Jeu		Dim		Mer					17	Mer		Sam		Lun					17	Jeu		Sam		Mar				17	Ven														
18	Ven		Dim		Mer				18	Ven		Lun		Jeu					18	Jeu		Dim		Mar					18	Ven		Dim		Mer				18	Sam														
19	Sam		Lun		Jeu				19	Sam		Mar		Ven					19	Ven		Lun		Mer					19	Sam		Lun		Jeu				19	Dim														
20	Dim		Mar		Ven				20	Dim		Mer		Sam					20	Sam		Mar		Jeu					20	Dim		Mar		Ven				20	Lun														
21	Lun		Mer		Sam				21	Lun		Jeu		Dim					21	Dim		Mer		Ven					21	Lun		Mer		Sam				21	Mar														
22	Mar		Jeu		Dim				22	Mar		Ven		Lun					22	Lun		Jeu		Sam					22	Mar		Jeu		Dim				22	Mer														
23	Mer		Ven		Lun				23	Mer		Sam		Mar					23	Mar		Ven		Dim					23	Mer		Ven		Lun				23	Jeu														
24	Jeu		Sam		Mar				24	Jeu		Dim		Mer					24	Mer		Sam		Lun	Pentecôte				24	Jeu		Sam		Mar				24	Ven														
25	Ven		Dim		Mer				25	Ven	Noël	Lun		Jeu					25	Jeu		Dim		Mar					25	Ven		Dim		Mer				25	Sam														
26	Sam		Lun		Jeu				26	Sam		Mar		Ven					26	Ven		Lun		Mer					26	Sam		Lun		Jeu				26	Dim														
27	Dim		Mar		Ven				27	Dim		Mer		Sam					27	Sam		Mar		Jeu					27	Dim		Mar		Ven				27	Lun														
28	Lun		Mer		Sam				28	Lun		Jeu		Dim					28	Dim		Mer		Ven					28	Lun		Mer		Sam				28	Mar														
29	Mar		Jeu		Dim				29	Mar		Ven							29	Lun		Jeu		Sam					29	Mar		Jeu		Dim				29	Mer														
30	Mer		Ven		Lun				30	Mer		Sam							30	Mar		Ven		Dim					30	Mer		Ven		Lun				30	Jeu														
31			Sam						31	Jeu		Dim							31	Mer				Lun					31			Sam		Mar				31															
	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires
Soutenances des rapports d'alternance + Stage FI
1/2 journée de présence, le reste en entreprise

Périodes en entreprise possible + Projet tutoré FI

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques, Notamment, pourront être positionnés des enseignements, le samedi matin.

QUALIFICATION COMPLEMENTAIRE

« INITIATION A LA RECHERCHE »

Dénomination	Qualification complémentaire « Initiation à la recherche »
Coordonnées du responsable pédagogique	Nom du responsable pédagogique : Yves MARD Tél : 04 73 17 78 08 Mail : yves.mard@uca.fr
Coordonnées du secrétariat de scolarité	Secrétariat de scolarité : Amandine GAUME Tél. : 04 73 17 77 65 Mail : amandine.gaume@uca.fr

Objectifs et compétences

L'objectif principal de la Qualification Complémentaire « Initiation à la Recherche » est de proposer une formation à la recherche en vue de la poursuite d'études vers un doctorat en Sciences de Gestion. Cette qualification est gratuite pour les étudiants déjà inscrits dans un Master deuxième année de l'IAE Clermont Auvergne – School of Management.

Il s'agira au cours de cette qualification de préparer un projet doctoral en :

- définissant une problématique de recherche ;
- choisissant une méthode de recherche et un objet de recherche ;
- valorisant ses compétences par la présentation d'un article et d'un mémoire de recherche.

Les compétences visées sont :

- Comprendre la méthode scientifique et l'épistémologie
- Maîtriser les principales théories de gestion
- Connaître les principales thématiques de recherche du CleRMA
- Savoir analyser un article de recherche
- Savoir conduire un projet de recherche

Prérequis

Les étudiants postulants à la Qualification Complémentaire « Initiation à la Recherche » doivent pouvoir justifier des prérequis disciplinaires en recherche dans le domaine de gestion de leur Master de spécialité deuxième année :

- Pour les étudiants de l'IAE Clermont Auvergne et des établissements ayant signé un accord spécifique, par le suivi des cours identifiés « recherche » des masters de spécialité ;
- Pour les autres postulants, par un dossier fourni détaillant le contenu des cours suivis (et éventuellement mémoire recherche effectué) dans leur Master deuxième année d'origine qui permettent d'attester d'une compétence équivalente en termes de prérequis disciplinaires en recherche.

Candidature

Les étudiants de l'IAE Clermont Auvergne et des établissements ayant signé un accord spécifique candidats font acte de candidature auprès du responsable de Master 2 concerné et du responsable pédagogique de la Qualification Complémentaire « Initiation à la Recherche » dès le début du semestre 3. Cet acte de candidature prend la forme d'une lettre de motivation et d'un CV transmis aux deux responsables mentionnés.

Pour les postulants hors IAE Clermont Auvergne et établissements ayant signé un accord spécifique, l'acte de candidature comprend les éléments suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un CV ;
- Un dossier permettant d'attester des prérequis disciplinaires (cf supra) ;

Ces éléments sont transmis au responsable de la Qualification Complémentaire « Initiation à la Recherche » au début du S3.

Admission

Après examen du dossier complet, un entretien avec le responsable pédagogique de la qualification complémentaire « Initiation à la recherche » est proposé aux candidats retenus sur dossier, et permet au responsable pédagogique de se prononcer sur l'admission du candidat.

Déroulement des enseignements

Au cours du semestre 4, le candidat de l'IAE Clermont Auvergne et des établissements ayant signé un accord spécifique suit tous les cours au même titre que les autres étudiants de la spécialité auxquels s'ajoutent les cours spécifiques à l'UE optionnelle Qualification Complémentaire « Initiation à la Recherche ». Il effectue également le stage dans les mêmes conditions. Les candidats admis hors IAE Clermont Auvergne et établissements ayant signé un accord spécifique ne suivent que les cours de la Qualification Complémentaire « Initiation à la Recherche » au sein de l'IAE Clermont Auvergne.

Coefficients des matières de la qualification

Les cours sont évalués de la façon suivante :

- **Théorie des organisations** : le candidat **présente un article de recherche** considéré comme majeur en Théorie des organisations, lors d'un oral devant un jury. Cet oral est noté.
- **Epistémologie et méthodologie** : le candidat rédige un **mémoire de recherche** et le soutient lors d'un oral devant un jury. Une note commune au mémoire et à la soutenance est attribuée.

Semestre	Intitulé	Contrôle des connaissances	Coefficients	Nombres d'heures CM
S4	Théorie des organisations	Présentation d'article	9	30
S4	Epistémologie et méthodologie	Mémoire de recherche	21	72
Total			30	102

Validation

La Qualification Complémentaire « Initiation à la Recherche » est décernée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Dans le cas d'une candidature en doctorat au sein de l'Ecole Doctorale de Sciences Economiques, Juridiques, Politiques et de Gestion de l'Université Clermont Auvergne, il est conseillé d'obtenir une note égale ou supérieure à 12/20, pour le mémoire de recherche, selon les normes en vigueur au sein de cette Ecole Doctorale à la date de la présente convention.